

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT  
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE  
ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO  
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2014

**DOSSIER : R-3879-2014 - Phase 2**

**RÉGISSEURS :**      **M. GILLES BOULIANNE, président**  
                         **Me LOUISE ROZON**  
                         **M. PIERRE MÉTHÉ**

AUDIENCE DU 3 NOVEMBRE 2014

VOLUME 4

**JEAN LAROSE et CLAUDE MORIN**  
**Sténographes officiels**

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL  
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE  
Me VINCENT REGNAULT  
procureurs de Société en commandite Gaz Métro (Gaz  
Métro);

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT  
procureur de Association des consommateurs  
industriels de gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL  
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
procureur du Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
procureur de Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
procureur de Stratégies énergétiques et Association  
québécoise de lutte contre la pollution  
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me PIERRE D. GRENIER  
procureur de TransCanada Energy Ltd (TCE);

Me HÉLÈNE SICARD  
procureur de Union des consommateurs (UC).

**TABLE DES MATIERES**

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE ACIG	7
PASCAL CORMIER	
INTERROGÉ PAR Me GUY SARAULT	8
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD	32
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT REGNAULT	36
INTERROGÉ PAR Me LOUISE ROZON	37
PREUVE FCEI	41
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	42
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me GUY SARAULT	57
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT REGNAULT	61
INTERROGÉ PAR Me LOUISE ROZON	67
PREUVE GRAME	73
NICOLE MOREAU	
INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	74
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	91

PREUVE ROÉÉ	94
JEAN-PIERRE FINET	
NOËL FAGOAGA	
INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	95
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	125
RÉINTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	138
PREUVE SÉ-AQLPA	142
JACQUES FONTAINE	
BRIGITTE BLAIS	
INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	142
INTERROGÉS PAR Me LOUISE ROZON	154
PREUVE UC	157
VIVIANE DE TILLY	
INTERROGÉE PAR Me HÉLÈNE SICARD	158
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me VINCENT REGNAULT	169
CONTRE-PREUVE	175
MARIE-STELLA DOWNS	
INTERROGÉE PAR Me VINCENT REGNAULT	175

---

**LISTE DES PIÈCES**

	<b><u>PAGE</u></b>
C-ACIG-0021 :      Présentation PowerPoint de la preuve de l'ACIG	9
C-ACIG-0022 :      Page complémentaire (p.16) de la présentation PowerPoint de la preuve de l'ACIG	9
C-GRAME-0022 :    Page 19 de 26 amendée de la preuve du GRAME	75
C-ROEÉ-0034 :      Curriculum vitae de Noël Fagoaga	96
C-ROEÉ-0035 :      Présentation PowerPoint - Faits saillants du rapport d'analyse	96
C-UC-0024 :        Présentation PowerPoint	157
C-UC-0025 :        Document de Synapse	162

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce troisième (3e) jour du  
2 mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du trois (3)  
8 novembre deux mille quatorze (2014), dossier  
9 R-3879-2014 - Phase 2. Demande d'approbation du  
10 Plan d'approvisionnement et de modification des  
11 Conditions de service et Tarif de Société en  
12 commandite Gaz Métro à compter du premier (1er)  
13 octobre deux mille quatorze (2014). Poursuite de  
14 l'audience du trente et un (31) octobre deux mille  
15 quatorze (2014).

16 LE PRÉSIDENT :

17 Bonjour mesdames et messieurs. Donc, est-ce qu'il y  
18 a des remarques de la part des procureurs? Bonjour,  
19 Maître Regnault.

20 Me VINCENT REGNAULT :

21 Bon matin, Monsieur le Président, Madame la  
22 Régisseuse, Monsieur le Régisseur. En fait, très  
23 rapidement au niveau des engagements. Il en demeure  
24 deux à être rendus par Gaz Métro. Ils sont en train  
25 de... La préparation a débuté. Ça devrait se

1 terminer aujourd'hui. Nous devrions être en mesure  
2 de vous les remettre demain matin avant le début de  
3 l'argumentation. Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Maître Regnault. Bonjour, Maître Sarault.

6 Me GUY SARAULT :

7 Bonjour.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Vous êtes prêt à procéder?

10 Me GUY SARAULT :

11 Oui. Alors, Madame la Greffière, si on pouvait  
12 procéder à l'assermentation de notre témoin,  
13 monsieur Pascal Cormier.

14

15 PREUVE ACIG

16

17 L'an deux mille quatorze (2014), ce troisième (3e)  
18 jour du mois de novembre, A COMPARU :

19

20 PASCAL CORMIER, économiste, ayant une place  
21 d'affaires au 2261, rue Sherbrooke Est, Montréal  
22 (Québec);

23

24 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
25 solennelle, dépose et dit :

1

2 INTERROGÉ PAR Me GUY SARAULT :

3 Q. **[1]** Bonjour, Monsieur Cormier. Vous pouvez vous  
4 rasseoir. Vous êtes ici comme témoin analyste de  
5 l'Association des consommateurs industriels de gaz.  
6 Nous avons déjà produit au dossier comme pièce  
7 C-ACIG-0019 un mémoire, une preuve écrite, qui est  
8 intitulé « préparée par Pascal Cormier, analyste »  
9 daté du vingt-neuf (29) septembre deux mille  
10 quatorze (2014). C'est bel et bien vous qui avez  
11 préparé ce document au nom de l'Association des  
12 consommateurs industriels de gaz?

13 R. Oui, c'est exact.

14 Q. **[2]** Et est-ce que vous avez des corrections à y  
15 apporter?

16 R. Non.

17 Q. **[3]** Vous l'adoptez comme votre preuve dans le  
18 présent dossier?

19 R. Oui.

20 Q. **[4]** En plus de votre preuve écrite, je comprends  
21 que vous avez préparé une présentation PowerPoint  
22 pour laquelle madame la greffière nous a déjà  
23 proposé des cotes. Alors, la présentation  
24 PowerPoint principale datée du trente (30) octobre  
25 deux mille quatorze (2014) porterait la cote

1 C-ACIG-0021. Et la page complémentaire qui porte le  
2 numéro 16 porterait la cote C-ACIG-0022.

3

4 C-ACIG-0021 : Présentation PowerPoint de la  
5 preuve de l'ACIG

6

7 C-ACIG-0022 : Page complémentaire (p.16) de la  
8 présentation PowerPoint de la  
9 preuve de l'ACIG

10

11 Et dans le cas particulier de la présentation  
12 principale, je pense que l'imprimante vous a laissé  
13 tomber pour la page 11 pour la dernière ligne.  
14 Alors, il manque quelques mots, n'est-ce pas?

15 R. Oui.

16 Q. **[5]** Alors, Monsieur le Président, Madame la  
17 Régisseuse, Monsieur le Régisseur, la dernière, au  
18 dernier paragraphe de la page 11 de la  
19 présentation, il manque les mots après « accentuer  
20 le » : phénomène de migration. Est-ce que vous avez  
21 d'autres corrections à part cette correction  
22 cléricale?

23 R. Non. Toutefois, j'aimerais ajouter que, pour rendre  
24 la présentation plus fluide, étant donné que j'ai  
25 eu l'information des prix du gaz naturel après

1 avoir préparé la présentation, j'aimerais aviser  
2 que la pièce C-ACIG-0022 qui vous a été remise ce  
3 matin va être insérée à l'intérieur de la  
4 présentation entre la page 8 et 9 de vos documents.

5 Q. **[6]** Parfait. Alors, sans plus tarder, maintenant  
6 que nous avons identifié les documents qui font  
7 l'objet de votre preuve, je vais vous laisser faire  
8 votre présentation.

9 R. Merci. Premièrement, j'aimerais souhaiter le  
10 bonjour aux membres de la formation, aux employés  
11 de la Régie, aux intervenants ainsi qu'au  
12 Distributeur, aux représentants du Distributeur, je  
13 devrais dire. Donc, la présentation de l'ACIG, le  
14 plan de présentation, je vais commencer par parler  
15 du Plan d'approvisionnement gazier qui va être la  
16 partie la plus importante de la présentation.  
17 Ensuite, il va y avoir, on va discuter de la  
18 méthode d'évaluation de la demande continue en  
19 journée de pointe; ensuite, la capacité de  
20 vaporisation à l'usine LSR et projet d'une nouvelle  
21 classe tarifaire de service interruptible; avant-  
22 dernier point, c'est le taux de saturation élevé de  
23 certains tronçons; et finalement la conclusion qui  
24 va faire un sommaire de la présentation de l'ACIG.

25 Sur cette diapositive ci, on voit les, j'ai

1 repris un graphique qui a été produit en preuve par  
2 le Distributeur. On voit que, une visualisation de  
3 la prévision de la demande avec les différents  
4 scénarios, le scénario de base et le scénario élevé  
5 et bas. On voit une augmentation de la demande du  
6 scénario de base et élevé. Ainsi que, on note une  
7 asymétrie des scénarios de demande dépendamment,  
8 qui est liée aux hypothèses retenues par le  
9 Distributeur qu'on a eu comme confirmation en  
10 réponse aux DDR.

11 À la page suivante, j'ai mis un tableau  
12 représentant l'évolution de la prévision de la  
13 demande du scénario de base. On constate, il y a  
14 deux points importants. Premièrement, comme j'ai  
15 dit, il y a une augmentation de la prévision  
16 importante. On parle de vingt pour cent (20 %) sur  
17 la période du plan. Et on note aussi qu'une partie  
18 importante de cette hausse-là est liée à IFFCO,  
19 soit une partie de neuf pour cent (9 %) qui  
20 représente la contribution d'IFFCO.

21 Deuxièmement, aspect qui peut sembler être  
22 préoccupant, qui est préoccupant, c'est la  
23 migration importante du service interruptible vers  
24 le service continu qu'on a abondamment discuté la  
25 semaine dernière. Puis je vais continuer sur cette

1 veine.

2 (9 h 10)

3 À la diapositive suivante, je présente un  
4 graphique qui a déjà été présenté par l'ACIG dans  
5 un dossier ultérieur (sic) et que j'ai repris dans  
6 ma preuve dans la pièce ACIG-0019. C'est un  
7 graphique qui démontre l'optimisation des contrats  
8 de transport par le service interruptible, une  
9 visualisation graphique de l'apport ou du bénéfice  
10 pour l'ensemble de la clientèle d'avoir des clients  
11 interruptibles qui peuvent utiliser les surplus de  
12 transport qui ne sont pas... qui ne suivent pas  
13 exactement la demande continue qui, elle, peut  
14 varier d'heure en heure, là, ou de jour en jour.

15 Donc, on aimerait soulever le fait que le  
16 service interruptible permet au Distributeur  
17 d'optimiser ses contrats de transport, et ce, au  
18 bénéfice de la clientèle.

19 C'est aussi important de soulever qu'il y a  
20 une situation qui est particulière au Québec par  
21 rapport à quand on compare avec les distributeurs  
22 qui sont en Ontario, par exemple, où la partie  
23 petit résidentiel est plus importante qu'ici.

24 Au Québec, il y a un contexte historique  
25 avec l'électrification des régions. Il y a eu

1 énormément de grandes industries qui se sont  
2 installées suite aux politiques gouvernementales  
3 associées au domaine électrique qui a fait en sorte  
4 d'attirer des clients qui consommaient aussi du  
5 gaz. C'est pour ça qu'on se retrouve avec une  
6 situation qui est particulière au Québec parce que  
7 près de cinquante pour cent (50 %) de la demande  
8 est associée aux industriels.

9           Donc, quand on analyse le Plan  
10 d'approvisionnement, puis ce qui se fait il faut  
11 avoir ça en tête, là, c'est une particularité  
12 importante. Puis les industriels ont la  
13 particularité, ce que je n'ai pas, moi, dans mon  
14 duplex sur la rue Sherbrooke, là, quand je chauffe  
15 au gaz, moi, l'hiver j'ai besoin du gaz.

16           Tandis que certains industriels, avec leur  
17 procédé de fabrication, ont la possibilité ou  
18 l'option de pouvoir varier leur consommation par  
19 rapport à dans le temps. De là, le rapport à  
20 l'électricité - à l'électricité, excusez-moi, je  
21 travaille aussi dans le domaine électrique - par  
22 rapport au service interruptible.

23           Donc, selon nous, la part des industriels  
24 dans le Plan d'appro ce n'est pas un problème,  
25 c'est une solution. Il faut voir ça vraiment comme

1 une optimisation qui est possible au Québec parce  
2 qu'on a beaucoup de clients industriels qui ont  
3 cette optimalisation-là (sic) ou la possibilité,  
4 comme j'ai dit, de faire varier leur consommation.  
5 Puis ça c'est un atout pour Gaz Métro et les  
6 clients.

7 À la diapositive suivante, j'ai repris sous  
8 format graphique un tableau qui a été produit dans  
9 notre preuve où on voit la portion des coûts dans  
10 les graphiques en forme de tarte et la portion des  
11 volumes.

12 On voit que les différentes couleurs, le  
13 bleu c'est les tarifs qui sont sur le marché, qui  
14 utilisent du transport sur le marché primaire de  
15 TCPL. Tarif en rouge c'est TCPL zone nord déviée au  
16 sud. Et en orange ou l'espèce de couleur  
17 citrouille, c'est au marché secondaire.

18 On voit que la valeur du marché secondaire  
19 est deux fois plus élevée que celle du marché  
20 primaire. Ces données-là proviennent, comme j'ai  
21 indiqué dans ma preuve, des éléments de preuve qui  
22 ont été déposés dans la phase 3 du présent dossier.

23 Et on note aussi, à la lecture de la preuve  
24 déposée par le Distributeur, qu'il va y avoir une  
25 baisse de liquidité encore plus importante sur le

1 marché secondaire à l'hiver prochain par rapport à  
2 maintenant. Donc, en tant qu'économiste, quand je  
3 vois une baisse de liquidité ça veut dire  
4 essentiellement une hausse de prix, de la valeur.

5           Puis, comme on sait, avec le phénomène de  
6 migration que j'ai discuté tantôt, l'alternative à  
7 avoir de l'interruptible c'est d'acheter plus de  
8 transport. Et, dans le contexte actuel, ce  
9 transport-là coûte plus cher, donc il y a une  
10 hausse de prix associée au transport.

11           La diapositive suivante, les facteurs ayant  
12 un impact à la hausse sur le prix du marché  
13 secondaire. J'ai soulevé trois secteurs ou trois  
14 facteurs principaux qui sont intimement liés à la  
15 demande de gaz naturel pour produire de  
16 l'électricité.

17           Ayant oeuvré pour un producteur électrique  
18 dans le passé, partout en Amérique du Nord le lien  
19 entre électricité et gaz naturel est extrêmement  
20 important. Le prix de l'électricité ailleurs qu'au  
21 Québec est déterminé en grande partie par  
22 l'électricité qui est produite à la marge avec du  
23 gaz naturel, de là l'importance de faire le lien  
24 entre les deux.

25           Donc, le premier point c'est la remise en

1 service de la centrale de TransCanada Énergie. Il y  
2 a une possibilité que la centrale TransCanada  
3 Énergie soit utilisée pour répondre à des besoins  
4 de pointe dans les années à venir. Il n'y a pas de  
5 décisions fermes qui ont été retenues, mais c'est  
6 quand même une option qu'il faut avoir en tête et  
7 c'est un client qui... ça enlèverait de la capacité  
8 de transport sur le marché secondaire disponible  
9 présentement parce que ce client-là consommerait de  
10 l'énergie de façon coïncidente avec la pointe de  
11 Gaz Métro, soit l'hiver, quand il fait froid.

12 (9 h 15)

13 Le deuxième point que j'aimerais soulever,  
14 puis je vais en parler plus amplement dans les  
15 diapositives suivantes, il y a une demande accrue  
16 de gaz naturel en Nouvelle-Angleterre pour la  
17 production électrique. Ça c'est une tendance qui  
18 existe depuis longtemps, depuis dix (10) ans. Et,  
19 selon mon analyse, cette tendance-là ne s'en va pas  
20 en diminuant. L'apport de gaz naturel en production  
21 électrique, de façon générale en Amérique du Nord,  
22 va augmenter principalement dû aux considérations  
23 environnementales, là. Il faut savoir qu'aux États-  
24 Unis, cinquante pour cent (50 %) de l'électricité  
25 est faite au charbon puis il y a une pression forte

1 pour convertir cette production-là vers le gaz  
2 naturel.

3 Le troisième point c'est la demande accrue  
4 de gaz naturel en Ontario pour la production  
5 électrique. Comme on verra plus tard, il y a une  
6 situation qui n'augure pas bien pour la valeur...  
7 pour ceux qui consomment du gaz naturel. Et  
8 j'aimerais aussi soulever que les trois points que  
9 j'ai soulevés ici ont un impact sur l'équilibre  
10 offre-demande du gaz naturel à l'est du réseau  
11 TCPL. Étant donné qu'on parle de centrales dans  
12 l'est de l'Ontario, Nouvelle-Angleterre, Iroquois  
13 puis, évidemment, au Québec.

14 Ici j'ai repris un graphique qui provient  
15 du ISO New England, 2014 Regional Electricity  
16 Outlook, page 13, où on voit l'évolution des  
17 différents combustibles utilisés pour produire de  
18 l'électricité en Nouvelle-Angleterre. En bleu c'est  
19 la contribution qui avait lieu en deux mille (2000)  
20 et maintenant, en orange, c'est en deux mille  
21 treize (2013). On voit une nette progression de la  
22 production électrique au gaz naturel. Et une baisse  
23 à l'huile ainsi qu'au charbon, comme j'ai  
24 mentionné, c'est cohérent avec ce qu'on voit  
25 partout aux États-Unis.

1                   Il y a une hausse importante de l'apport,  
2                   comme j'ai mentionné, apport de la production au  
3                   gaz naturel. Il n'y a pas d'ajout significatif de  
4                   capacité de gazoducs pour alimenter la Nouvelle-  
5                   Angleterre. Il y a plusieurs projets mais, jusqu'à  
6                   présent, il n'y a pas eu de gros apports  
7                   supplémentaires qui pouvaient changer la donne sur  
8                   la valeur du gaz naturel en Nouvelle-Angleterre  
9                   durant les périodes de pointes hivernales.

10                  Comme on le verra à la présentation  
11                  suivante, comme j'ai mentionné tantôt, je vais  
12                  ajouter la pièce, qui a été déposée ce matin, sur  
13                  l'évolution du prix du gaz naturel. On anticipe  
14                  que, malgré le fait qui... d'avance, on peut penser  
15                  que la température va être normale, on ne peut pas  
16                  imaginer ou, enfin, on ne peut pas prévoir avec  
17                  certitude qu'il va y avoir les mêmes conditions  
18                  hivernales que l'hiver passé mais, malgré ça,  
19                  compte tenu des différents facteurs qui influencent  
20                  le marché en Nouvelle-Angleterre, on peut penser  
21                  que la demande, pour le gaz, va être aussi  
22                  importante que l'année passée. Ou, enfin, l'impact  
23                  sur les prix va être aussi important.

24                  Puis je base cette analyse-là, en gros, par  
25                  des facteurs fondamentaux. Il y a deux centrales de

1 base importantes qui... il y en a une qui a fermé  
2 ses portes cette année, c'est Vermont Yankee, c'est  
3 une centrale nucléaire un peu comme Gentilly 2 ici,  
4 pour une valeur de six cent vingt mégawatts  
5 (620 MW), puis Brighton Pointe, qui est une autre  
6 centrale au charbon de mille cinq cent trente  
7 mégawatts (1530 MW), qui va fermer ses portes en  
8 deux mille dix-sept (2017).

9           Donc, on parle d'une baisse de la puissance  
10 installée, là, en Nouvelle-Angleterre, de sept pour  
11 cent (7 %). Ce qui fait une pression à la hausse  
12 supplémentaire, là, en faveur du gaz.

13           Maintenant, cette page-ci c'est ce qui a  
14 été déposé ce matin. J'ai mis en comparaison les  
15 prix historiques... les prix moyens quotidiens  
16 historiques mensuels de l'année dernière, c'est-à-  
17 dire les bâtonnets qui sont en bleu. On voit qu'en  
18 novembre, décembre, ça monte jusqu'en janvier,  
19 février très élevé, vous vous rappelez que c'est un  
20 hiver extrême, l'hiver dernier. Et j'ai mis, en  
21 vert, la valeur des contrats à terme. Donc,  
22 l'anticipation des marchés pour la valeur du... au  
23 même point, c'est-à-dire le point de livraison  
24 Algonquin, qui est le point principal le plus  
25 liquide en Nouvelle-Angleterre, là, près de Boston,

1        puis on voit que, malgré que c'est un petit peu  
2        moins élevé, en janvier et en février que c'est,  
3        somme toute, très élevé. On parle de prix de vingt  
4        dollars (20 \$), là. On peut en conclure qu'il va y  
5        avoir une pression importante sur la valeur du gaz  
6        à l'entrée du gazoduc Iroquois l'hiver prochain.

7                Et l'observation que je fais ici, c'est ma  
8        compréhension que les différents participants au  
9        marché, dont les « shippers », là, c'est le terme  
10       anglais, ceux qui possèdent le transport sur le  
11       marché secondaire, ont la même information que ça.  
12       Donc, il faut avoir en tête que quand on leur  
13       demande : « Est-ce qu'on peut avoir accès à votre  
14       transport? Ils disent, oui, d'accord », mais, moi,  
15       j'anticipe une demande importante l'hiver. Donc,  
16       tout est relié. De là... c'est cohérent avec ce  
17       qu'on a observé à la diapositive précédente, où il  
18       y avait un prix du marché secondaire très élevé.

19                La diapositive suivante. Là je suis à mon  
20       troisième point qui peut influencer le prix du gaz.  
21       Je suis maintenant dans le marché ontarien. J'ai  
22       mis sur cette diapositive-là les séquences de  
23       remise à neuf des centrales nucléaires. Les  
24       centrales nucléaires ont à peu près toutes été  
25       construites en même temps, dans les années

1       soixante-dix (70), puis elles arrivent à terme.  
2       Elles ont une quantité d'années limitée puis elles  
3       doivent être remises à neuf, un petit peu comme  
4       Gentilly, il y a eu un débat au Québec de remettre  
5       à neuf, ça arrive à peu près dans les mêmes années.  
6       Et on voit qu'il y a une quantité importante de  
7       réacteurs nucléaires puis chaque réacteur, ici, là,  
8       on parle de huit cent quatre-vingt-dix mégawatts  
9       (890 MW), à peu près huit cent cinquante (850),  
10      c'est dans ces eaux-là.

11      (9 h 20)

12      Donc, quand on en met trois un par-dessus l'autre,  
13      ça fait une grosse partie de la capacité de  
14      production électrique ontarienne qui va manquer  
15      durant ces années-là. Et, il faut comprendre que  
16      l'énergie qui n'est pas produite par le nucléaire  
17      va devoir être produite par d'autres choses. Il y a  
18      des centrales qui, présentement, existent sur le  
19      territoire ontarien, dont une centrale de près de  
20      deux mille mégawatts (2000 MW) dans le bout de  
21      Kingston, qui est toujours à l'est du réseau de  
22      TCPL qui consomme de l'huile et du gaz naturel.  
23      Puis, pour des considérations environnementales, on  
24      peut penser qu'ils favorisent la consommation de  
25      gaz naturel.

1                   Juste un commentaire aussi, de façon  
2 générale, la... les entreprises électriques, quand  
3 elles produisent de l'électricité avec du gaz  
4 naturel n'ont pas nécessairement besoin d'avoir du  
5 transport ferme de gaz naturel ou d'avoir un  
6 contrat d'alimentation en gaz ferme, étant donné  
7 qu'ils peuvent décider une journée d'avance  
8 d'utiliser leur centrale, si les prix de  
9 l'électricité sont suffisamment élevés, selon  
10 leur... pour payer un prix de gaz très, très élevé,  
11 ça va être rationnel pour eux d'acheter du gaz  
12 naturel à vingt dollars (20 \$) du gigajoule si, en  
13 compensation, l'électricité couvre les frais de  
14 leurs coûts variables. Donc, on peut penser que  
15 suite à ce qu'on voit ici, qui est un changement  
16 fondamental dans le marché ontarien de moyen et  
17 court terme, qu'il va y avoir une pression à la  
18 hausse sur la consommation de gaz naturel dans le  
19 secteur qui pourra impacter... avoir un impact sur  
20 la consommation du Québec.

21                   À la diapositive suivante, c'est ma  
22 conclusion dans la section plan  
23 d'approvisionnement. Le procureur de l'ACIG m'a  
24 « scoopé », excusez-moi du terme anglais, en disant  
25 la « tempête parfaite » la semaine dernière, ma

1           présentation a été faite avant lui, mais c'est  
2           comme ça que je vois la situation actuelle où il y  
3           a une hausse de la demande globale qui est  
4           principalement associée au fait que le prix de la  
5           molécule a baissé dans le... c'est pour ça qu'une  
6           compagnie comme IFFCO veut s'installer en Amérique  
7           du Nord pour bénéficier de cette baisse de prix là.  
8           Donc, on a une hausse de la demande globale, on a  
9           une migration importante des clients interruptibles  
10          vers le service continu, qui fait une pression à la  
11          hausse sur la demande de service continu, puis on a  
12          un resserrement des marchés secondaires causé par  
13          une demande accrue de gaz naturel dans le nord-est  
14          du continent. Selon nous, la solution... une des  
15          solutions serait une hausse... serait... selon  
16          nous, il serait opportun d'augmenter les incitatifs  
17          offerts au service interruptible pour inverser le  
18          phénomène de migration et ainsi réduire les coûts  
19          globaux des approvisionnements.

20                   Moi, quand j'ai regardé cette  
21          problématique-là, ça... tout ce qui m'est venu à  
22          l'idée immédiatement, c'est la situation qui s'est  
23          passée dans l'électricité. Les membres de l'ACIG  
24          sont, en gros, les mêmes membres de l'AQCIE-CIFQ,  
25          et ces membres-là ont fait... font face à une

1 problématique, et l'ensemble des clients  
2 d'électricité font face à une problématique qui est  
3 similaire dans le domaine de l'électricité. C'est-  
4 à-dire, pour avoir de la puissance, l'alternative à  
5 l'interruption de consommation d'électricité, c'est  
6 d'aller sur les marchés secondaires pour acheter un  
7 produit similaire qui offre le même service.

8 Ici, on a un petit... on a un problème qui  
9 est similaire. C'est-à-dire, l'alternative à  
10 l'interruption, c'est d'acheter du transport sur le  
11 marché secondaire. Et la... cette alternative-là,  
12 le prix a monté, tandis que le prix du service  
13 interruptible... ou les incitatifs pour le service  
14 interruptible sont demeurés inchangés. Donc, selon  
15 nous, il serait approprié d'augmenter ces  
16 incitatifs-là pour pouvoir aller chercher la rente  
17 économique qui existe, parce qu'il y en a une rente  
18 économique; d'aller acheter du transport ferme, il  
19 y a un coût. Entre zéro et ce coût-là, il y a une  
20 rente économique à aller capter, puis ça, c'est  
21 dans l'intérêt de tous, d'aller chercher cette  
22 rente économique là pour réduire les coûts de tous.

23 Au niveau du phénomène de migration,  
24 j'aimerais juste mettre en contexte un... c'est  
25 macro comme commentaire, mais il y a une... il y a

1 eu une... dans les dernières années, il y a eu une  
2 augmentation significative du nombre  
3 d'interruptions. Les clients faisaient... les  
4 clients qui étaient dans le D-5 étaient au D-5  
5 depuis plusieurs années, puis il y a eu un  
6 phénomène qui a changé dernièrement. Donc, eux se  
7 sont dit, leur analyse macro, ils disent : « J'ai  
8 une rémunération qui ne change pas, mais je me fais  
9 interrompre pas mal plus souvent. Ça fait que mon  
10 alternative, c'est-à-dire d'acheter de l'huile, ça  
11 me coûte plus cher qu'avant, puis, en plus, je dois  
12 la payer plus souvent. » Donc, c'est comme si le  
13 risque avait augmenté. Puis, moi, je vois ça comme  
14 une compagnie d'assurance. Si quelqu'un... une  
15 compagnie d'assurance qui assure un chalet puis le  
16 chalet, pour des raisons X, il y a beaucoup  
17 d'incidents, de vols, ou quoi que ce soit, bien, la  
18 compagnie d'assurance va demander une augmentation  
19 de la prime. Donc, c'est un phénomène rationnel,  
20 c'est-à-dire si on voit plus d'interruptions, bien,  
21 selon nous, il devrait y avoir... c'est plus  
22 risqué, donc il devrait y avoir une augmentation de  
23 la rémunération pour couvrir ce risque-là.

24 (9 h 25)

25 Et pour faire écho à certains commentaires

1 qui ont été discutés la semaine dernière, abordés,  
2 l'ACIG compte être intervenant dans la réévaluation  
3 totale, le programme total volets A, B ou un autre,  
4 ou l'addition d'un autre volet dans un dossier à  
5 venir.

6 Un commentaire qu'on aimerait apporter  
7 c'est sur le fait que, dans l'exemple d'électricité  
8 que j'ai mentionné tantôt, ça s'est retourné de  
9 bord assez vite, là.

10 À l'intérieur d'un an il y a eu des  
11 discussions entre le Distributeur et les principaux  
12 clients avec les membres de l'AQCIE-CIFQ qui  
13 étaient présents aux discussions. Puis à  
14 l'intérieur d'un an, l'hiver d'après, le nouveau  
15 service était en vigueur avec comme impact que les  
16 incitatifs monétaires pour inciter les différents  
17 clients industriels ont été valorisés.

18 Puis, selon les dires du distributeur  
19 d'électricité, lors d'une audience récente, là,  
20 dans le dossier de réouverture du Plan  
21 d'approvisionnement, la participation des  
22 interruptibles a été satisfaisante. C'est-à-dire  
23 ils ont vu qu'il y avait une bonne réponse des  
24 industriels pour répondre au besoin de puissance.  
25 Donc, on voit que ça a fonctionné dans ce cas-là.

1 Puis tout s'est fait à l'intérieur d'un an.

2 Nous, on croit qu'il est possible, si la  
3 volonté est là de tous, de régler ce problème-là  
4 rapidement. Il y a même une solution à très court  
5 terme qui pourrait être faite au plus court, sans  
6 parler d'un nouveau programme, un volet C ou un  
7 autre volet, ça serait d'utiliser les paramètres  
8 des volets A et B existants et de tout simplement  
9 augmenter les primes, suite à un processus de  
10 discussions entre les intervenants, pour... Donc,  
11 il n'y a pas d'outils informatiques à changer, pas  
12 de changements dans la facturation.

13 On regarde le mécanisme actuel puis on  
14 change les conditions de service actuelles, les  
15 chiffres, les taux, les tarifs de distribution des  
16 volets A et B pour inciter davantage les  
17 industriels à participer et à revenir dans le tarif  
18 D5. Ça conclut cette partie de la présentation.

19 Méthode d'évaluation de la demande continue  
20 en journée de pointe. La méthode proposée par le  
21 Distributeur estime de façon plus juste la demande  
22 en journée de pointe par rapport à ce qu'il y avait  
23 auparavant.

24 L'ACIG est sensible aux effets néfastes  
25 d'une sous-estimation de la demande en journée de

1        pointe sur la capacité à desservir la demande  
2        continue et sur le nombre d'interruption des  
3        clients au tarif D5.

4                Comme j'ai mentionné, le seul latin que je  
5        connais, ayant étudié en économie, ceteris paribus,  
6        toutes choses étant égales par ailleurs, comme on  
7        vient de discuter il y a un problème de migration  
8        et, avec la situation actuelle, on pense que s'il y  
9        avait une sous-estimation de la demande, il y  
10       aurait plus d'interruptions puis, ça, ça inciterait  
11       davantage les clients à aller dans le service  
12       continu.

13                Un autre aspect que j'aimerais soulever  
14       c'est comme les clients résidentiels, les clients  
15       industriels accordent une très grande importance à  
16       l'aspect de fiabilité et de sécurité de  
17       l'approvisionnement.

18                Selon nous, il y a un risque plus élevé à  
19       avoir pas assez d'approvisionnement que d'en avoir  
20       trop par le simple fait que d'avoir plus  
21       d'approvisionnement, il y a toujours une  
22       possibilité de revente sur le marché secondaire, et  
23       ce, au bénéfice des clients existants.

24                Puis il faut aussi avoir en tête, j'ai  
25       suivi un petit peu de loin le débat sur... je

1 n'étais pas actif dans le dossier sur l'avis au  
2 ministre qui a eu lieu sur les approvisionnements  
3 globaux. Mais c'est important d'avoir en tête quand  
4 on pense à la méthode d'évaluation de la journée de  
5 pointe puis de la nécessité d'avoir un service  
6 fiable, de l'impact ou de l'importance.

7 Comme j'ai dit tantôt, les industriels  
8 occupent une grosse partie de la demande puis les  
9 industriels ça fait partie du tissu économique du  
10 Québec. Puis les industriels sont confrontés à une  
11 compétition avec les autres réseaux, pas les autres  
12 réseaux mais les régions voisines. Puis c'est  
13 important que les membres de l'ACIG aient accès à  
14 de la molécule de façon sécuritaire et qu'ils  
15 soient sûrs de l'avoir puis qu'ils soient sûrs de  
16 ne pas être trop coupés ou enfin que les incitatifs  
17 soient suffisants pour les maintenir là.

18 Puis, comme je vous dis, ils sont en  
19 compétition. Ils vont voir ailleurs, ils vont voir  
20 les conditions qui se font au Nebraska ou partout  
21 aux États-Unis où est-ce qu'il y a peut-être des  
22 conditions de marché différentes.

23 Prochaine diapositive : Capacité de  
24 vaporisation à l'Usine LSR et projet d'une nouvelle  
25 classe tarifaire de service interruptible. La

1 hausse de la capacité de vaporisation, sans  
2 augmenter la capacité d'entreposage, pourrait, dans  
3 certaines circonstances, augmenter le nombre  
4 d'interruptions des clients au tarif D5.

5 Cette position-là est cohérente avec ce que  
6 j'ai dit précédemment. C'est-à-dire que, dans un  
7 scénario d'hiver froid, si les stocks de GNL ont  
8 diminué trop rapidement, bien, il va y avoir plus  
9 d'interruptions. Et, comme j'ai dit, dans les  
10 conditions actuelles il y aurait un impact sur les  
11 clients au D5 actuels, qui sont de moins en moins  
12 nombreux en passant.

13 Donc, l'ACIG ne favorise pas la création  
14 d'un... De plus, excusez-moi, je suis dans une  
15 autre section. L'ACIG ne favorise pas la création  
16 d'un troisième volet de service interruptible. En  
17 gardant les deux premiers volets intacts, on  
18 aimerait plutôt, comme j'ai dit précédemment, avoir  
19 une réévaluation complète de l'ensemble des  
20 programmes interruptibles dans le cadre d'un groupe  
21 de travail.

22 (9 h 30)

23 Dernier point, taux de saturation élevé de  
24 certains tronçons. L'ACIG est satisfaite des  
25 mesures temporaires entreprises par le Distributeur

1 pour assurer la fiabilité du service aux clients  
2 impactés. Puis, évidemment, l'ACIG compte être très  
3 active dans le dossier à venir, là, qui traitera  
4 des solutions à long terme pour régler le problème  
5 de saturation sur les différents... sur les  
6 tronçons qui causent des problèmes.

7           Donc, en conclusion, nous proposons une  
8 réévaluation complète des services interruptibles  
9 afin d'inciter davantage les clients industriels à  
10 y participer, à y demeurer, à revenir. L'ACIG  
11 supporte la méthode d'évaluation de la demande de  
12 la journée de pointe proposée par le Distributeur,  
13 l'augmentation de la capacité de vaporisation à  
14 l'usine LSR pourrait créer une augmentation des  
15 interruptions. Donc, pour ces raisons, on croit  
16 que, de façon isolée, ça ne serait pas une mesure  
17 idéale dans le contexte actuel. L'ACIG appuie les  
18 mesures temporaires proposées par Gaz Métro pour  
19 diminuer l'impact du taux de saturation élevé du  
20 réseau.

21           Ce qui conclut ma présentation.

22 Me GUY SARAULT :

23 Alors, ceci conclut la preuve en chef de l'ACIG et  
24 monsieur Cormier est disponible pour être contre-  
25 interrogé.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Sarault. Est-ce qu'il y a des  
3 intervenants dans la salle... Maître Sicard, pour  
4 l'Union des consommateurs.

5 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD :

6 Q. **[7]** Bonjour.

7 R. Bonjour.

8 Q. **[8]** Bonjour. J'espère que tout le monde a eu une  
9 belle Halloween et beaucoup de bonbons. Monsieur  
10 Cormier, vous êtes nouvellement à l'ACIG mais peut-  
11 être que vous le savez, parmi... en ce moment les  
12 conditions de service du tarif interruptible  
13 demandent que l'industrie qui se fasse interrompre  
14 ait une source alternative d'énergie, ait ce qu'il  
15 faut. Est-ce qu'il y a, parmi vos clients, des gens  
16 qui n'ont pas besoin d'une source alternative  
17 d'énergie, qui ne sont pas admissibles en ce moment  
18 au programme à cause de ça, et qui pourraient être  
19 intéressés et qui peuvent donc s'interrompre sans  
20 source alternative pour certaines périodes?

21 R. Je ne sais pas pour les membres de l'ACIG  
22 particulièrement. Moi, je vous dis, comme analyste,  
23 là...

24 Q. **[9]** Oui.

25 R. ... je crois qu'il serait approprié d'ouvrir le

1 plus possible, d'éliminer les contraintes à la  
2 participation de ce programme-là. J'ai lu cette  
3 recommandation-là dans le rapport d'UC et je ne  
4 vois pas pourquoi il y aurait une contrainte  
5 supplémentaire à l'effet qu'uniquement, les clients  
6 avec une source alternative pourraient participer.

7 Q. **[10]** O.K.

8 R. Ce qui n'empêche pas les clients avec une source  
9 alternative de participer, bien sûr.

10 Q. **[11]** De participer, évidemment. O.K. Je vous  
11 remercie. Maintenant pour ce qui est... vous  
12 demandez, là, que les primes, tant la fixe que la  
13 variable, soient modifiées pour des interruptions.  
14 En ce moment cette prime est calculée sur l'énergie  
15 de remplacement. Est-ce que vous croyez que cette  
16 forme-là devrait être remplacée et que la prime  
17 devrait plutôt se rapprocher des coûts évités?

18 R. Je vous avouerai que je n'ai pas étudié en  
19 profondeur les mécanismes de détermination étant  
20 donné que c'est un sujet qui n'était pas au  
21 dossier, qui allait être traité ultérieurement.  
22 Évidemment, quand il va y avoir une étude des  
23 différents programmes, une réévaluation, comme j'ai  
24 mentionné, évidemment, toutes les options devraient  
25 être étudiées. C'est pour ça qu'il va y avoir un

1 groupe de travail, pour que les différents  
2 intervenants offrent...

3 Q. **[12]** Donc, votre recommandation est d'avoir un  
4 groupe de travail pour ça?

5 R. Exactement.

6 Q. **[13]** Et vous croyez - j'ai entendu votre  
7 témoignage, là - que ce groupe de travail pourrait  
8 arriver à trouver une solution applicable d'ici un  
9 an?

10 R. Ce que dis c'est qu'il y a eu un exemple dans le  
11 passé où est-ce que c'est arrivé.

12 Q. **[14]** Oui.

13 R. Évidemment, les paramètres être différents mais si  
14 la volonté est là, il pourrait y avoir des  
15 contraintes au groupe de travail pour arriver à une  
16 solution rapide. Puis tout le monde qui participe  
17 au processus, incluant la Régie ou le Distributeur,  
18 doit mettre la main à la pâte pour avoir une  
19 résolution rapide parce qu'on comprend que c'est un  
20 problème imminent.

21 Q. **[15]** O.K. Maintenant, lors de votre présentation,  
22 entre les pages 5 et 6, vous avez dit que les  
23 industriels peuvent varier leur consommation. Ma  
24 question est à l'effet, est-ce qu'il serait  
25 possible, pour un industriel, par exemple, de

1 s'interrompre complètement pendant quatre (4) à  
2 huit (8) heures et de ne pas reprendre dans les  
3 jours immédiats qui suivent le travail qui n'a pas  
4 été fait ces quatre (4) et huit (8) heures? On a un  
5 petit peu, dans le tarif électrique, là, où on peut  
6 s'interrompre puis le temps de reprise est prévu,  
7 c'est-à-dire qu'il y a un temps de reprise où c'est  
8 interdit, là, pendant qu'il ait encore très, très  
9 froid.

10 R. Hum hum.

11 Q. **[16]** Et il y a des délais pour avoir cette reprise.  
12 Est-ce qu'il y a, parmi vos clients, des gens qui  
13 seraient intéressés et capables, sur la base de ce  
14 que vous nous dites, là, « peuvent varier leur  
15 consommation », de répondre à une demande comme  
16 celle-là?

17 (9 h 35)

18 R. Il est malheureusement impossible pour moi de me  
19 prononcer pour les clients. C'est des questions qui  
20 sont très techniques qui sont... qui dépendent  
21 d'une usine à une autre. Puis, c'est exactement la  
22 raison d'être d'un groupe de travail pour mettre  
23 ces clients-là à table pour qu'ils expliquent  
24 exactement qu'est-ce qu'ils peuvent offrir, c'est  
25 quoi la flexibilité qu'ils peuvent offrir?

1 Q. **[17]** O.K. je vous remercie. Ça termine mes  
2 questions.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Est-ce qu'il y a d'autres intervenants qui veulent  
5 contre-interroger le témoin de l'ACIG? Non? Donc,  
6 Gaz Métro.

7 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT REGNAULT :

8 Q. **[18]** Très rapidement, question... clarification  
9 pour monsieur Cormier, qui découle de sa  
10 présentation. Bon matin, Monsieur Cormier, pour  
11 commencer.

12 R. Bon matin.

13 Q. **[19]** Vous avez expliqué... en fait, vous avez  
14 parlé, entre autres, des usines de cogénération qui  
15 utilisaient du gaz naturel pour produire de  
16 l'électricité. Je présume que ces entreprises-là ou  
17 ces usines fabriquent ou produisent de  
18 l'électricité dans les périodes de grand froid.

19 R. Oui. Surtout.

20 Q. **[20]** Effectivement.

21 R. Quand la demande est élevée, c'est-à-dire périodes  
22 de grand froid ou des périodes de très grande  
23 chaleur l'été.

24 Q. **[21]** Donc, est-ce que je comprends qu'à ce moment-  
25 là ça fait pour l'hiver? Pour Gaz Métro,

1 évidemment, c'est l'hiver qui est important. Je  
2 comprends donc que, à ce moment-là, ça fait encore  
3 plus de gens qui veulent la capacité sur le marché  
4 secondaire pour autant d'offre.

5 R. Ça fait partie... la consommation de gaz naturel  
6 pour produire l'électricité, effectivement, elle  
7 est présente en pointe hivernale aussi, donc plus  
8 de demande de gaz.

9 Q. **[22]** Parfait. C'est tout.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Regnault. Maître Rozon pour la régie.

12 INTERROGÉ PAR Me LOUISE ROZON :

13 Q. **[23]** Merci. Bonjour, Monsieur Cormier. Vous avez  
14 parlé d'un groupe de travail pour revoir le tarif  
15 interruptible; qui doit être membre de ce groupe de  
16 travail-là? Est-ce que c'est uniquement l'ACIG et  
17 Gaz Métro, ou les autres intervenants devraient  
18 aussi faire partie d'un tel groupe de travail?

19 R. Si je me fie à l'exemple qu'il y a eu dans  
20 l'électricité, c'était uniquement les membres...  
21 les industriels eux-mêmes et les membres de l'ACIG  
22 qui ont fait partie de discussions qui n'étaient  
23 pas encadrées dans un processus réglementaire. Ça a  
24 été fait en amont du dépôt du dossier qui a été  
25 révisé par la Régie. Et là, lors du dépôt du

1 dossier, les intervenants ont pu participer, poser  
2 leurs questions et tout. Ça, c'est l'exemple qu'il  
3 y a eu.

4 Évidemment, la Régie est maître de sa  
5 preuve... est maître de la procédure et elle peut  
6 décider dans ce dossier-ci du format à avoir. Mais  
7 l'implication, l'interaction, avec les différents  
8 intervenants peut se faire soit en amont, ou soit  
9 en aval du dépôt de la pièce... du dépôt du nouveau  
10 programme.

11 Q. **[24]** Dans le cadre de la présente audience, il a  
12 été question des coûts importants qui sont liés aux  
13 approvisionnements. On parle d'un montant de plus  
14 de cent... cent vingt... cent vingt-quatre millions  
15 (124 M) pour répondre à la demande additionnelle  
16 au-delà de l'hiver extrême sur la durée du plan. Il  
17 y a des solutions qui ont été discutées pour tenter  
18 de réduire ces coûts-là et de trouver des outils de  
19 pointe pour répondre à la demande de pointe qui,  
20 inévitablement, ne survient pas nécessairement à  
21 chaque hiver.

22 Quelle est l'opinion de l'ACIG par rapport  
23 à la recherche d'outils qui seraient moins coûteux  
24 pour l'ensemble de la clientèle et qui  
25 permettraient d'atteindre un niveau de fiabilité

1 aussi important?

2 R. Évidemment, on... c'est des outils de plus, là,  
3 donc l'ACIG, comme tout autre client, valorise  
4 l'apport d'avoir plus d'outils. Mais l'analyse doit  
5 être faite ainsi : quelle est la façon la plus  
6 économique de réduire la... de répondre à la  
7 demande ou de réduire la demande. C'est la même  
8 chose, dans le fond. Puis, ce que, nous, on  
9 propose, c'est en utilisant les capacités qui sont  
10 déjà installées, c'est-à-dire les usines qui  
11 sont... qui fonctionnent depuis longtemps, qui  
12 étaient dans l'interruptible l'année passée, on  
13 peut réduire la demande. Si on réduit la demande,  
14 bien, ça réduit le besoin d'avoir un outil  
15 supplémentaire.

16 Évidemment là, il faut faire l'étude  
17 économique : est-ce que ça coûte plus cher  
18 d'inciter un industriel à réduire sa demande ou  
19 d'instaurer une capacité de vaporisation  
20 supplémentaire à l'usine de LSR à Montréal, avec  
21 toutes les cavéats qui ont pu être mentionnés,  
22 nous, on prétend que la solution interruptible peut  
23 être appliquée rapidement. Il y a pas besoin  
24 d'avoir des études du BAPE, ça peut être fait  
25 immédiatement. Mais une fois que toutes ces... une

1 fois que... dans une situation idéale où est-ce que  
2 le nombre d'interruptibles arrive à son niveau  
3 optimal, puis que l'ensemble des clients qui ont la  
4 possibilité de réduire leur consommation la  
5 réduise, là, s'il y a des besoins supplémentaires,  
6 évidemment, on peut augmenter les capacités de  
7 transport pour alimenter ces clients-là, ou trouver  
8 des solutions alternatives, comme vous avez  
9 mentionné. Mais l'étude est assez simple, c'est-à-  
10 dire il faut trouver la solution en cents par mètre  
11 cube, qui est une nouvelle unité pour moi, la plus  
12 économique, la moins cher.

13 Q. [25] C'est beau, merci, je n'ai pas d'autres  
14 questions.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Maître Sarault, la Régie n'aura pas d'autres  
17 questions pour monsieur Cormier. Pas de questions  
18 en réinterrogatoire.

19 Me GUY SARAULT :

20 Alors, ceci termine, en autant que nous sommes  
21 concernés.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître Sarault. Il ne nous reste qu'à vous  
24 remercier, Monsieur Cormier, de votre participation  
25 à la Régie, et on vous libère. Merci bien.

1 (9 h 45)

2 LE PRÉSIDENT :

3 Maître Turmel pour la FCEI.

4

5 PREUVE FCEI

6

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Bonjour, Monsieur le Président; bonjour aux membres  
9 du banc. Une fin de semaine lumineuse en fin de  
10 semaine, effectivement. Tout le monde est de bonne  
11 humeur et en forme.

12 Alors, monsieur Gosselin est à prendre  
13 place. Simplement dans le dossier donc la preuve de  
14 la FCEI avait été déposée au SDÉ sous la cote C-  
15 FCEI-32, Madame la Greffière. C'est bien ça. C'est  
16 ce que j'ai en note. Et si le tout est correct, on  
17 peut peut-être procéder à l'assermentation.

18

19

20 L'an deux mille quatorze (2014), ce troisième (3e)  
21 jour du mois de novembre, A COMPARU :

22

23 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place  
24 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

25

1 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
2 solennelle, dépose et dit :

3

4 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

5 Q. **[26]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Alors, Monsieur  
6 Gosselin, au dossier donc, on vient de parler de la  
7 preuve écrite qui porte la date du vingt-neuf (29)  
8 septembre. Donc, vous avez bel et bien préparé ce  
9 document, Monsieur Gosselin?

10 R. Oui.

11 Q. **[27]** Et ce document est-il adopté pour vous pour  
12 valoir comme votre preuve écrite dans le présent  
13 dossier?

14 R. Oui.

15 Q. **[28]** Est-ce que ce document et son contenu  
16 représentent la position de la FCEI au dossier?

17 R. Oui.

18 Q. **[29]** Merci. Par ailleurs, est-ce que vous avez des  
19 corrections à y apporter?

20 R. Non, je n'ai pas de corrections.

21 Q. **[30]** Je vous demanderais d'y aller avec votre  
22 présentation.

23 R. Merci. Bonjour, Monsieur le Président, monsieur et  
24 madame les régisseurs. Je vais commencer par  
25 aborder la question de la méthode de prévision de

1 la journée de pointe. D'abord, je pense que c'est  
2 important de reconnaître qu'il n'y a aucune des  
3 méthodes qui est parfaite, pas plus que l'option 2  
4 que l'option 3. Et il y a deux éléments qui, dans  
5 ces deux méthodes-là, m'apparaissent poser problème  
6 de façon plus importante.

7 La première, c'est la question du facteur  
8 d'ajustement. On en a discuté dans le cours de  
9 l'audience. Nous, on l'a écrit dans la preuve. On a  
10 les préoccupations par rapport au fait qu'on  
11 applique un facteur d'ajustement global comme si  
12 tous les clients avaient un profil similaire. Et on  
13 pense que ça peut poser problème particulièrement  
14 dans des situations où vous pouvez avoir une  
15 variation importante des volumes chez les clients  
16 industriels qui ont des profils beaucoup moins  
17 prononcés que la moyenne de la franchise.

18 L'autre élément... Et sur la question peut-  
19 être, avant de passer à l'autre chose, sur la  
20 question du facteur d'ajustement, peut-être  
21 mentionner que, on a pris, écouté et relu les  
22 commentaires que Gaz Métro avait faits au niveau de  
23 notre preuve dans leur témoignage. Et en effet, je  
24 pense qu'il y avait des très bons points qui  
25 étaient soulevés, puis on avait des commentaires

1 dans notre preuve où on disait, bon, bien, les  
2 méthodes surestiment le besoin de pointe.

3 Je pense que, effectivement, je continue à  
4 penser qu'il y a probablement une surestimation qui  
5 existe, mais certainement d'une ampleur moindre que  
6 ce qu'on avait anticipé au départ. Notamment ce que  
7 madame Downs mentionnait qu'il y a une bonne partie  
8 des migrations qui demeure des clients qui sont en  
9 combinaison tarifaire, ça a un impact important. Et  
10 le profil aussi général de ces clients-là, en  
11 supposant qu'ils ne soient pas des interruptibles,  
12 est effectivement plus faible que ce qu'on avait  
13 émis comme hypothèse dans notre preuve.

14 (9 h 50)

15 Le deuxième élément c'est l'année de référence et  
16 la robustesse du modèle. Gaz Métro a dit dans son  
17 témoignage, bon, bien, selon nous, l'année de  
18 référence, la meilleure information c'est toujours  
19 la dernière année disponible et donc, on devrait  
20 systématiquement utiliser ça. Donc, c'est ce que  
21 j'en comprends, là. Pour nous, il n'y a pas de  
22 problème au niveau de l'année de référence et donc,  
23 il n'y a pas lieu de se questionner tellement là-  
24 dessus.

25 Quand on regarde les réponses qui ont été

1 données, puis, bon, on va le voir encore je pense  
2 avec l'engagement qui va... qui va venir, là. Quand  
3 on regarde les réponses qui ont été données, dans  
4 un premier temps, à la demande de renseignements de  
5 l'ACIG, où on demandait de tester la robustesse de  
6 la méthode.

7 Et ensuite, si on compare les... si on  
8 regarde la DDR numéro 6 où la Régie a dit à Gaz  
9 Métro : Bien, évaluez le besoin de pointe pour  
10 l'année deux mille seize (2016), mais sur la base  
11 des données de l'année deux mille treize-deux mille  
12 quatorze (2013-2014). On obtient un besoin de  
13 capacité de pointe de trente-trois mille sept cent  
14 quatre-vingt-sept (33 787).

15 Alors que quand on utilise les données de  
16 deux mille douze-deux mille treize (2012-2013), on  
17 obtient trente-quatre mille huit cent trente-six  
18 (34 836). Alors, ça, ça se retrouve à l'annexe 6 de  
19 la preuve, du Plan d'approvisionnement.

20 Donc, pour prévoir le besoin de la journée  
21 de pointe de la même année, l'année deux mille  
22 quinze-deux mille seize (2015-2016), on se retrouve  
23 avec un écart de besoins à la pointe de mille...  
24 grosso modo, mille dix trois mètres cubes (1000)  
25 10(3) m(3) selon qu'on utilise des données de deux

1 mille treize-deux mille quatorze (2013-2014) ou des  
2 données de deux mille douze-deux mille treize  
3 (2012-2013).

4 On prévoit la même année, là, donc on  
5 prévoit les mêmes clients. D'arriver avec un écart  
6 aussi important, pour nous c'est très problématique  
7 puis ça démontre... Et je conteste absolument pas  
8 le fait que les données les plus récentes  
9 contiennent plus d'information. Mais il ne faut pas  
10 perdre de vue qu'on travaille avec une... des  
11 méthodes statistiques, des méthodes de régression  
12 et que ces méthodes-là ont aussi leur faiblesse. Et  
13 les régressions, il ne faut pas perdre de vue  
14 qu'elles ne capturent pas des causalités, elles  
15 capturent des corrélations.

16 Alors, des fois, des circonstances peuvent  
17 faire que les données semblent suggérer ou sont  
18 mieux corrélées avec certaines des variables  
19 explicatives qu'avec d'autres, et ça peut engendrer  
20 des résultats quand, après ça, on utilise ça pour  
21 faire une projection.

22 Alors je pense qu'il faut essayer de  
23 comprendre pourquoi l'utilisation d'années de base  
24 différentes entraîne, d'années de référence,  
25 pardon, différentes entraînent des résultats si

1 différents au niveau de la production de la journée  
2 de pointe.

3 Et pour illustrer, j'ai été surpris, pour  
4 illustrer peut-être les faiblesses ou en tout cas  
5 le fait qu'il faut être prudent avec les  
6 régressions, j'ai été surpris d'entendre vendredi  
7 matin les témoins de Gaz Métro dire qu'il y avait  
8 une règle du pouce à l'interne, qu'un degré-jour de  
9 plus, eux estimaient que ça engendrait cinquante-  
10 trois dix trois mètres cubes (54) 10(3) m(3) de  
11 demande de plus, de besoin de capacité de plus.

12 Parce que dans les régressions, quand on  
13 regarde les paramètres des régressions, le  
14 paramètre des degrés-jours c'est beaucoup plus de  
15 l'ordre de trois cent cinquante (350). Alors la  
16 régression vous dit si vous augmentez vos degrés-  
17 jours de un, vous devriez avoir trois cent  
18 cinquante dix trois m trois (350) 10(3) m(3) de  
19 plus. La règle du pouce à l'interne chez Gaz Métro  
20 c'est cinquante trois (53).

21 Alors je pense qu'il faut... ça illustre le  
22 fait qu'on ne peut pas penser que les régressions,  
23 un, capte une causalité puis qui... Bref, il faut  
24 être, je pense, prudent dans la façon dont on  
25 interprète ces résultats-là puis s'assurer qu'on

1 comprend bien ce que le modèle fait.

2 Donc, cela étant dit, nous, la position de  
3 la FCEI c'est qu'il faut continuer à raffiner ces  
4 modèles-là au niveau du facteur d'ajustement puis  
5 au niveau de l'année de référence.

6 Au niveau du facteur d'ajustement, peut-  
7 être, effectivement, que, si on essaie de faire des  
8 ajustements en fonction de la nature des volumes,  
9 on peut se ramasser dans une situation où on n'a  
10 pas une pointe coïncidente parfaite. Mais c'est  
11 peut-être... d'abord, il y a peut-être possibilité  
12 de corriger pour ça.

13 Mais, d'autre part, ça peut, je pense, dans  
14 certains cas peut-être être préférable de ne pas  
15 avoir une coïncidence parfaite que de risquer  
16 d'attribuer des profils de consommation prononcée à  
17 des clients qui ont dans les faits un profil  
18 stable.

19 (9 h 55)

20 Puis on regarde sous... on regarde beaucoup ce  
21 problème-là dans l'optique ici d'une hausse, là.  
22 Où, dans le fond, on dit : « S'il y a une hausse  
23 des volumes à débits stables, bien, on va aller  
24 chercher peut-être trop de pointes. » Mais le  
25 problème est tout aussi vrai à l'inverse, là. Si,

1 par exemple, vous avez un client qui ferme puis que  
2 c'est... je donne un chiffre comme ça, là, mille  
3 (1000) 10(3) m(3) qui s'en va puis que votre modèle  
4 dit : « Retire mille cinq cents (1500) 10(3) m(3)  
5 de ton besoin de capacité », bien, là c'est à la  
6 sécurité de l'approvisionnement que tu viens mettre  
7 en jeu, là. Donc, il faut le voir aussi des deux  
8 côtés, je pense.

9           Donc, cela étant dit, dans le présent  
10 dossier, et en tenant compte que les modèles  
11 peuvent être améliorés dans le futur, dans le  
12 présent dossier je pense que l'option 3 demeure  
13 préférable pour évaluer le besoin de capacité la  
14 journée de pointe. Notamment, parce que, même si  
15 c'est moins important que ce qu'on avait anticipé,  
16 le problème avec le facteur d'ajustement, selon  
17 nous, demeure présent au niveau de l'option 2. Plus  
18 important au niveau de l'option.

19           L'autre élément c'est que, oui, c'est vrai  
20 qu'il y a non-coïncidence peut-être avec l'option 3  
21 mais il ne faut perdre de vue que les clients du  
22 tarif 10, quand on regarde leur consommation, il  
23 n'y a pas de... c'est un profil vraiment stable, il  
24 n'y a pas d'influence de la température. Alors, le  
25 problème de non-coïncidence dans un contexte comme

1 ça m'apparaît beaucoup moins... beaucoup moins  
2 pertinent ou, en tout cas, inquiétant, disons.

3 Maintenant, au niveau des outils pour  
4 répondre aux besoins. D'abord, sur le volet C, les  
5 superinterruptibles, comme la Régie l'a appelé,  
6 j'aimerais peut-être, dans le fond, faire du pouce  
7 sur la présentation que monsieur Cormier a faite  
8 tout à l'heure. Et aussi sur des commentaires qui  
9 ont été faits par Gaz Métro la semaine dernière où,  
10 dans le fond, on disait : « Les clients  
11 interruptibles reviennent au service continu parce  
12 que ça peut coûter très cher d'être au service  
13 interruptible parce que maintenant, quand ils se  
14 font interrompre, ils ne sont plus capables d'avoir  
15 du transport bon marché et donc, ils se ramassent à  
16 payer très cher pour leur gaz... leur GAI ou payer  
17 très cher pour du mazout. Mais dans tous les cas  
18 ils paient très cher et donc, pour eux, de se faire  
19 interrompre, c'est quelque chose qui est très  
20 coûteux et donc, ils reviennent au service  
21 continu. »

22 Et on suggérerait ce matin, de ce que j'en  
23 comprends, de dire : « Bien, là on va augmenter la  
24 compensation qu'on donne à ces clients-là parce que  
25 leurs coûts sont très élevés, donc il faut les

1 convaincre de retourner, donc il faut leur donner  
2 plus. »

3 Et pour reprendre peut-être l'analogie de  
4 l'assurance de monsieur Cormier, on... c'est comme  
5 si on demandait à quelqu'un... on demande à  
6 quelqu'un de prendre un risque et donc, on va... on  
7 va le compenser, dans le fond, pour ce risque-là.  
8 Mais la question importante que, je pense, il faut  
9 se poser aussi c'est : Est-ce qu'on a besoin de  
10 demander aux clients de prendre ce risque-là? Dans  
11 le fond, le volet C, c'est ce qu'il fait, c'est  
12 qu'il dit : « Bien, moi, je vous demande de vous  
13 interrompre mais beaucoup moins. » Donc, c'est tous  
14 ces impacts négatifs là, de consommer du mazout  
15 très cher, de consommer du GAI très cher, ils ne  
16 sont plus là. Donc, pour le client, le besoin de  
17 compensation financière pour accepter d'aller à une  
18 option comme ça est moins important.

19 Donc, évidemment, le volet A et B du  
20 service interruptible, je pense, sont tout à fait  
21 utiles et tout à fait nécessaires, mais je pense  
22 que le volet C aussi est utile et je pense que le  
23 fait d'avoir un volet C permettrait de réduire les  
24 coûts.

25 Maintenant, sur Saint-Flavien. On a

1           recommandé d'utiliser une capacité de mille cinq  
2           cents (1500) 10(3) m(3) pour Saint-Flavien dans le  
3           plan d'approvisionnement. Vendredi, les gens de Gaz  
4           Métro - ou peut-être c'était jeudi - ont dit : « On  
5           ne devrait pas faire ça parce que je n'ai pas les  
6           garanties que je vais avoir ce débit-là dans le  
7           mois de janvier si, par exemple, je suis obligé de  
8           retirer dans la période des fêtes, en décembre.  
9           Bien, là mon... peut-être que je ne pourrais plus  
10          retirer mille cinq cents (1500) 10(3) m(3) à Saint-  
11          Flavien dans le mois de janvier. »

12                        Et l'autre élément qui a été amené c'est :  
13          « Pointe-du-Lac peut être effrité dans certaines  
14          circonstances mais, Pointe-du-Lac, je le prévois,  
15          dans le fond, à sa capacité de retrait maximum dans  
16          mon plan. Si jamais j'ai de l'effritement de  
17          Pointe-du-Lac, bien, le fait de pouvoir retirer un  
18          petit peu plus pour Saint-Flavien vient compenser  
19          pour ça. »

20                        Je n'ai pas de problème avec ce  
21          raisonnement-là de façon générale mais j'ai un  
22          petit peu plus de difficulté avec ce raisonnement-  
23          là dans le contexte du plan de cette année. Et la  
24          raison en est qu'on a, dans le plan de cette année,  
25          une usine LSR qui ne sert à peu près pas. Et on a

1 des stocks très importants à l'usine LSR. Alors, si  
2 jamais il y a un besoin d'utiliser plus d'outils  
3 dans la période des Fêtes au mois de décembre, je  
4 ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas simplement  
5 solliciter l'usine LSR pour s'assurer qu'on  
6 préserve Saint-Flavien. Et on parle dans  
7 l'éventualité... dans l'éventualité relativement  
8 improbable que ça arrive.

9 (10 h 00)

10 Et la même chose, je pense, pourrait  
11 s'appliquer à l'usine de Pointe-du-Lac; si on  
12 constate un effritement puis qu'on anticipe des  
13 journées froides, il n'y a rien qui nous empêche de  
14 retirer un volume plus important ou... de retirer  
15 des volumes à l'usine LSR ou de retirer des volumes  
16 plus importants de ce qu'on aurait fait par  
17 ailleurs pour préserver ou même, voire, injecter à  
18 Pointe-du-Lac pour s'assurer qu'on va avoir la  
19 capacité dont on a besoin quand les journées  
20 froides vont arriver.

21 Donc, je continue à penser qu'on devrait  
22 maintenir le mille cinq cent vingt (1520) 10(3)  
23 m(3) à Saint-Flavien pour l'évaluation des besoins.  
24 Et, par ailleurs, je dirais que je pense que Gaz  
25 Métro devrait même s'enquérir auprès d'Intragaz.

1 Ils ont dit qu'ils avaient demandé par le passé à  
2 Intragaz de leur dire : « Bien, pouvez-vous  
3 m'optimiser les retraits en décembre, janvier,  
4 février? » Je vais prendre ce qu'ils devraient leur  
5 demander également : « Pouvez-vous m'optimiser...  
6 qu'est-ce que ça donnerait si vous m'optimisiez les  
7 retraits en janvier? Si vous alliez chercher le  
8 maximum que je puisse retirer en janvier, qu'est-ce  
9 qu'il me resterait en décembre? Qu'est-ce qu'il me  
10 resterait en février? » Et il est possible que ça  
11 permette de réduire un peu plus le besoin d'outils  
12 de transport.

13           Alors, pour ce qui est du plan  
14 d'approvisionnement deux mille quinze-deux mille  
15 seize (2015-2016), on avait émis des réserves sur  
16 le fait d'accepter les migrations dans notre  
17 preuve, d'accepter les migrations sans condition,  
18 de façon plus spécifique, et, en réponse à des  
19 demandes de renseignements numéro 6 de Gaz Métro,  
20 on constate que Gaz Métro, pour les clients qui ont  
21 migré de l'interruptible au service ferme et qui  
22 n'avaient pas la garantie de pouvoir desservir à un  
23 certain moment dans le temps, ils ont effectivement  
24 demandé... mis des conditions à ces migrations-là  
25 pour que les clients... pour qu'ils puissent

1 demander aux clients de retourner au service  
2 interruptible si jamais il y avait un problème à  
3 trouver le transport. Donc, ça, c'est une situation  
4 qui est tout à fait satisfaisante pour nous.

5           Maintenant, sur la question de la  
6 saturation du réseau, j'ai relu les notes  
7 sténographiques de vendredi après-midi et puis je  
8 n'étais pas certain d'avoir bien compris, mais il  
9 me semblait que, Monsieur le Président, vous aviez  
10 suggéré de peut-être traiter de cette question-là  
11 avec simplement la Régie et les gens de Gaz Métro  
12 ou, en tout cas, dans une formule peut-être plus...  
13 plus intimiste. Je voulais simplement indiquer que  
14 la FCEI a... d'une part, a déjà commenté sur les  
15 enjeux de saturation de réseau. Puis, c'est vrai  
16 qu'on n'a pas posé de questions cette année. On n'a  
17 rien dit cette année, mais c'est parce que ce qui  
18 était proposé à ce niveau-là était tout à fait  
19 convenable selon nous. Et... mais pour la suite des  
20 choses, c'est certain que la FCEI a un intérêt à  
21 suivre cette question-là. On pense qu'il y a des  
22 enjeux importants à ce niveau-là puis qu'il  
23 pourrait y avoir des impacts importants aussi  
24 éventuellement pour l'ensemble de la clientèle.

25           Et, le dernier point sur lequel je voulais

1 brièvement revenir, c'était la question du PGEÉ.  
2 Nous formulons une recommandation dans notre preuve  
3 d'aller vers une formule incitative qui est fixée,  
4 qui ne dépend pas de la prévision qui est faite par  
5 Gaz Métro de ses économies d'énergie. Gaz Métro  
6 dit : « C'est bien beau, mais ça ne respecte pas la  
7 demande de la Régie qui demandait d'avoir quelque  
8 chose qui est basé sur la prévision. » Et ils ont  
9 tout à fait raison. Mais, cela étant dit, on pense  
10 que c'est important quand même de le proposer parce  
11 qu'on voit des problèmes avec le fait d'aller vers  
12 une formule qui utilise la prévision pour calculer  
13 le niveau de bonification.

14 Deux problèmes ou, en tout cas, deux  
15 conséquences de ce que l'on voit, la première,  
16 c'est au niveau de l'allégement réglementaire. Je  
17 peux facilement voir qu'une formule comme ça peut  
18 amener toutes sortes de débats au niveau de la  
19 prévision : est-ce que vous prévoyez suffisamment  
20 ou est-ce que vous ne prévoyez pas suffisamment aux  
21 demandes de renseignements, contre-interrogatoire,  
22 beaucoup de... beaucoup de, peut-être de... de  
23 discussions et de paperasserie, peut-être pour pas  
24 grand-chose finalement. Et l'autre élément, c'est  
25 au niveau du pouvoir incitatif de la formule.

1 Évidemment, si les seuils de bonification... ou  
2 l'échelle de bonification dépend de la prévision  
3 qui est faite, bien, ça peut avoir comme impact de  
4 réduire l'incitatif à faire de l'efficacité  
5 énergétique.

6 Alors ça complète ce que j'avais à vous  
7 dire.

8 (10 h 10)

9 Q. **[31]** Merci, Monsieur Gosselin. Alors monsieur  
10 Gosselin est prêt à être contre-interrogé.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Turmel. Est-ce qu'il y a des  
13 intervenants dans la salle qui veulent contre-  
14 interroger le témoin de la FCEI? On me fait signe,  
15 Maître Sarault.

16 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me GUY SARAULT :

17 Q. **[32]** Bonjour, Monsieur Gosselin.

18 R. Bonjour.

19 Q. **[33]** Je voudrais faire écho à une excellente  
20 question qui a été soulevée par madame la  
21 Régisseuse Rozon lors des audiences de la semaine  
22 dernière qui est celle de la gestion des risques.  
23 Vous savez, la détermination des besoins de  
24 capacités pour Gaz Métro puis le choix des outils  
25 d'approvisionnement, de la quantité et de la nature

1 des outils d'approvisionnement, tout ceci,  
2 évidemment, ce ne sont pas des sciences exactes. On  
3 est d'accord. Et il y a toujours un risque qu'il y  
4 ait une surestimation de la capacité et un  
5 surapprovisionnement par rapport aux besoins réels.  
6 Ou il y a un risque inverse, l'image miroir, d'une  
7 sous-estimation de la capacité et d'une sous-  
8 estimation des outils requis pour rencontrer la  
9 capacité, la demande.

10 Si vous avez à choisir, vous, entre les  
11 deux risques, croyez-vous qu'il est préférable de  
12 sous-estimer la capacité ou qu'il est préférable de  
13 la surestimer? Vous avez entendu monsieur Cormier  
14 tantôt en parler. Quelle est votre opinion là-  
15 dessus?

16 M. ANTOINE GOSSELIN :

17 R. Bien, écoutez...

18 Q. **[34]** En cas de doute.

19 R. C'est certain, la réponse est... C'est certain  
20 que... il y a... Gaz Métro l'a dit, plusieurs  
21 personnes l'ont dit à plusieurs reprises, il y a...  
22 Je ne pense pas que c'est une question de blanc ou  
23 noir.

24 Il y a toujours un certain risque et la  
25 question visée de penser qu'on sera, on peut avoir

1 des outils pour avoir un risque zéro, je pense que  
2 ce n'est pas réaliste, en ce sens qu'on peut  
3 toujours être exposé à toutes sortes  
4 d'impondérables. Il y aura toujours un risque ne  
5 serait-ce qu'au niveau des... Au niveau technique.  
6 Il peut y avoir un risque qu'un tuyau ne livre pas  
7 comme il devrait ou qu'il y ait un bris ou une  
8 chose comme ça.

9           Donc, j'ai un petit peu de difficulté avec  
10 l'idée du risque absolu zéro.

11 Q. [35] Écoutez, Monsieur Gosselin, vous reconnaissez  
12 qu'il y a un risque. Évidemment, ça n'est pas une  
13 science exacte, on est tous les deux d'accord. Mais  
14 je ne suis pas sûr que j'ai bien compris votre  
15 réponse à l'élément de choix pour la gestion de ce  
16 risque-là. Est-ce qu'en cas de doute on doit  
17 prendre la direction d'avoir légèrement de surplus  
18 ou on doit plutôt prendre la direction inverse d'en  
19 avoir moins?

20 R. Mais je pense qu'on... je pense qu'on doit... on  
21 doit se prémunir contre le risque. Donc, on doit...  
22 Je ne pense pas qu'on veut être dans une situation  
23 où on manque d'outils ou en tout cas on ne vise pas  
24 à être dans une situation où on va manquer  
25 d'outils. Mais ça peut arriver quand même qu'on en

1 manque.

2 Je pense que c'est probablement mieux d'en  
3 avoir un petit peu plus qu'un petit peu moins, pour  
4 répondre à votre question. Mais il faut, je pense  
5 qu'il faut pas non plus se dire... il faut faire  
6 attention au niveau... au niveau de sécurité ou en  
7 tout cas au niveau de garantie qu'on veut avoir,  
8 là. Si... Si d'être prudent ça veut dire aller  
9 prendre les outils pour se protéger contre toutes  
10 les éventualités potentielles imaginables, il y a  
11 une...

12 Ce que je veux dire dans le fond c'est  
13 qu'il y a un élément de coût qui est associé à ça,  
14 qui est associé au fait de...

15 Q. **[36]** Nous en sommes tous conscients.

16 R. ... se protéger puis il faut trouver l'équilibre  
17 qui est convenable, là.

18 Q. **[37]** Merci.

19 (10 h 15)

20 LE PRÉSIDENT :

21 Est-ce qu'il y a d'autres intervenants qui veulent  
22 contre-interroger le témoin de la FCEI, monsieur  
23 Gosselin?

24 Me VINCENT REGNAULT :

25 Est-ce que c'est à mon tour?

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui, Maître Regnault.

3 Me VINCENT REGNAULT :

4 Je n'en aurai pas pour très longtemps. J'ai  
5 simplement quelques séries de questions pour  
6 monsieur Gosselin.

7 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT REGNAULT :

8 Q. **[38]** Bon matin, Monsieur Gosselin, pour commencer.

9 Je voulais simplement commencer en discutant avec  
10 vous de la méthode de pointe, l'établissement de la  
11 journée de pointe, qui est discuté par... dans le  
12 cadre du présent dossier. Vous avez, dans le cadre  
13 de votre preuve, évidemment, examiné les trois (3)  
14 méthodes qui ont été suggérées ou évoquées par Gaz  
15 Métro. Vous avez critiqué la deuxième, suggéré des  
16 modifications à la troisième. Mais je pense que  
17 nulle part dans votre preuve puis dans votre  
18 présentation je ne vous ai entendu remettre en  
19 cause le fait que la méthode de pointe actuelle,  
20 qui était utilisée, devait être modifiée. Est-ce  
21 que je me trompe?

22 R. Non, absolument pas. Puis on l'a dit, il me semble,  
23 en preuve, là, on a dit, ça nous paraît  
24 incontestable, là, que les volumes... même les  
25 clients au D4 subissent un effet de température.

1           Donc, même les clients indépistables subissent un  
2           effet des variations de température.

3           Q. [39] Donc, une fois qu'on décide de modifier la  
4           méthode de pointe, on obtient certains... on peut  
5           obtenir certains résultats, on obtient des  
6           résultats, une demande pour un hiver extrême qui  
7           est X, une demande pour une journée de pointe qui  
8           est Y. Est-ce que vous êtes d'accord également,  
9           Monsieur Gosselin, que dans la mesure où la demande  
10          en journée de pointe est supérieure à la demande en  
11          cas d'hiver extrême, les outils... puis on pourra  
12          discuter de la nature des outils, là, je conviens  
13          qu'on peut parler de capacité de transport, il y a  
14          d'autres solutions qui ont été évoquées, mais ce  
15          n'est pas la nature de ma question. Ma question  
16          c'est : Dans la mesure où la demande projetée en  
17          cas de demande... en cas de journées de pointe est  
18          supérieure à l'hiver extrême, est-ce que vous êtes  
19          d'accord pour dire que Gaz Métro devrait s'assurer  
20          d'avoir les outils nécessaires pour y répondre?

21          R. Oui. Je pense que oui, mais je pense aussi que Gaz  
22          Métro devrait aussi faire tout en son possible pour  
23          essayer de ramener... réduire ce besoin-là le plus  
24          possible. Parce que ce qui est important, ça  
25          rejoint un peu le commentaire de... la question de

1 maître Sarault, ce qu'il est important de voir  
2 c'est que, entre l'hiver extrême puis la journée de  
3 pointe, là, on parle de quelques occurrences. Donc,  
4 vraiment, ça coûte très cher pour très peu  
5 d'événements. Donc, je pense que d'essayer de  
6 trouver quelque chose qui nous permet de... d'aller  
7 répondre à ce besoin-là... il faut y répondre, mais  
8 répondre différemment que d'aller chercher du  
9 transport. Je pense que c'est très important.

10 Q. **[40]** Puis ça, je ne conteste pas que vous remettiez  
11 ou que ce soit la position de la FCEI, mais ce dont  
12 je voulais m'assurer c'était que la FCEI était  
13 d'accord avec le fait que Gaz Métro devait être en  
14 mesure de répondre à la demande en journée de  
15 pointe si elle était supérieure. Est-ce que ça va  
16 être par un volet superinterruptible, est-ce que ça  
17 va être en achetant des capacités de transport,  
18 est-ce que ça va être en augmentant la capacité  
19 d'approvisionnement à l'usine LSR? Il y aura cette  
20 discussion-là, la Régie rendra une décision. Mais  
21 je comprends qu'on est d'accord pour dire que Gaz  
22 Métro doit être en mesure de répondre à la demande  
23 en journée de pointe?

24 R. Oui.

25 Q. **[41]** Merci. Ensuite vous avez... dans votre preuve,

1 toujours au niveau de la méthode d'établissement de  
2 la journée de pointe, vous avez donc discuté sur...  
3 discuté de la méthode... de l'option 3. Vous avez,  
4 entre autres, parlé de votre désaccord à l'égard du  
5 facteur d'ajustement. Puis là je veux juste... on  
6 va être dans les principes, là, parce que je  
7 comprends qu'à un moment donné, quand on va dans  
8 les détails, on ne s'entend pas, mais essayons de  
9 nous entendre, à tout le moins, sur les principes.  
10 Est-ce que vous êtes d'accord pour dire que, dans  
11 la mesure où on effectue une régression qui n'est  
12 pas sur l'année témoin, qui est sur l'année la plus  
13 récente, à ce moment-là le résultat doit être  
14 ajusté d'une quelconque façon pour tenir compte de  
15 la demande de l'année témoin?

16 R. Oui.

17 Q. **[42]** Mais vous êtes... donc, je comprends que vous  
18 n'êtes pas d'accord avec ce que Gaz Métro... ou le  
19 facteur d'ajustement que Gaz Métro a suggéré?

20 R. Bien, je pense que le facteur d'ajustement uniforme  
21 pour tous les volumes, effectivement, pose  
22 problème dans la façon dont il est calculé.

23 Q. **[43]** O.K. Puis je pense que vous avez tenté de  
24 démontrer votre position à l'aide d'un calcul, que  
25 je qualifierais d'assez savant, là, sans aucun

1           sarcasme. Je pense que vous avez tenté, le mieux  
2           possible, d'illustrer votre position. Et j'ai cru  
3           comprendre, dans le cadre de votre témoignage ce  
4           matin, que vous reveniez, en quelque sorte, sur ce  
5           calcul-là dans la mesure où... considérant les  
6           explications qui avaient été fournies par madame  
7           Dawn lors de son témoignage vendredi. Est-ce que  
8           j'ai bien compris?

9           (10 h 20)

10          R. Bien, en fait, d'abord peut-être spécifier que dans  
11           la preuve, dans notre preuve écrite on mentionnait  
12           qu'on soupçonnait que l'application du facteur  
13           d'ajustement pouvait amener une surestimation du  
14           besoin à l'option 3 puis à l'option 2 aussi. Donc,  
15           2 et 3.

16          Q. **[44]** Hum, hum.

17          R. Par contre, dans la recommandation qu'on a faite  
18           sur la quantité de transport à détenir, ou la  
19           quantité d'outils à détenir plutôt, on n'a pas tenu  
20           compte de ça, on n'a pas reflété cet élément dans  
21           la recommandation. Ça je pense que c'est important  
22           de le mentionner.

23                        Et ce que j'ai dit ce matin c'est que je  
24           trouvais que, effectivement, il y avait des bons  
25           arguments qui avaient été apportés et que,

1 effectivement, on avait probablement surestimé la  
2 surestimation et que donc, le problème, si vous  
3 voulez, était peut-être plus faible que ce que...  
4 de moins grande ampleur que ce qu'on avait évalué.

5 Q. **[45]** D'accord. Et là, quand vous dites que la  
6 surestimation, que vous aviez peut-être surestimé  
7 la surestimation, si je réfère à votre preuve, là,  
8 vous faites donc référence à la page 5 de votre  
9 preuve, le premier grand paragraphe?

10 R. C'est aux pages 4 et 5, là, je ne peux pas vous  
11 dire. Attendez un peu. Oui.

12 Q. **[46]** D'accord. Merci. Donnez-moi juste un instant,  
13 Monsieur le Président. Au sujet de l'année de  
14 référence, je comprends donc que vous convenez que  
15 l'année de référence qui est la meilleure c'est la  
16 plus récente disponible? C'est ce que j'ai compris  
17 de votre témoignage ce matin.

18 R. Bien, non. Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai  
19 dit que l'année de référence la plus récente c'est  
20 celle qui a le plus d'information ou disons que  
21 l'information est la plus proche ou la clientèle  
22 disons est la plus proche de la clientèle de  
23 l'année témoin. Donc, elle contient plus  
24 d'information sur cette clientèle-là que l'autre  
25 année d'avant.

1 Mais ça ne veut pas nécessairement dire que  
2 c'est la meilleure année pour faire... pour faire  
3 l'estimation à cause... à cause des implications  
4 que peut avoir ou des limitations disons des  
5 modèles de régression, puis leur habilité à... leur  
6 capacité à capter les effets de façon... les effets  
7 de température puis les effet de vent, les effets  
8 de base, les effets de jour, de façon adéquate.

9 Q. **[47]** O.K. C'est beau. Je n'ai pas d'autres  
10 questions pour monsieur Gosselin. Merci, Monsieur  
11 Gosselin.

12 R. Je vous en prie.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Maître Regnault. Pour la Régie, Maître  
15 Rozon.

16 INTERROGÉ PAR Me LOUISE ROZON :

17 Q. **[48]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Louise Rozon pour  
18 la formation. En ce qui a trait à l'offre  
19 interruptible, volet C que vous proposez; dans le  
20 cadre de votre mémoire vous demandez, bon, qu'il y  
21 ait une proposition à cet effet-là qui soit  
22 déposées quand même assez rapidement, là, je crois  
23 en février deux mille quinze (2015) pour une mise  
24 en application dès le premier (1er) octobre deux  
25 mille quinze (2015).

1 Est-ce que vous croyez qu'il est nécessaire  
2 de revoir dans l'ensemble l'offre interruptible  
3 avant d'ajouter une nouvelle offre ou si vous  
4 croyez, et c'est je crois ce qui ressort de votre  
5 mémoire, compte tenu de l'urgence il est peut-être  
6 préférable de mettre en application une offre, bien  
7 qu'elle soit temporaire, parce que sinon on manque  
8 le bateau. Mais j'aimerais peut-être mieux  
9 comprendre votre position par rapport à ça.

10 R. Oui.

11 Q. **[49]** Et en tenant compte de ce qui a été énoncé par  
12 Gaz Métro et l'ACIG, par exemple.

13 (10 h 25)

14 R. Je cherchais... je cherchais une information  
15 spécifique que je ne trouve pas mais je vais vous  
16 répondre en termes généraux. C'est sûr qu'au moment  
17 où on a écrit ça, la révision, la révision  
18 tarifaire, c'était après le dossier sur la Phase 1  
19 du dossier sur l'allocation de coûts. Et donc, ça  
20 nous mettait passablement loin dans le temps. Et  
21 donc, les coûts étaient sur une plus longue  
22 période. Gaz Métro nous dit : « Là, on est prêt à  
23 agir vite là-dessus, déposer quelque chose au  
24 printemps globalement et, bon, ça serait pas  
25 applicable l'année prochaine, mais ça serait

1 applicable l'année suivante. » Donc, disons que  
2 la... puis, je pense qu'il y a encore des coûts qui  
3 seraient encourus peut-être l'année prochaine, mais  
4 au moins c'est pas pendant trois, quatre ans. Et,  
5 bon, c'est indéniable qu'il y a des interactions  
6 entre les différents types d'interruptibles et les  
7 autres outils, et l'utilisation de l'usine LSR,  
8 puis de l'ensemble du plan, finalement. Tout ça  
9 fonctionne ensemble. Donc, on pourrait... on n'a  
10 pas de problème dans le fond à ce que ça puisse se  
11 faire en même temps au printemps.

12 Q. [50] J'aimerais peut-être revenir sur la question  
13 de l'année de référence. Je ne suis pas certaine de  
14 bien saisir votre position par rapport à ça. On  
15 voit que, bon, il y a... c'est pas parfait. Est-ce  
16 que l'année la plus récente est la meilleure année  
17 à utiliser, entre autres à la réponse 11.1 de la  
18 demande de renseignements numéro 6, Gaz Métro a  
19 fait le calcul en utilisant deux mille treize -  
20 deux mille quatorze (2013-2014) et on voit que pour  
21 deux mille seize (2016), il y a quand même un écart  
22 important que vous avez d'ailleurs noté. Mais est-  
23 ce que, indépendamment des lacunes, avec une ou  
24 l'autre des années, est-ce que vous croyez qu'il  
25 est préférable pour établir cette prévision pour...

1 dans le cadre du présent plan d'approvisionnement  
2 d'utiliser l'année la plus récente, c'est-à-dire  
3 deux mille treize - deux mille quatorze (2013-2014)  
4 pour les trois années du plan?

5 R. Bien, je pense qu'il faut voir. Il faut se pencher  
6 sur la question. Ça peut être soit, dans certaines  
7 situations, de ne pas utiliser l'année la plus  
8 récente si... La première étape, c'est de  
9 comprendre le problème. Je vous dirais que, à mon  
10 sens, disons ma suspicion, c'est qu'il y a une  
11 partie du problème qui vient du fait que l'année  
12 deux mille treize - deux mille quatorze (2013-  
13 2014), c'est une année très froide. Et donc, ça  
14 bousille un peu les résultats de régression puis ça  
15 peut... et ça peut - excusez-moi - ça peut  
16 engendrer, ça peut en tout cas être une des causes  
17 de cette variation-là. Alors, est-ce que... en  
18 supposant que ce soit ça... puis c'est peut-être  
19 pas ça, comme... c'est pour ça que je dis, il faut  
20 se pencher là-dessus, mais en supposant que ce soit  
21 ça, est-ce que dans une situation comme ça, ça  
22 serait mieux d'aller à l'autre année avant qui,  
23 elle, est plus normale en termes climatiques, ou  
24 d'essayer de corriger la dernière année pour cet  
25 effet de température là, pour la ramener plus à une

1           année normale? Je ne le sais pas. Je ne le sais pas  
2           quels pourraient être les moyens, mais je pense  
3           qu'il faut se pencher là-dessus parce que je  
4           soupçonne que la réponse à l'engagement que vous  
5           avez demandé va révéler que Gaz Métro, pour deux  
6           mille dix-huit (2018) va avoir un besoin de  
7           capacité aussi de mille (1000) 10(3) m(3) de moins  
8           ou de cet ordre-là. Ça a une implication très  
9           importante parce qu'ils vont répondre à un appel de  
10          soumissions, puis pour ces années-là, ils vont...  
11          pour la capacité. Alors, le mille (1000) de plus ou  
12          de moins, quand il faut que tu fasses construire,  
13          c'est significatif. Alors, voilà. En bref, je pense  
14          qu'il faut réfléchir ou investiguer le problème.

15        Q. **[51]** D'accord. Je n'ai pas d'autres questions,  
16          merci.

17          LE PRÉSIDENT :

18        Q. **[52]** Peut-être juste une petite précision, Monsieur  
19          Gosselin. Vendredi dernier, après une bonne semaine  
20          d'audience, j'ai peut-être amené une confusion  
21          lorsque j'ai parlé que la Régie allait traiter en  
22          cati... je ne pense pas. Mais je ne parlais pas, en  
23          fait... même si je m'adressais à un panel qui  
24          parlait du taux de saturation élevé de certains  
25          réseaux, je... ma question portait beaucoup plus

1 sur une autre demande de Gaz Métro...

2 R. O.K.

3 Q. **[53]** ... sur l'utilisation à court terme du  
4 réservoir de GNL et les ventes de GNL.

5 R. O.K.

6 Q. **[54]** C'est une demande que l'on a présentement et  
7 je disais : « Est-ce qu'on peut rendre la décision  
8 plus loin? Plus tard? » C'était un petit peu ça  
9 l'idée de mon intervention puis désolé pour la  
10 confusion que ça a pu semer. Ça l'a semée ailleurs  
11 aussi. J'ai eu le message en sortant du bureau...  
12 en sortant d'ici. Il n'y a pas d'autres questions,  
13 Maître Turmel?

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Merci, Monsieur le Président, alors je n'ai pas de  
16 réinterrogatoire. On peut libérer, si vous voulez,  
17 monsieur Gosselin.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Q. **[55]** Donc, il ne nous reste qu'à vous remercier,  
20 Monsieur Gosselin, pour votre participation à la  
21 Régie...

22 R. Merci.

23 Q. **[56]** ... à cette audience, et vous souhaiter une  
24 bonne fin de journée et vous êtes libéré.

25 R. Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 C'est bon, ça. Donc, la Régie va prendre une pause  
3 de quinze (15) minutes. Retour à dix heures  
4 quarante-cinq (10 h 45). Merci.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7 (10 h 50)

8

9 PREUVE GRAME

10

11 LE PRÉSIDENT :

12 Rebonjour. Donc, Maître Paquet, pour le GRAME, vous  
13 êtes prête à procéder?

14 Me GENEVIÈVE PAQUET :

15 Oui. Bonjour, Monsieur le Président; bonjour madame  
16 et monsieur les régisseurs. Madame Moreau pour le  
17 GRAME est présente sur le banc pour témoigner.

18 Donc, je demanderais s'il vous plaît à madame la  
19 greffière de bien vouloir l'assermenter.

20

21 L'an deux mille quatorze (2014), ce troisième (3e)  
22 jour du mois de novembre, A COMPARU :

23

24 NICOLE MOREAU, consultante en environnement et  
25 énergie, ayant une place d'affaires au 431, rue

1 Jean-Baptiste-Lepage, Saint-Côme (Québec);

2

3 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation  
4 solennelle, dépose et dit :

5

6 INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

7 Q. **[57]** Madame Moreau, c'est vous qui avez rédigé le  
8 rapport du GRAME qui a été déposé sous la cote  
9 C-GRAME-18?

10 R. Oui.

11 Q. **[58]** C'est vous également qui avez rédigé la  
12 réponse à la demande de renseignements de Gaz Métro  
13 qui a été déposée sous la cote C-GRAME-20?

14 R. C'est exact.

15 Q. **[59]** Avez-vous des modifications à apporter à l'un  
16 ou l'autre de ces documents?

17 R. Oui. Alors, on vous dépose la page 19 modifiée.  
18 C'est pour faire aussi réponse... C'est qu'on s'est  
19 trompé de tableau quand on a mis le tableau de  
20 l'ancien dossier au lieu du nouveau. Alors, on vous  
21 dépose la page corrigée.

22 Q. **[60]** Donc, on déposerait la page 19 amendée sous la  
23 cote C-GRAME-22 pour remplacer la page 19 du  
24 rapport. Et la seule modification est en fait le  
25 tableau.

1 C-GRAME-0022 : Page 19 de 26 amendée de la  
2 preuve du GRAME

3

4 Donc, Madame Moreau, vous acceptez ces documents  
5 pour valoir comme étant votre témoignage pour la  
6 présente audience?

7 R. Oui.

8 Q. **[61]** Merci. On va pouvoir commencer avec la  
9 présentation. D'abord, j'aimerais vous demander,  
10 quels sont les commentaires du GRAME concernant  
11 l'impact du SPEDE sur la situation concurrentielle  
12 du gaz naturel?

13 R. Alors, je vais d'abord dire bonjour, Monsieur le  
14 Président, monsieur, madame les régisseurs. Alors,  
15 je voudrais d'abord vous remercier au nom du GRAME  
16 de pouvoir énoncer ces préoccupations ce matin. Je  
17 vais tenter de cibler simplement les éléments,  
18 quelques modifications par rapport au rapport...  
19 pas modifications, mais précisions. Donc, je vais  
20 m'en tenir à ça ce matin. Je vais répondre  
21 maintenant à la demande de mon procureur concernant  
22 la situation du SPEDE... la situation  
23 concurrentielle du gaz naturel vis-à-vis celui de  
24 l'électricité pour la clientèle résidentielle de  
25 Gaz Métro.

1                   Donc, c'est principalement un peu la  
2                   préoccupation du GRAME actuellement. On vous l'a  
3                   indiqué dans notre rapport la raison pour laquelle  
4                   finalement on est favorable au maintien du... dans  
5                   le contexte de la clientèle résidentielle, le  
6                   maintien de la chauffe finalement avec le gaz  
7                   naturel. On sait que, d'autre part, le contexte, il  
8                   y a un contexte de saturation du marché de  
9                   l'électricité au niveau de la chauffe, qu'au Québec  
10                  on a une pointe importante, on a des besoins en  
11                  puissance qui vont être comblés peut-être même par  
12                  du thermique ou des achats à court terme.

13                  Donc, le GRAME, on a une préoccupation de  
14                  ça. Et si on compare l'efficacité de l'achat  
15                  d'électricité de source thermique par rapport à  
16                  chauffer directement, c'est clairement plus  
17                  intéressant de chauffer directement des locaux.  
18                  Donc, on pense que c'est important de conserver une  
19                  diversification dans ce secteur-là au Québec. Puis  
20                  on sait que Gaz Métro a acquis une partie de ce  
21                  marché-là, mais ça demeure quand même fragile à des  
22                  facteurs externes.

23                  Maintenant, si on analyse la preuve que Gaz  
24                  Métro a déposée par rapport à la modification de la  
25                  situation concurrentielle avec la venue du SPEDE.

1 On est d'avis finalement que, à court terme, oui,  
2 la preuve de Gaz Métro, c'est représentatif de la  
3 modification de la situation concurrentielle si on  
4 se place là au moment présent.

5 Cependant, ça va vraiment être la tendance  
6 qui va être observée suite à la deuxième ou la  
7 troisième période de conformité qui va être plus  
8 représentative parce qu'il faut se rappeler que le  
9 coût, si on compare avec le coût de la contribution  
10 Fonds vert, c'est beaucoup plus stable dans le  
11 temps. On a quelque chose d'assez fixe puis on sait  
12 où est-ce qu'on s'en va. Ça ne bouge pas beaucoup.  
13 Là, on est avec le SPEDE. Puis, ça, ça va bouger  
14 énormément.

15 Je vous ramène. Si on prend le tableau  
16 fourni par la Régie sur son site web qui illustre  
17 les coûts du Fonds vert. On l'a déposé par ailleurs  
18 dans l'annexe 1 de la pièce C-GRAME-18, donc à la  
19 dernière page de ce rapport-là. Mais quand on  
20 regarde ça, on constate qu'entre le premier (1er)  
21 mars... excusez-moi, le trente et un (31) mars deux  
22 mille sept (2007) et le trente et un (31) mars deux  
23 mille treize (2013), on a une augmentation du coût  
24 du Fonds vert par mètre cube de gaz naturel de sept  
25 point cinquante-cinq pour cent (7,55 %) à six ans.

1 Ça, ça représente une hausse de un point vingt-six  
2 (1,26) par année.

3 Comparativement au SPEDE, on sait que le  
4 SPEDE, la hausse prévisible annuellement, ça va  
5 être autour de sept pour cent (7 %).

6 (10 h 55)

7 Donc, on ne parle pas de la même chose. Si on se  
8 projette sur dix ans, là, c'est un coût, c'est une  
9 augmentation des coûts qui va être importante dans  
10 les années futures, juste si on considère la hausse  
11 minimale des droits d'émission. Puis on sait que  
12 dans le secteur résidentiel, la concurrence, c'est  
13 assez près actuellement entre le marché du gaz  
14 naturel puis l'électricité. Il va falloir penser à  
15 des moyens peut-être de conserver ces clients-là  
16 éventuellement. Mais pour ça, il faut savoir quand  
17 est-ce que le problème va arriver. Donc, c'est là  
18 qu'on s'en va dans nos conclusions.

19 On recommande que Gaz Métro dépose dès le  
20 prochain dossier tarifaire une évaluation projetée  
21 estimative de l'impact du SPEDE sur la situation  
22 concurrentielle à la fin de la deuxième période de  
23 conformité en deux mille dix-huit (2018). Donc, à  
24 l'horizon du présent plan, puis les témoins en  
25 répondant à mon procureur nous ont dit que c'était

1 des données qui étaient facilement projetables.

2 Deuxième chose qu'on aimerait voir  
3 apparaître, c'est une évaluation projetée  
4 estimative aussi avec une méthode à l'appui, c'est-  
5 à-dire les paramètres qui vont être utilisés. Donc,  
6 de savoir à partir de quelle année cette situation-  
7 là va tourner, pourrait tourner à l'avantage de  
8 l'électricité pour le cas du marché résidentiel.  
9 Pour les autres cas, si on regarde le marché  
10 affaires ou industriel, on voit que la marge est  
11 plus haute à prendre. À court terme ou dans les dix  
12 prochaines années, le problème, il va probablement  
13 se situer là. Donc, voilà pour cette partie.

14 Q. **[62]** Merci. Maintenant, je vous réfère à la page 13  
15 de votre rapport, du rapport du GRAME où vous  
16 indiquez une recommandation qui est en lien avec le  
17 rendement attribuable au compte de frais reportés  
18 pour le système de plafonnement et d'échange de  
19 droits d'émission. Et vous précisez que la Phase 1  
20 était toujours en délibéré au moment de déposer le  
21 rapport. Donc, avez-vous pris connaissance de la  
22 décision D-2014-171 portant sur les stratégies  
23 d'intégration du SPEDE? Et est-ce que cette  
24 décision change votre recommandation de la page 13?

25 R. Je vais répondre à la première question. Oui, j'ai

1 pris connaissance de cette décision où on indique  
2 que les intérêts du compte de frais reportés seront  
3 capitalisés mensuellement au coût du capital moyen.  
4 Par contre, je n'ai pas de modification aux  
5 recommandations parce qu'on avait déjà, bien, on a  
6 suivi le dossier, on a été là à la phase précédente  
7 puis on a suivi ça de près, on a vu l'argumentation  
8 même si on n'était pas en audience avec vous, on a  
9 vu l'argumentation de Gaz Métro, qui était la pièce  
10 B-98 paragraphes 28, 29, 30. Puis c'est à ce  
11 moment-là qu'on a eu assez de précisions dans la  
12 preuve de Gaz Métro pour voir finalement comment  
13 ils procédaient avec leur compte de frais reportés.  
14 Donc, on en a tenu compte. Puis c'est indiqué à la  
15 page 9 de notre rapport.

16 Par contre, quand j'indique à la page 13...  
17 Non. Quand on recommence... Excusez-moi! Quand on  
18 recommande en page 13 que la valeur des coûts  
19 évités soit a posteriori ajustée pour tenir compte  
20 du rendement apporté sur le compte de frais  
21 reportés, il s'agit évidemment de tenir compte du  
22 coût d'intérêt calculé au coût moyen pondéré du  
23 capital, qui inclut le rendement et l'intérêt.

24 Donc, c'est simplement peut-être pas  
25 utiliser le bon terme à ce moment-là. Mais on avait

1 considéré ce qu'on voulait dire, c'était bien ça.  
2 Donc... Puis on souhaitait aussi que cet  
3 ajustement-là soit fait à la fin de chacune des  
4 périodes de conformité de manière à refléter les  
5 coûts d'intérêt qui correspondent à la stratégie  
6 d'achat.

7           Donc, on pense que ça ne vaut peut-être pas  
8 la peine de changer ça à chaque année, mais on va  
9 voir qu'est-ce qui va arriver après avoir rencontré  
10 les obligations à la fin de chaque période, mais il  
11 va y avoir un coût additionnel qui va avoir lieu.  
12 Est-ce que ce coût-là devrait rester stable dans le  
13 temps selon les stratégies? Ça devrait. Donc on  
14 pourrait faire ça.

15           L'autre chose qui nous a intéressés, le  
16 panel 1 nous a informés que soixante (60) de ses  
17 cinq cents (500) clients industriels sont  
18 assujettis au SPEDE, donc à titre de grands  
19 émetteurs. Par conséquent, on recommande d'ajuster  
20 les tests du participant si ce n'est pas déjà fait  
21 par Gaz Métro. On l'a déjà fait cette  
22 recommandation-là par le passé. Parce qu'on avait  
23 toujours... Mais c'est un beau risque quand même.  
24 Mais de voir beaucoup de clients arriver tout d'un  
25 coup vers Gaz Métro pour avoir des aides

1 financières alors que, finalement, eux vont  
2 vraiment aussi bénéficiaire d'une réduction de leur  
3 coût à quelque part aussi. Donc, ce serait, je  
4 pense, important de révéler ces choses-là, du  
5 participant, puis subséquemment, même les périodes  
6 de retour sur investissement des programmes. Tenir  
7 compte des réductions que ces gens-là vont avoir,  
8 que les industries ou les participants vont avoir  
9 reçu.

10 On parle souvent que le PGEÉ, ça coûte  
11 cher. Mais c'est intéressant finalement de pouvoir  
12 peut-être ajuster les aides si c'est nécessaire  
13 puis continuer à faire des programmes. On se  
14 demande, est-ce que... Nous, on se pose la  
15 question : Est-ce que le SPEDE va impacter le PGEÉ?  
16 Est-ce qu'il va arriver quelque chose finalement?  
17 Est-ce qu'il va y avoir beaucoup d'adhérents qui  
18 vont cogner à la porte soudainement dans les cinq  
19 prochaines années?

20 C'est quand même une préoccupation. Il faut  
21 se poser les bonnes questions, puis peut-être  
22 ajuster les tests puis les aides financières en  
23 fonction des périodes du retour investissement.  
24 Mais je pense que ça va être le temps de se poser  
25 cette question-là.

1 (11 h 00)

2 Q. [63] Merci. Maintenant quels sont les commentaires  
3 du GRAME concernant la demande de Gaz Métro de  
4 prolongation du Programme de flexibilité tarifaire  
5 pour le mazout et la biénergie?

6 R. Alors on a consulté les décisions D-94-52 de même  
7 que celle D-94-27 qui ont été rendues par la Régie  
8 du gaz naturel. Et on a constaté que ce programme a  
9 été approuvé alors que la position concurrentielle  
10 du gaz naturel était incertaine.

11 Je vous amène simplement à la décision  
12 D-94-27 en page 4, la Régie conclut ceci :

13 La Régie considère que la requête  
14 amendée du 7 avril 1994 et réamendée  
15 en audience doit être accueillie de  
16 façon à accorder au Distributeur la  
17 flexibilité nécessaire vu  
18 l'incertitude du contexte  
19 concurrentiel actuel à maintenir sa  
20 clientèle.

21 Donc, on se retrouve quand même plusieurs années  
22 plus tard, on est vingt (20) ans plus tard  
23 aujourd'hui.

24 Donc, on est d'avis que, compte tenu du  
25 fort avantage concurrentiel du gaz naturel vis-à-

1 vis le mazout dans les marchés commerciaux et  
2 industriels qui perdurent depuis plus que dix (10)  
3 ans, on est d'avis qu'il est peut-être opportun de  
4 s'interroger sur les modalités de ce programme et  
5 peut-être de les mettre à jour.

6           Donc, on recommande à la Régie de demander  
7 au Distributeur une analyse d'opportunité de  
8 modifier justement ces... ou de mettre à jour  
9 les... les modalités de ce programme-là et de le  
10 faire pour le prochain dossier tarifaire.

11           On note aussi en parallèle qu'il va falloir  
12 que les articles 16.2.3.1 et 16.2.3.2 des  
13 Conditions de service et Tarifs de Gaz Métro, que  
14 ces articles-là devront être modifiés. Ça concerne  
15 les rabais tarifaires concurrence mazout et le  
16 rabais tarifaire concurrence biénergie. Pourquoi?  
17 Parce qu'à partir du premier (1er) janvier deux  
18 mille quinze (2015), on prévoit, puisqu'on y  
19 prévoit l'exclusion du taux unitaire de la  
20 contribution du Fonds vert, on sait que le premier  
21 (1er) janvier quatre-vingt-quinze (95), bien, ça va  
22 être remplacé par le SPEDE. Donc, il va y avoir  
23 lieu aussi de modifier ces articles-là, alors  
24 pourquoi pas justement se poser des questions puis  
25 remettre à jour ce programme-là.

1                   Pour terminer, le GRAME recommande à la  
2 Régie d'octroyer les budgets demandés par Gaz Métro  
3 pour le cas de la biénergie du Programme de  
4 flexibilité tarifaire.

5 Q. **[64]** Merci. Donc, pour conclure on aimerait, je  
6 vous demanderais quels sont les commentaires du  
7 GRAME concernant le PGEÉ à l'horizon deux mille  
8 quinze-deux mille dix-sept (2015-2017), et puis ça  
9 concerne la section 4 du rapport du GRAME. On va  
10 conclure avec cette section. Merci.

11 R. Alors la section 4 du GRAME ça se trouve à être la  
12 bonification des résultats en efficacité  
13 énergétique. Donc, ça va être le dernier point que  
14 je vais amener ce matin.

15                   Pour le GRAME, au point de vue de notre  
16 organisme, l'importance c'est que chaque mètre cube  
17 économisé soit associé à une bonification, donc par  
18 mètre cube économisé. On parle évidemment au-delà  
19 d'un seuil.

20                   Donc, on est d'avis que le fait d'opter  
21 pour une bonification par mètre cube économisé au-  
22 delà d'un seuil minimal c'est une option qui est  
23 associée à une bonification annuelle variable.

24                   Ça ne peut pas faire autrement qu'être  
25 variable annuellement parce que Gaz Métro n'a

1 jamais fait le même nombre de mètres cubes  
2 économisés à chaque année. Donc, ça va être  
3 variable en fonction des efforts qui vont être  
4 faits année après année.

5           Donc, j'aimerais quand même vous ramener,  
6 parce qu'on a une décision qui est importante, on a  
7 une décision D-2014-077, paragraphes 111 et 112 et  
8 113 qui nous indiquent qu'on doit avoir une  
9 bonification variable, mais qu'aussi elle doit être  
10 attachée aux prévisions du PGEÉ.

11           J'aimerais vous ramener que, si on se  
12 replace, vous savez la Stratégie énergétique ça a  
13 duré dix (10) ans, donc je vais retourner un petit  
14 peu en arrière. On se rappelle que le groupe de  
15 travail sur le PEN, le Processus d'entente  
16 négociée, identifiait une cible de Gaz Métro à  
17 atteindre.

18           Bon, on avait calculé ça en fonction des  
19 volumes distribués, quatre-vingt-dix-sept pour cent  
20 (97 %), puis on arrivait à trente-trois virgule  
21 neuf cinq millions de mètres cubes (33,95 Mm(3))  
22 pour Gaz Métro. Et, bien, ça représente une moyenne  
23 de trente-quatre millions de mètres cubes  
24 (34 Mm(3)) annuellement.

25           Puis ce qui est important de souligner avec

1 la Stratégie, il faut se rappeler que la Stratégie  
2 elle a été bâtie sur quoi, sur les prévisions du  
3 PGEÉ de Gaz Métro puis de Gazifère. Ça n'a pas été  
4 pondu comme ça à peu près, ça a été basé sur les  
5 prévisions du PGEÉ de Gaz Métro.

6 Puis si on veut s'en convaincre, on n'a  
7 qu'à aller voir la Stratégie énergétique en page 44  
8 à la note de bas de page 7 et de suivre les...  
9 retrouver après ça les prévisions de Gaz Métro sur  
10 trois ans qui... qui sont en lien avec cette note-  
11 là.

12 Donc, on part du fait que le... que la  
13 cible de trente-quatre millions de mètres cubes  
14 (34 Mm(3)), si on la divise par... c'est... c'est  
15 un arrondi, là, trente-trois point neuf millions de  
16 mètre cubes (33,9 Mm(30)) divisé sur dix (10) ans.  
17 Nous, on croit que c'est attaché aux prévisions du  
18 PGEÉ de Gaz Métro.

19 Mais c'est aussi attaché aux prévisions  
20 deux mille treize-deux mille quatorze (2013-2014),  
21 deux mille quatorze-deux mille quinze (2014-2015),  
22 qui varient entre trente-quatre millions de mètres  
23 cubes (34 Mm(3)) et trente-neuf millions de mètres  
24 cubes (39 Mm(3)). Donc, on croit que c'est en  
25 conformité avec la décision de la Régie, mais c'est

1 notre... notre argumentaire.

2 (11 h 05)

3 Maintenant, on vous a parlé de notre  
4 rapport d'allégement réglementaire. Pourquoi? Parce  
5 qu'on sait qu'il y a une cible de réduction de gaz  
6 à effet de serre, je fais un parallèle, qui est  
7 établi par le gouvernement à vingt pour cent (20 %)  
8 d'ici deux mille vingt (2020). Par rapport à mil  
9 neuf cent quatre-vingt-dix (1990), on sait qu'on  
10 n'est pas si près de ça de l'atteindre. Il est  
11 vraiment prévisible que le gouvernement du Québec  
12 va remettre des cibles, que ça soit au secteur de  
13 l'électricité ou surtout du gaz naturel qui émet  
14 des gaz à effet de serre au-delà de la cible de  
15 deux mille quinze (2015).

16 Donc, on pense que, par souci d'allégement  
17 réglementaire, ça sera opportun de chercher une  
18 méthodologie qui puisse s'adapter en fonction des  
19 enjeux propres au Québec, dont l'avenue de  
20 nouvelles cibles éventuellement. Donc, en prenant  
21 la cible de trente-quatre millions de mètres cubes  
22 (34 Mm(3)), tout ce qu'on aurait à faire c'est de  
23 la modifier en fonction de la nouvelle cible qui  
24 sera divisée sur dix (10) ans pour Gaz Métro comme  
25 seuil minimal.

1                   Là j'en viens à la proposition du GRAME.  
2                   C'est qu'on propose une structure de bonification  
3                   progressive dans laquelle chaque mètre cube  
4                   économisé additionnel est bonifié au-delà d'une  
5                   cible minimale de trente-quatre millions de mètres  
6                   cubes (34 Mm(3)), laquelle est attachée à une  
7                   bonification de deux cent cinquante mille  
8                   (250 000). Donc, on propose ça jusqu'à ce qu'une  
9                   nouvelle stratégie soit déposée déterminant alors,  
10                  sur la base d'une moyenne, la nouvelle cible  
11                  inférieure à atteindre. Ça c'est notre proposition.

12                  Maintenant, simplement une petite  
13                  correction. On disait qu'on... Gaz Métro comprenait  
14                  de la proposition du GRAME c'est qu'on souscrivait  
15                  à un deuxième palier. En fait, non, c'est qu'on...  
16                  c'est simplement utilisé le montant prévu à la  
17                  pièce... on retrouve ça à la pièce B-135, c'est  
18                  trente-neuf trois cent quatre-vingt-treize  
19                  (39,393), en tout cas, millions de mètres cubes, on  
20                  l'arrondit à quarante millions de mètres cubes  
21                  (40 Mm(3)). On a vu que la FCEI l'a pris trente-  
22                  neuf millions de mètres cubes (39 Mm(3)); nous  
23                  autres, on l'a arrondi à trente-quatre (34) puis on  
24                  a simplement soustrait trente-quatre (34) moins  
25                  quarante (40) puis là on dit, bien, on va atteindre

1 un million (1 M) avec ça, puis on a divisé puis on  
2 est arrivé à douze point cinq cents (12.5 ¢) de  
3 mètres cubes économisés entre trente-quatre  
4 millions (34 M) et quarante millions de mètres  
5 cubes (40 Mm(3)). Évidemment, pour tout mètre cube  
6 économisé au-delà de trente-quatre millions de  
7 mètre cubes (34 Mm(3)) on aurait une bonification  
8 de douze point cinq cents (12.5 ¢) le mètre cube  
9 économisé.

10 On constate que la FCEI a fait le même  
11 exercice mais il est parti d'un seuil de trente-  
12 deux millions de mètres cubes (32 Mm(3)), donc...

13 Donc, à ce stade-ci, ce que le GRAME  
14 recherche c'est l'établissement d'un seuil, d'un  
15 seuil minimal, associé à... aussi qui pourrait être  
16 attaché à la prochaine stratégie par souci  
17 d'allégement réglementaire, plus une bonification  
18 progressive par mètre cube économisé.

19 Alors, je vous remercie de votre attention.

20 Q. [65] Alors, merci. Ça complète pour la  
21 présentation, madame Moreau est disponible pour les  
22 questions.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci, madame Paquet. Est-ce qu'il y a des  
25 intervenants qui désirent contre-interroger le

1 panel du GRAME? Oui, Maître Sigouin-Plasse.

2 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

3 Bonjour, Monsieur le Président, Madame le  
4 régisseur, Monsieur le Régisseur.

5 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Q. **[66]** Madame Moreau, bonjour.

7 R. Bonjour.

8 Q. **[67]** En fait, une seule question pour vous, Madame  
9 Moreau. C'est concernant... en fait, vous avez  
10 ouvert votre présentation de ce matin concernant la  
11 prise en considération des frais d'intérêt, en  
12 fait, dans les comptes d'écarts, le compte de frais  
13 reportés pour les fins du SPEDE ou du SPEDE, c'est  
14 selon l'école de pensée à laquelle nous  
15 appartenons.

16 Est-ce que... si je vous soumettais, pour  
17 fins de discussion, que ces frais d'intérêt là ou  
18 de rendement, là, sont inclus dans le tarif SPEDE  
19 qui a été reconnu par la Régie en phase 1, est-ce  
20 qu'à ce moment-là votre recommandation... est-ce  
21 que vous êtes d'accord avec moi avec cette  
22 affirmation-là, d'abord, est-ce que, vous et moi  
23 nous entendons sur le fait que ces frais d'intérêt  
24 là sont inclus dans le tarif SPEDE?

25 R. Si vous les avez inclus, à ce moment-là, nous, ça

1           répond à notre préoccupation, là, d'en tenir  
2           compte, oui.

3    Q. [68] Alors, c'est ça...

4    R. Oui. Oui, oui.

5    Q. [69] ... si jamais... si mon affirmation est  
6           exacte, là, à ce moment-là ça correspondrait...

7    R. Oui. Oui, correspond à notre demande.

8    Q. [70] ... votre préoccupation.

9    R. Oui.

10   Q. [71] Parfait. Je vous remercie. Ça ne sera pas  
11           long. Et, une dernière question... j'avais annoncé  
12           une seule question, en voilà une deuxième.

13                    Juste pour être bien certain au niveau de  
14           la bonification du PGEÉ. Je comprends que vous...  
15           ce que vous recherchez, au GRAME, c'est que chaque  
16           mètre cube économisé soit... bon, fasse l'objet  
17           d'une bonification, c'est ce que vous avez en tête.

18                    Vous avez certainement entendu le contre-  
19           interrogatoire de maître Paquet lorsque le panel  
20           numéro 1 a été... a témoigné la semaine dernière.  
21           Donc, il a été question de la compréhension que Gaz  
22           Métro avait relativement à la proposition du GRAME.  
23           C'est-à-dire qu'on était sous l'impression qu'il y  
24           avait un plafond de bonification, et je vous  
25           inviterais peut-être à clarifier la position du

1 GRAME là-dessus. Je comprends que... de la  
2 question, telle que formulée, que peut-être qu'on  
3 était dans l'erreur, là. Je vous donne l'occasion  
4 de le préciser, s'il existe ou pas un plafond de  
5 bonification.

6 R. En fait, non, c'est un beau problème, si on pouvait  
7 arriver à cinquante millions de mètres cubes  
8 (50 Mm(3)), bien, chaque mètre cube économisé  
9 serait attaché à une bonification de douze point  
10 cinq cents (12.5 ¢). Donc, non, ce n'est pas un  
11 deuxième palier, finalement, c'était simplement un  
12 moyen de calculer ça représentait quoi en fonction  
13 de vos prévisions d'arriver à un million (1 M) au  
14 bout de... au maximum que vous sembliez être  
15 capable de faire.

16 Q. [72] Je vous remercie. Ça complète mes questions.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Maître Paquet, la Régie... on n'aura pas de  
19 question pour madame Moreau.

20 Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 Alors, je vous remercie, ça complète pour le GRAME.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Q. [73] Merci beaucoup, Madame Moreau. Merci bien,  
24 Madame Moreau, on vous remercie pour votre  
25 participation à cette audience. Je vous souhaite

1 une bonne fin de journée et vous êtes libérée.

2 Merci.

3 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

4 (11 h 15)

5

6 PREUVE ROEÉ

7

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Bonjour, Monsieur le Président, monsieur et madame  
10 les régisseurs. Nous sommes arrivés évidemment à  
11 l'administration de la preuve directe du ROEÉ. Dans  
12 notre lettre de planification du vingt-deux (22)  
13 octobre, on avait indiqué quarante (40) minutes,  
14 mais nous avons bien pris note de la règle générale  
15 établie dans la lettre du vingt-quatre (24) octobre  
16 de la Régie, c'est-à-dire de limiter les  
17 présentations à trente (30) jours... trente (30)  
18 minutes. Il n'y a pas de dation en paiement non  
19 plus mais... trente (30) minutes. Je suis content  
20 de voir que tout le monde écoute! Ça, c'est bien.  
21 Bon. Les témoins sont installés. Madame la  
22 Greffière, on pourrait peut-être procéder tout de  
23 suite à l'assermentation.

24

25 L'an deux mille quatorze (2014), ce troisième (3e)

1 jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

2

3 JEAN-PIERRE FINET, consultant, ayant une place  
4 d'affaires au 655, rue d'Iberville, app.2,  
5 Longueuil (Québec);

6

7 NOËL FAGOAGA, chargé de projet pour l'Institut de  
8 recherche en économie contemporaine, ayant une  
9 place d'affaires au 1030, rue Beaubien Est,  
10 Montréal (Québec);

11

12 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
13 solennelle, déposent et disent :

14

15 INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Q. [74] Bon. On a deux pièces également qui ont été  
17 distribuées tout à l'heure à faire coter ce matin.  
18 Et, là, je crains que je me suis trompé. Il s'agit  
19 d'abord du curriculum vitae sommaire de monsieur  
20 Fagoaga. Puisqu'il est un peu moins connu à la  
21 Régie, on pensait bon de le fournir. Moi, j'ai  
22 pensé que c'était 0033. Est-ce que je me trompe?

23 LA GREFFIÈRE :

24 Non, on est rendu à C-ROÉÉ-0034.

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Bon. O.K. Alors c'est 0034. Et ensuite, la  
3 présentation PowerPoint de ce matin, faits  
4 saillants du rapport d'analyse, qui se trouve à ce  
5 moment-là être le C-ROÉÉ-0035.

6

7 C-ROÉÉ-0034 : Curriculum vitae de Noël Fagoaga

8

9 C-ROÉÉ-0035 : Présentation PowerPoint - Faits  
10 saillants du rapport d'analyse

11

12 Q. [75] Maintenant, on va procéder à l'adoption de la  
13 preuve. D'abord, Monsieur Finet, je vous réfère aux  
14 documents suivants : le C-ROÉÉ-0024, c'est-à-dire  
15 la preuve écrite ou le rapport d'analyse; ensuite,  
16 le C-ROÉÉ-0032, les réponses du ROÉÉ à la demande  
17 de renseignements numéro 2 de la Gaz Métro. Est-ce  
18 que j'ai le bon numéro de cote, Madame la  
19 Greffière? Je pense que oui. Et ensuite la  
20 présentation PowerPoint qu'on a mentionnée tout à  
21 l'heure, c'est-à-dire qui est à l'écran, le  
22 C-ROÉÉ-0035, les faits saillants du rapport  
23 d'analyse. Est-ce qu'il s'agit de documents que  
24 vous avez préparés en collaboration avec monsieur  
25 Fagoaga?

1 M. JEAN-PIERRE FINET :

2 R. Oui.

3 Q. **[76]** Est-ce que vous les adoptez pour valoir votre  
4 témoignage écrit dans le présent dossier?

5 R. Oui.

6 Q. **[77]** Avez-vous des corrections ou des modifications  
7 à signaler à la Régie?

8 R. Dans mon cas, je les ferai pendant la présentation.

9 Q. **[78]** Mais c'est une précision, ce n'est pas une  
10 correction au texte?

11 R. Non, c'est des précisions.

12 Q. **[79]** Monsieur Finet, je vous réfère maintenant  
13 également aux documents déposés le six (6) octobre,  
14 le dépôt c'était le 0025; il s'agit du document  
15 référé dans le rapport d'analyse, le 0024. Je ne  
16 pense pas que je vais les lire au complet, mais  
17 c'est une série de documents en provenance surtout,  
18 je crois, de l'Ontario. C'est le C-ROEÉ-0026, le  
19 C-ROEÉ-0027, le 0028, le 0029 et le 0030, documents  
20 référés dans la preuve. Est-ce qu'il s'agit de  
21 documents que vous avez référé dans votre preuve  
22 écrite pour le ROEÉ, c'est-à-dire le C-ROEÉ-0024?

23 R. Oui.

24 Q. **[80]** Est-ce que vous les adoptez comme faisant  
25 partie de votre preuve?

1 R. Oui.

2 Q. **[81]** Merci. Maintenant, Monsieur Fagoaga, pour un  
3 peu la même chose. Je vous réfère au C-ROEÉ-0024,  
4 la preuve écrite ou le rapport d'analyse du ROEÉ;  
5 ensuite au ROEÉ-0032, les réponses aux demandes de  
6 renseignements numéro 2 de Gaz Métro; au  
7 C-ROEÉ-0034, votre c.v. sommaire; et enfin au  
8 C-ROEÉ-0035, la présentation PowerPoint de ce  
9 matin. Est-ce qu'il s'agit de documents que vous  
10 avez préparés en collaboration avec monsieur Finet,  
11 sauf le c.v. évidemment que vous avez préparé tout  
12 seul?

13 M. NOËL FAGOAGA :

14 R. Oui.

15 Q. **[82]** Est-ce que vous les adoptez pour valoir votre  
16 témoignage écrit dans le présent dossier?

17 R. Oui.

18 Q. **[83]** Avez-vous des corrections ou des modifications  
19 à signaler à la Régie?

20 R. Non.

21 Q. **[84]** C'est bon. Alors, messieurs, vous pouvez  
22 commencer votre... Monsieur Finet, commencer la  
23 présentation s'il vous plaît.

24 (11 h 25)

25

1 M. JEAN-PIERRE FINET :

2 R. Merci beaucoup. Bonjour, Messieurs, Madame les  
3 Régisseurs. D'emblée je veux vous dire les sujets  
4 qu'on va toucher, là, c'est... de un, l'objectif  
5 quantitatif du PGEÉ ensuite la bonification.  
6 Brièvement, les suivis relatifs au PE 234, le  
7 programme de préchauffage solaire de l'air. Ensuite  
8 mon collègue, Noël, va vous... va parler des sujets  
9 de vaporisations additionnelles et tarification  
10 interruptible ainsi que la recommandation qu'on  
11 fait dans le cadre du CASEP.

12 Gaz Métro que ce qui motive l'établissement  
13 de son objectif dans le cadre du PGEÉ c'est la  
14 cible de la stratégie énergétique qui, comme on  
15 vient de l'entendre avec madame Moreau, elle était  
16 basée sur la cible du PGEÉ de Gaz Métro. Donc...  
17 D'une part. D'autre part, on dit qu'on établit  
18 notre cible aussi en fonction de la bonification  
19 qui, elle aussi, est établie en fonction de la  
20 cible. Et en plus de la capacité à l'interne à  
21 livrer les programmes.

22 Selon nous, on croit plutôt que la cible  
23 devrait être établie en fonction du potentiel  
24 commercial maximum réalisable d'économie d'énergie.  
25 Et on croit que ce qui devrait motiver Gaz Métro

1 c'est, entre autres, éviter ou retarder des  
2 investissements dans le réseau, améliorer sa  
3 gestion de la demande, améliorer la position  
4 concurrentielle du gaz aussi. D'ailleurs, c'est,  
5 entre autres, l'efficacité énergétique et les  
6 fournaies à haut rendement qui ont permis à Gaz  
7 Métro d'améliorer sensiblement sa position  
8 concurrentielle au cours de la dernière décennie.  
9 Et améliorer aussi la compétitivité de sa  
10 clientèle.

11           Donc, l'objectif quantitatif du PGEÉ en ce  
12 moment il est à trente-neuf quelques millions de  
13 mètres cubes cette année, il l'était un peu moins  
14 l'an dernier. Et on sait que Gaz Métro l'établit,  
15 entre autres, sur la performance du PGEÉ au cours  
16 des dernières années. On ne justifie pas  
17 nécessairement en quoi on augmente cette année  
18 mais... Donc, ça demeure quand même aléatoire.

19           Le potentiel technico-économique d'économie  
20 d'énergie en tant que tel est évalué à un peu plus  
21 de sept cents millions de mètres cubes (7 Mm(3)) en  
22 cinq (5) ans par l'étude du potentiel qui a été  
23 réalisée en deux mille treize (2013). Depuis ce  
24 temps-là, les coûts évités ont fluctués et, comme  
25 l'a mentionnée Gaz Métro dans son premier panel,

1 c'est vrai qu'en comparant avec deux mille treize  
2 (2013), l'augmentation est de douze point cinq pour  
3 cent (12.5 %) plutôt que de trente-quatre point  
4 cinq pour cent (34.5 %) comme je l'avais indiqué.  
5 Et on constate aussi que les coûts évités, quand  
6 ils augmentent de vingt pour cent (20 %), bien, on  
7 rajoute quarante... c'est pour le coût évité de  
8 chauffage seulement, là, on rajoute quarante-six  
9 millions de mètres cubes (46 Mm(3)) au potentiel et  
10 un peu plus de cent millions de mètre cubes  
11 (100 Mm(3)) si les coûts évités augmentent de  
12 quarante pour cent (40 %).

13 Au cours de l'audience aussi puis... on a  
14 remarqué que, finalement, on regarde les coûts  
15 évités un peu comme on conduit une voiture en  
16 regardant dans le rétroviseur. Ça risque de donner  
17 des mauvaises surprises en cours de route, là.  
18 C'est bien de regarder par l'avant.

19 Donc, pour ce qui est des coûts de  
20 transport, bien, on considère les coûts historiques  
21 plutôt que les coûts prospectifs et donc, on ne  
22 tient absolument pas compte des coûts reliés à la  
23 vaporisation additionnelle ou aux tarifs  
24 interruptibles, qui sont là justement pour étudier  
25 la... en tant qu'alternative à un problème de la

1 demande de pointe d'hiver. Et ces options-là ont un  
2 coût, la tarification interruptible, on parle d'une  
3 vingtaine de millions de dollars par année. Et en  
4 vaporisation additionnelle, bien, un coût amorti  
5 d'à peu près trois millions de dollars (3 M\$) par  
6 année.

7 On pourrait aussi étudier la possibilité  
8 d'économiser davantage. Il n'y a pas de danger  
9 d'économiser trop d'énergie dans ce cas-ci. On ne  
10 tient pas compte non plus des coûts reliés à la  
11 saturation du réseau. On ne sait pas encore quels  
12 sont ces coûts-là mais il y a une saturation du  
13 réseau de plus en plus qui va amener des coûts  
14 additionnels. Et qui risquent d'être beaucoup plus  
15 importants que les coûts historiques qu'on a  
16 observés.

17 À ce sujet-là, je n'en ai pas traité dans  
18 la preuve mais il y a... il existe, là, de plus en  
19 plus des programmes d'efficacité énergétique qui  
20 sont ciblés en fonction des... de la saturation des  
21 différents réseaux. Je donne l'exemple de CON ED,  
22 là, mais il y en a d'autres, Aquila Networks, et  
23 caetera, qui font de plus en plus des programmes  
24 d'économie d'énergie en fonction de la localisation  
25 des problèmes de saturation. Donc, tant qu'à moi,

1 le potentiel technico-économique est à sept cent  
2 deux point deux millions de mètres cubes  
3 (702.2 Mm(3)) et... un minimum, c'est très  
4 conservateur et ça compte plus donc de l'historique  
5 que tu prospectif. Et donc, c'est vraisemblablement  
6 plus de huit cents millions de mètres cubes  
7 (800 Mm(3)). Je maintiens quand même, là,  
8 nonobstant l'erreur d'attribution, l'erreur de  
9 comparaison avec la bonne année.

10 (11 h 30)

11 Gaz Métro, dans son premier panel, a déposé un  
12 document qui date de la cause R-3809 qui explique  
13 finalement, bien qu'il y a un potentiel  
14 technicoéconomique d'un plus de sept cents millions  
15 (700 M\$) avec le coût évité qu'on connaissait à  
16 l'époque, il n'est pas... tout ce potentiel-là  
17 n'est pas du ressort de Gaz Métro. Alors, on dit  
18 qu'il faut distinguer les mesures couvertes par le  
19 PGEÉ de Gaz Métro versus celles des autres entités  
20 telle que le Bureau de l'efficacité énergétique et  
21 les autres.

22 Pourtant, il n'existe aucune exclusivité  
23 formelle entre les entités. Et au contraire, je  
24 dirais qu'il y a même davantage de complémentarité.  
25 D'une part, bien, on remarque... D'ailleurs, c'est



1 mesures que Gaz Métro qualifie de « autres ». Donc,  
2 automatiquement, si Gaz Métro ne s'en occupe pas,  
3 ces mesures-là n'existent pas, ce sont des mesures  
4 orphelines, c'est... c'est un potentiel qui existe  
5 quand même dans le marché et donc c'est injuste  
6 d'atrophier le potentiel de moitié ou du tiers,  
7 dépendamment des marchés, pour dire, bien, que « ce  
8 n'est pas... ce n'est pas de notre ressort » au  
9 contraire. Et en plus même certains de ces  
10 programmes-là avantagent beaucoup Gaz Métro au  
11 point de vue de l'évaluation des économies  
12 d'énergie.

13 Il y a aussi les tendances des priorités  
14 gouvernementales. On a remarqué qu'au Québec  
15 récemment il y a eu le décret 2014-841 qui accorde  
16 une priorité gouvernementale à l'efficacité  
17 énergétique, non pas seulement l'efficacité  
18 électrique, ça a été émis dans le cadre de la cause  
19 de Gaz... de la cause d'Hydro-Québec, la 3905, j'en  
20 conviens, mais c'est quand même une priorité  
21 gouvernementale accordée à l'efficacité  
22 énergétique, en s'appuyant notamment sur les  
23 meilleures pratiques en ce domaine.

24 En Ontario, eux en Ontario ont été encore  
25 plus clairs que ça dans leurs directives. Le

1 ministre a ordonné que les distributeurs de gaz  
2 tentent d'aller chercher la totalité du potentiel  
3 commercial maximum réalisable. On regarde aussi,  
4 c'est une tendance forte, là, entre autres, dans  
5 nord-est américain, les états du Massachusetts,  
6 Rhode Island, tout ça, les objectifs d'économies  
7 sont plus de un pour cent (1 %) des ventes des  
8 distributeurs.

9 On a regardé quand même aussi brièvement,  
10 là, la performance du PGEÉ de Gaz Métro par rapport  
11 à Union. Je sais que Gaz Métro a dit que, oui, les  
12 deux entités ne sont pas comparables. Union est  
13 beaucoup plus grosse que Gaz Métro, puis j'en  
14 conviens. Le profil de clientèle par contre de  
15 Union qui est beaucoup plus industriel  
16 s'apparentait tant qu'à moi beaucoup plus à celui  
17 de Gaz Métro que celui de Enbridge qui est beaucoup  
18 plus résidentiel.

19 Et donc, à cet effet-là, puisque les  
20 mesures coûtent normalement moins chères dans le  
21 commercial et l'industriel, on serait en droit de  
22 s'attendre à ce que ça coûte un peu moins cher  
23 aussi, là, finalement les économies par mètre cube  
24 économisées de Gaz Métro que ce qu'elles coûtent en  
25 ce moment.

1                   On a remarqué aussi d'ailleurs qu'en  
2                   faisant une comparaison non exhaustive, la plupart  
3                   des... bien, plusieurs des aides financières de Gaz  
4                   Métro sont beaucoup plus généreuses que celles des  
5                   autres distributeurs d'énergie en Amérique du Nord.  
6                   Je vais vous donner un exemple, là.

7                   Il y a un programme qui s'appelle Multi-  
8                   choice de Enbridge qui offre de cinq à dix sous du  
9                   mètre cube (5 ¢-10 ¢ m3) économisé. Cinq sous (5 ¢)  
10                  si c'est une mesure, dix (10 ¢) si c'est à partir  
11                  de trois mesures.

12                  Ici, il y a juste ici, à ma connaissance,  
13                  au Québec qu'on a des programmes si généreux où on  
14                  donne un (1 \$), deux (2 \$) et trois dollars (3 \$)  
15                  du mètre cube économisé.

16                  On est... Le ROEÉ est favorable  
17                  inévitablement à la croissance des investissements  
18                  en efficacité énergétique et comprend très bien  
19                  aussi la question de l'impact tarifaire. Et c'est  
20                  pour ça qu'on croit qu'il y a un moyen de maximiser  
21                  les économies d'énergie, mais surtout de maximiser  
22                  les économies d'énergie par dollar investi.

23                  En Ontario aussi, on a adopté une... on  
24                  segmente les objectifs d'économies d'énergie, comme  
25                  vous allez voir, avec les « guidelines » qu'on a

1 déposés en fonction de trois critères. Donc, on  
2 demande à ce qu'on alloue un minimum de quinze pour  
3 cent (15 %) des budgets à la clientèle à faible  
4 revenu. On a des objectifs de transformation des  
5 marchés aussi. Donc, où finalement de simples aides  
6 financières n'auraient pas un impact aussi... aussi  
7 probant et où on peut réaliser vraiment une  
8 transformation des marchés sur un cours laps de  
9 temps. La dernière en lice est celle de la  
10 récupération de la chaleur des eaux grises qui a  
11 été faite en trois ou quatre ans en Ontario et qui  
12 est maintenant... qui fait maintenant partie du  
13 Code de construction.

14 Et on a ensuite ce qu'on appelle des  
15 « Resources acquisition programs » qui sont des  
16 programmes commerciaux un peu traditionnels comme  
17 on fait ici au Québec. Et donc il y a une  
18 bonification distincte, puis on va y venir par  
19 après à la bonification, qui est en fonction de  
20 chacun de ces trois... ces trois catégories-là.

21 Nous, on dit qu'on devrait cibler le  
22 maximum du potentiel commercial maximum réalisable  
23 parce qu'on a déjà finalement de toutes les mesures  
24 rentables, du potentiel technicoéconomique, le  
25 potentiel, ce sont des mesures qui sont rentables.

1 On a déjà déduit la moitié qui dit, là « voici, là,  
2 pour des raisons X, Y, entre autres, les incitatifs  
3 partagés et différentes barrières, là, on réduit le  
4 potentiel réalisable à la moitié. » Donc, le reste,  
5 là, c'est ce qui est faisable et c'est exactement  
6 en Ontario ce qu'on dit, là « vous, vous devez  
7 viser la totalité de ce qui est réalisable. »

8 (11 h 35)

9           Donc, si on prend, là, un potentiel  
10 réalisable qui est à peu près cinquante pour cent  
11 (50 %) de sept cents (700 Mm(3)) à huit cents  
12 millions de mètres cubes (800 Mm(3)) annuellement,  
13 ça nous reviendrait à peu près à soixante-dix  
14 (70 Mm(3)), quatre-vingts millions de mètres cubes  
15 (80 Mm(3)) annuellement, par année, qui est  
16 faisable et réalisable économiquement rentable et  
17 qui est la solution la moins coûteuse pour dégager  
18 des mètres cubes.

19           Et donc, on pourrait aussi... Nous, on  
20 recommande de... de... à tout le moins se comparer  
21 dûment et de sorte à améliorer la rentabilité du  
22 PGEÉ par une meilleure aide, calibration de l'aide  
23 financière. On n'est pas sûr que, finalement, on va  
24 chercher tous les mètres cubes qu'on peut aller  
25 chercher avec le même dollar.

1                   Pour ce qui est de la bonification du PGEÉ,  
2                   la Régie demandait à Gaz Métro de lui soumettre un  
3                   système de bonification qui était variable  
4                   annuellement. Et là, le variable annuellement, qui  
5                   est aussi en lien avec les prévisions du PGEÉ. Tant  
6                   qu'à moi, le variable annuellement ne doit pas être  
7                   variable aléatoirement et devrait être basé sur le  
8                   PTÉ qui, lui, varie annuellement en fonction des  
9                   coûts évités qui varient annuellement.

10                   Donc, c'est la seule variation annuelle  
11                   indépendante du bon vouloir de Gaz Métro. Parce que  
12                   Gaz Métro peut faire varier annuellement ses  
13                   objectifs de mètres cubes de trente-deux (32 Mm(3))  
14                   à trente-quatre (34 Mm(3)) à trente-neuf millions  
15                   (39 Mm(3)), de retour à trente-deux millions  
16                   (32 Mm(3)) de façon complètement aléatoire, là.

17                   La proposition de Gaz Métro c'est le  
18                   maintien du un million de dollars (1 M\$), ce qui  
19                   représente à peu près cinq pour cent (5 %) du  
20                   budget du PGEÉ en fonction d'une cible, là, qui  
21                   varie de trente-trois (33 Mm(3)) à trente-cinq  
22                   millions de mètres cubes (35 Mm(3)), soit environ  
23                   cinquante pour cent (50 %) de ce qui est faisable  
24                   de faire, là. Finalement, de ramasser les fruits  
25                   qui sont à terre et ceux qui sont à portée de main.

1                   En Ontario, la bonification est beaucoup  
2 plus généreuse, ce qui incite drôlement davantage  
3 les distributeurs d'énergie à en faire plus, et  
4 représente environ trente-cinq pour cent (35 %) du  
5 budget du PGEÉ.

6                   Traditionnellement, ce qu'on remarque dans  
7 les documents que j'ai déposés en annexe avec notre  
8 preuve, de quarante (40 %) à cent pour cent (100 %) du boni est octroyé aux distributeurs de gaz et  
9 c'est octroyé en fonction justement des trois types  
10 d'interventions et en fonction des nouvelles  
11 atteintes de zéro (0 %), quarante (40 %) et cent  
12 pour cent (100 %), là, qui sont aussi plus  
13 expliquées en détail dans le... les documents en  
14 annexe.  
15

16                   Donc, nous, on recommande à la Régie  
17 d'utiliser la variabilité annuelle intrinsèque du  
18 coût évité, qui varie annuellement, et donc  
19 d'établir la bonification en fonction de la  
20 totalité du potentiel commercial maximum  
21 réalisable, d'accroître justement sensiblement  
22 aussi le montant de la bonification en pourcentage,  
23 là, pour l'atteinte des résultats et d'établir  
24 justement la bonification en fonction des trois  
25 types d'interventions.

1                   Et ça, ça devrait permettre aussi, entre  
2 autres, ce que je n'ai pas dit tout à l'heure, à  
3 atteindre les résultats auprès de la clientèle à  
4 faible revenu où on semble avoir particulièrement  
5 de la difficulté.

6                   Question des suivis en ce qui a trait à  
7 234, Gaz Métro a proposé différentes mesures  
8 pour... pour corriger le tir de sorte à faire lever  
9 la suspension du programme. Grosso modo, on n'a pas  
10 d'objection avec les limites proposées.

11                   On remarque, par contre, que Gaz Métro n'a  
12 pas... n'a pas fait le suivi que la Régie avait  
13 demandé par rapport à la surestimation des  
14 économies d'énergie due à l'absence de  
15 considération du facteur vent dans certains  
16 projets.

17                   On trouve ça dommage, entre autres pour ces  
18 clients-là qui, eux, finalement, ont constaté,  
19 j'imagine, maintenant que le tiers des économies  
20 n'étaient pas au rendez-vous et qui risquent de  
21 dire à d'autres clients potentiels de murs  
22 solaires : « Bien, finalement, quand on va te  
23 parler d'économies de X ou Y, bien, tu peux en  
24 laisser un peu parce que ça risque de ne pas être  
25 autant. » Donc, ça risque d'affecter la crédibilité

1 de la technologie.

2 Maintenant je... Ouf! Oui.

3 Q. **[85]** Avant que monsieur Fagoara embarque, j'ai une  
4 petite question, une précision à vous poser,  
5 Monsieur Finet. J'aimerais juste que vous fassiez,  
6 parce que, vous, ça fait longtemps que vous êtes  
7 dans le domaine. Vous faites un peu le lien, pour  
8 des gens qui sont peut-être moins habitués, que  
9 vous faites entre le PTÉ et comme le meilleur  
10 choix. Je pense que c'est ça que vous avez dit,  
11 quelque chose de cette nature-là. Comme par rapport  
12 au économiquement et environnementalement. Parce  
13 que vous avez, parce qu'ici on est dans une cause  
14 où on parle d'un besoin surtout à la pointe. Alors  
15 si vous pouvez juste expliquer

16 R. Oui.

17 Q. **[86]** Les molécules versus l'efficacité.

18 R. Bien en tout cas, j'espère que je comprends bien  
19 votre question, là. Mais, finalement, c'est... avec  
20 le ROEÉ puis en efficacité énergétique, en général,  
21 on croit toujours qu'un mètre cube économisé ou un  
22 kilowattheure économisé est le meilleur des... est  
23 la meilleure des unités d'énergie. Et c'est  
24 d'ailleurs la moins cher. Par définition, si ça  
25 fait partie du potentiel technico-économique, c'est

1 que cette mesure est rentable, là. Cette mesure-là,  
2 elle est rentable.

3 Donc, tant qu'à nous, on devrait toujours  
4 prioriser l'efficacité énergétique et un  
5 accroissement des efforts en efficacité énergétique  
6 sur des moyens d'ajouts de capacité additionnelle.

7 J'exagère un peu, là, mais quand on arrive  
8 sur un accident puis qu'il y a quelqu'un qui a un  
9 bras d'arraché, bien, on multiplie pas les  
10 transfusions, on va d'abord arrêter l'hémorragie,  
11 hein!

12 (11 h 40)

13 Q. **[87]** O.K. Merci. Alors, Monsieur Figoara.

14 M. NOËL FIGOARA :

15 R. Bonjour, Madame, Messieurs les Régisseurs. Donc, je  
16 vous parlais de la... sujet de la vaporisation  
17 additionnelle et de la tarification interruptible,  
18 juste reprendre déjà initialement les objectifs de  
19 ROÉÉ. Le principal objectif, en fait, au sujet de  
20 la vaporisation additionnelle c'est de... pour le  
21 ROÉÉ c'est de minimiser les risques de recours à  
22 l'utilisation du mazout essentiellement dus aux  
23 émissions de GES, en fait, qui en découlent.

24 Donc, les... je voulais juste reprendre  
25 rapidement à ce sujet-là les principes du ROÉÉ qui

1           sont donc, la fourniture de services énergétiques  
2           au moindre coût tout en limitant les impacts tant  
3           au niveau environnemental que social. La réduction  
4           de la consommation d'énergie ainsi que des  
5           émissions de GES à travers des choix de  
6           consommation judicieux. Et, enfin, des choix  
7           d'investissements et de consommation  
8           environnementalement judicieux, économiquement et  
9           socialement avantageux et permettant la transition  
10          du Québec vers une économie durable. Donc, c'est un  
11          peu dans ce cadre-là qu'on a essayé de reprendre,  
12          en fait, la proposition de la Régie d'ajouter une  
13          unité de vaporisation et d'ajouter donc, le volet C  
14          en... le volet C.

15                 Donc, les trois options étudiées, en  
16          fait... Donc, la première est l'ajout d'une unité  
17          de vaporisation. Les chiffres, en fait, proviennent  
18          donc de la section 1, en fait, du document... de  
19          GM-6, document 1, en fait, qui nous a permis  
20          d'évaluer la hausse de... les volumes totaux  
21          interruptibles, en fait, de... dus à l'ajout de  
22          l'unité de vaporisation.

23                 L'option 2, en fait, ça sera une nouvelle  
24          classe tarifaire. On a décidé de prendre comme  
25          référence la réponse, en fait, à la demande 24.1 de

1 la Régie au document GM-11, document 1 en fait, sur  
2 laquelle on se base sur le transfert, en fait, des  
3 clients du tarif D4 vers le volet C. Et, de la même  
4 manière, combinaisons de l'ajout d'unité de  
5 vaporisation et d'une nouvelle classe tarifaire.

6 Ce qu'on a pu remarquer et mettre en  
7 évidence sur notre preuve c'est une augmentation  
8 des volumes totaux interruptibles. Donc, là on peut  
9 voir que les trois options arrivent à des niveaux  
10 d'augmentation à peu près semblables. La différence  
11 se fait essentiellement dans... par rapport, en  
12 fait, au pourcentage d'augmentation si on compare  
13 un hiver normal, on a des augmentations, on va  
14 doubler, par exemple, en ajoutant une unité de  
15 vaporisation. Et pareil pour l'option 2, on arrive  
16 à cent vingt-sept pour cent (127 %) et cent vingt-  
17 cinq pour cent (125 %) pour l'option 3. Donc, en  
18 termes proportionnellement, on peut voir donc une  
19 différence grande, en fait, entre l'hiver normal et  
20 les hivers froids et extrêmes. Voilà, c'est  
21 essentiellement ça le point central.

22 À partir de là, ce qu'on a essayé de  
23 montrer dans la preuve, en fait, c'est l'impact que  
24 ça a à l'émission de gaz à effet de serre. Donc, le  
25 calcul donc, je l'ai expliqué sur la preuve du

1 ROÉÉ, nous a permis, en fait, de pouvoir mettre en  
2 évidence les volumes. Ce qu'on peut voir, en fait,  
3 c'est que les hivers froids, extrêmes, en fait, ça  
4 revient à rajouter un grand émetteur de gaz à effet  
5 de serre au Québec. Et surtout, en fait, ce qui  
6 nous intéresse c'est l'effet que ça a par rapport  
7 au PGEÉ.

8 Dans le cadre d'un hiver extrême on  
9 arriverait à soixante et un pour cent (61 %) des  
10 efforts en efficacité énergétique de Gaz Métro.  
11 Pour ces raisons-là, le ROÉÉ convient que les  
12 deux... en fait, que les deux options, un ajout  
13 d'une unité de vaporisation et une nouvelle classe  
14 tarifaire n'est pas bénéfique. Essentiellement, là  
15 on est juste en train d'identifier juste les  
16 émissions de gaz à effet de serre mais, en deux  
17 mille dix-sept (2017), on peut... on peut évaluer  
18 le coût d'une tonne de carbone à environ quinze  
19 dollars (15 \$). Ce qui fait que ça impacterait, en  
20 fait, justement le signal prix et donc, les clients  
21 paieraient le coût aussi additionnel de... en fait,  
22 d'émettre des gaz à effet de serre.

23 Les solutions alternatives donc, pour Gaz  
24 Métro. Là j'ai repris, en fait, cinq (5) des  
25 différentes options indiquées par Gaz Métro, jeudi

1        matin, lors du panel 2. Plutôt 4. Enfin, en tout  
2        cas, jeudi matin. On a essayé de prend donc ces  
3        cinq-là en enlevant, justement, l'ajout d'une... de  
4        vaporisation à l'usine LSR et aussi à la mise en  
5        oeuvre d'une nouvelle classe tarifaire.

6                Donc, en fait, on voudrait que Gaz Métro  
7        puisse évaluer les trois (3) autres options, qui  
8        seraient l'approvisionnement en GNL. Donc, là on  
9        identifie essentiellement les grands clients et les  
10       clients au volet B. Pourquoi ces deux... ces  
11       clientèles-là? Parce que, comme nous dit Gaz Métro,  
12       c'est des personnes qui sont enclines à aller vers  
13       la demande en continu. Et comme on a pu poser la  
14       question jeudi en audience, on parlait de l'exemple  
15       de la mine de Stornoway qui, justement, utilise le  
16       GNL à longueur d'année. Si on peut identifier des  
17       grands clients au volet B ou même au volet A, ça  
18       pourrait être, par exemple, une option de pouvoir  
19       approvisionner ces personnes-là en gardant  
20       l'approvisionnement continu en gaz naturel et en  
21       évitant, en fait, le service interruptible.

22        (11 h 45)

23        Et de la même manière, on parle des grands clients  
24        - monsieur Tremblay indiquait, je pense que c'était  
25        vendredi en début d'après-midi - que les grands

1 clients étaient soumis à la tarification D4  
2 essentiellement.

3           Donc, est-ce que ça ne pourrait pas être  
4 justement une autre option de pouvoir faire passer  
5 ces grands clients qui pourraient peut-être  
6 endosser les coûts de la mise en place d'un  
7 approvisionnement en GNL.

8           La quatrième... la numéro 4, en fait, les  
9 postes d'entreposage sur le réseau comme à Saint-  
10 Flavien ou Pointe-du-Lac, ce serait donc... ce  
11 serait reprendre un peu la... le projet qui avait  
12 été réalisé... qui avait été déposé à la Régie par  
13 Intragaz à Pointe-du-Lac. Donc, peut-être essayer  
14 de... quitte à revoir les conditions de  
15 l'agrandissement, en fait, du site d'entreposage de  
16 Pointe-du-Lac ou peut-être trouver un autre site  
17 d'entreposage ou peut-être essayer de demander à  
18 Intragaz, en collaboration avec Gaz Métro, de  
19 trouver d'autres peut-être solutions qui  
20 permettraient de subvenir à la demande en période  
21 de pointe.

22           Et entreposage... l'entreposage chez le  
23 client, donc ça reprend un peu justement  
24 l'approvisionnement en GNL de gaz souvent au cas  
25 par cas.

1                   Donc, tout ça pour résumer qu'en priorisant  
2 d'abord nécessairement l'accroissement des efforts  
3 en efficacité énergétique, donc on a les solutions  
4 3, 4 et 5 pourraient être considérées pour éviter  
5 les augmentations d'émission en gaz à effet de serre  
6 et l'utilisation du mazout.

7                   Donc, là, je reprends un peu les  
8 recommandations qu'on a... qu'on a indiquées sur  
9 notre preuve, donc : limiter l'impact de  
10 l'effritement de l'entreposage de gaz naturel par  
11 le recours au service interruptible en demandant  
12 l'étude d'alternatives visant la réduction des  
13 émissions de gaz à effet de serre.

14                   Donc, dans ces alternatives, on a répondu à  
15 la demande de renseignements de Gaz Métro, comment  
16 on voyait ça. Donc, il y a la possibilité  
17 d'utiliser donc du GNL ou, par exemple, dans des  
18 régions forestières, il y aurait peut-être la  
19 possibilité d'utilisation... utiliser la biomasse  
20 plutôt que le mazout. Ça peut être des solutions  
21 qui sont, on va dire, plus dans un contexte  
22 territorial et local de capacité  
23 d'approvisionnement.

24                   Donc, étudier, avec la collaboration  
25 d'Intragaz, les possibilités d'augmentation de la

1 capacité d'entreposage. Et voilà! Et donc, proposer  
2 ces alternatives-là, je veux dire, je pense que  
3 tout... tout client a son contexte particulier et  
4 on pourrait trouver une solution au mazout dans  
5 chaque cas.

6 Et faire évaluer par Gaz Métro donc la  
7 possibilité de développer des unités d'entreposage  
8 de gaz naturel chez leurs différents clients  
9 industriels.

10 Et ensuite, pour finir, on voulait juste  
11 reprendre le CASEP et, en fait, réagir à l'annonce  
12 de l'Union des consommateurs, en fait, de questions  
13 à la pertinence du CASEP. Ce qui nous semble  
14 important au ROÉÉ, c'est le CASEP reste... enfin,  
15 reste d'actualité parce que c'est justement...  
16 c'est justement un outil complémentaire du SPEDE  
17 pour réaliser, en fait, le déroulement de  
18 technologie plus verte au Québec et donc de  
19 réaliser justement ces transformations de marché  
20 comme on peut... comme on peut l'évaluer aussi  
21 pour... dans les programmes d'efficacité  
22 énergétique.

23 Donc, voilà! Donc, le ROÉÉ recommande à la  
24 Régie le maintien du CASEP dans la mesure où il est  
25 rentable et qu'il continue de contribuer

1           significativement à la réduction des émissions de  
2           gaz à effet de serre.

3                           Merci.

4           Me FRANKLIN S. GERTLER :

5           Q. **[88]** Monsieur Fagoara, j'ai juste une petite  
6           question à vous poser par rapport...

7           R. Oui.

8           Q. **[89]** Si vous pouvez remonter au diapo numéro 16,  
9           s'il vous plaît, c'est ça. Est-ce que vous pouvez  
10          juste... je pense que vous avez dit que c'est  
11          l'ajout d'un grand émetteur.

12          R. Oui.

13          Q. **[90]** Est-ce que vous pouvez juste expliquer,  
14          prendre le temps d'expliquer un peu davantage le  
15          calcul puis qu'est-ce que ça signifie quand vous  
16          dites ça, là?

17          R. Le calcul, c'est-à-dire qu'est-ce que ça signifie  
18          vingt-cinq mille (25 000)...

19          Q. **[91]** Bien, là, vous dites que c'est l'équivalent  
20          d'ajouter un grand émetteur, là, de...

21          R. Oui.

22          Q. **[92]** Je veux dire, c'est quoi un grand émetteur  
23          puis comment ça se... Qu'est-ce que vous voulez  
24          dire quand c'est l'équivalent d'ajouter...

25          R. En fait, là on vient de calculer le... donc les

1 émissions de gaz à effet de serre, le nombre de  
2 tonnes équivalent de CO2 émis par la... en fait,  
3 par le service interruptible avec les nouvelles...  
4 avec les options à proposer. L'idée, en fait, c'est  
5 de... juste de pouvoir montrer et mettre en  
6 évidence que... que ça revient, en fait, à rajouter  
7 un grand émetteur.

8 On sait que Gaz Métro est...

9 Q. **[93]** O.K. L'équivalent de...

10 R. Voilà!

11 Q. **[94]** C'est ça. O.K.

12 R. C'est comme Gaz Métro a justement... c'était  
13 autrement dit le cas de la Phase 1, c'est Gaz Métro  
14 est passée au-dessus de vingt-cinq mille (25 000)  
15 tonnes grâce à la mise en application de... des...  
16 en tout cas, du SPEDE, là. Mais, du coup, en fait,  
17 c'est ça, c'est comme si on rajoute, en fait, d'une  
18 certaine manière, un autre... Je veux dire, ça,  
19 concrètement, il n'y a pas un émetteur en plus, là,  
20 c'est juste, c'est l'équivalent d'un grand  
21 émetteur.

22 Q. **[95]** O.K.

23 R. Il y en a quatre-vingts (80) à peu près au Québec,  
24 là, donc...

25 Q. **[96]** Et pour les flèches qui vont de l'autre côté,

1 en couleur verte, là vous parlez de l'impact de  
2 recours au service interruptible représente...

3 R. Oui.

4 Q. **[97]** ... entre vingt-neuf (29 %) et trente-six pour  
5 cent (36 %) des efforts. Quand vous dites des  
6 efforts en efficacité énergétique, ça veut dire  
7 le...

8 R. Bien, sur...

9 Q. **[98]** ... la quantité de GES sauvée par les efforts?

10 R. Oui, tout à fait. Oui. C'est sur la base des  
11 objectifs des programmes d'efficacité énergétique  
12 de Gaz Métro, en fait. On a pris un... donc à la  
13 pièce 9. Donc, quand j'ai fait... En fait, j'ai  
14 appliqué le même calcul, donc c'est... donc voilà!  
15 C'est juste... c'est un pourcentage, oui, sur la  
16 base de la même méthode de calcul. Oui.

17 Q. **[99]** O.K. Je n'ai pas d'autres questions. Le témoin  
18 serait prêt pour le contre-interrogatoire.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 D'accord. Merci, Maître Gertler. Est-ce qu'il y a  
21 des intervenants qui veulent contre-interroger le  
22 panel du ROEÉ? Pas de main levée. Est-ce que Gaz  
23 Métro, Maître Sigouin-Plasse?

24 (11 h 50)

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Q. **[100]** Monsieur Finet bonjour; Monsieur Fagoaga  
3 bonjour. Alors, quelques questions concernant la  
4 présentation que vous venez de faire. Et la plupart  
5 de mes questions, en fait l'ensemble de mes  
6 questions seront dirigées vers monsieur Finet. Je  
7 vais suivre beaucoup votre présentation, Monsieur  
8 Finet. Alors, si vous pouvez retourner à la page 3  
9 de votre présentation. Vous faites état des  
10 objectifs quantitatifs du PGEÉ. Et, là, je vois  
11 apparaître pour la première fois dans la preuve du  
12 ROEÉ l'emploi de l'expression, ou en fait plutôt  
13 l'acronyme PCMR. Sauf erreur, Monsieur Finet, dans  
14 votre preuve écrite jusqu'à présent, vous faisiez  
15 référence au PTÉ ou au potentiel technico-  
16 économique?

17 M. JEAN-PIERRE FINET :

18 R. Dans ma preuve, je faisais référence au PTÉ, mais  
19 je faisais référence aussi à la portion réalisable  
20 du PTÉ en référant à l'Ontario qui considère que  
21 cinquante pour cent (50 %) du PTÉ est réalisable.

22 Q. **[101]** Restons au Québec pour l'instant si vous  
23 voulez bien. Alors, au Québec, vous avez aussi  
24 entendu, vous étiez présent lors de la présentation  
25 de la preuve de Gaz Métro lors du panel numéro 1 où

1 Gaz Métro répondait ou faisait état de certains  
2 commentaires sur la base des recommandations qui  
3 étaient les vôtres, la prise en considération du  
4 PTÉ pour les fins de la détermination de l'objectif  
5 quantitatif du PGEÉ. Vous étiez là, vous l'avez  
6 entendu? Je vous demande de confirmer.

7 R. Oui.

8 Q. **[102]** Bon. Et lors de cette preuve-là ou de ce  
9 témoignage-là, il y a des documents qui ont été  
10 présentés par Gaz Métro. En fait, c'est la pièce  
11 B-253. 252 étant l'allocution de Gaz Métro,  
12 monsieur Pouliot.

13 B-253, nous avons cru bon importer du  
14 dossier tarifaire deux mille treize (2013) de la  
15 preuve qui concerne le PTÉ. Donc, en deux mille  
16 treize (2013), on nous a demandé de déposer une  
17 nouvelle étude sur le potentiel technico-  
18 économique. Je porte à votre attention la page 23  
19 de 70 qui a été déposée en liasse, en fait, dans  
20 cette pièce-là, B-253. Dans votre présentation de  
21 ce matin, vous faites référence au PTÉ  
22 indistinctement et au PCMR, et vous associez les  
23 deux à sept cent deux millions de mètres cubes  
24 (702 Mm(3)). C'est exact?

25 R. Non. Le PTÉ est de sept cent deux millions de

1 mètres cubes (702 Mm(3)).

2 Q. **[103]** O.K.

3 R. Et le PCMR est, grosso modo, cinquante pour cent  
4 (50 %) du PTÉ. Quand je parle au PTÉ, ça englobe  
5 le...

6 Q. **[104]** Mais pourtant vous avez des données bien  
7 précises qui ont été déposées en preuve. À la page  
8 23, vous avez un tableau où on fait état dans cette  
9 preuve-là qui a été administrée et discutée par  
10 monsieur Pouliot notamment, on parle, vous avez une  
11 colonne, au tableau 6 vous avez une colonne qui  
12 parle du potentiel...

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Donnez une chance à monsieur de le prendre peut-  
15 être.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Tout à fait.

18 M. JEAN-PIERRE FINET :

19 R. Bien, je ne savais pas de quel document la page 23.

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Q. **[105]** Je suis à la page 23, la pièce B-253.

22 R. Oui.

23 Q. **[106]** Ça, ça émane de la cause tarifaire deux mille  
24 treize (2013). Et vous avez une colonne qui parle  
25 du PTÉ cinq ans où on retrouve le total de sept

1 cent deux virgule deux millions de mètres cubes  
2 (702,2 Mm(3)). Et vous avez trois colonnes à droite  
3 de cela. Vous avez le PCMR accessible à Gaz Métro  
4 en millions de mètres cubes avec un total de  
5 cinquante virgule cinq millions de mètres cubes  
6 (50,5 Mm(3)).

7 R. Oui.

8 Q. **[107]** Et ce chiffre-là, lorsque vous discutez du  
9 PCMR dans votre présentation, je ne le retrouve pas  
10 ce matin.

11 R. Ça, c'est le PCMR accessible à Gaz Métro. Je n'ai  
12 jamais parlé du PCMR accessible à Gaz Métro. Tant  
13 qu'à moi, on devrait s'arrêter au PCMR, point. Le  
14 restant, le PCMR accessible à Gaz Métro, là, c'est  
15 ce que je parlais les fruits qui sont à terre puis  
16 à portée de main.

17 Q. **[108]** O.K. Je comprends mieux votre position.  
18 Alors, ce qui est à gauche, en fait ce qui est à  
19 droite de PCMR, donc du soixante-dix virgule deux  
20 millions de mètres cubes (70,2 Mm(3)), pour vous,  
21 c'est des éléments qu'on ne devrait pas considérer  
22 pour les fins de la quantification, les objectifs  
23 quantitatifs du PGEÉ?

24 R. Non. Tant qu'à moi, c'est le PCMR, le soixante-dix  
25 point deux millions (70,2 M) par année qui devrait

1 faire foi de l'objectif.

2 Q. **[109]** Parfait. Je vous remercie. À la page 4 de  
3 votre présentation. Je vous ai entendu dire il y a  
4 quelques instants, bon, on a discuté de l'impact  
5 des coûts évités sur le PTÉ. Et vous faites état  
6 des coûts évités du chauffage. N'est-il pas exact,  
7 Monsieur Finet, qu'il y a quand même... ce qui  
8 ressort des études sur les coûts évités, c'est  
9 qu'il y a une baisse au niveau des coûts évités  
10 pour les frais de base?

11 R. Tout à fait. Et je me suis concentré sur le  
12 chauffage pour deux raisons. Parce que la  
13 proportion du potentiel qui coûte, qui considère la  
14 base dans le résidentiel, dans le commercial est  
15 beaucoup plus faible que la portion du potentiel  
16 qui concerne le chauffage. Et parce que les mesures  
17 susceptibles d'affecter la pointe d'hiver aussi  
18 sont plus les mesures qui ont trait au chauffage.

19 Q. **[110]** O.K. Vous, vous qualifiez, toujours sur la  
20 même acétate, de PTÉ de sept cent deux virgule deux  
21 millions de mètres cubes (702,2 Mm(3)) de  
22 conservateur. Vous êtes d'accord avec moi, Monsieur  
23 Finet, que ce sept cent deux virgule deux millions  
24 de mètres cubes (702,2 Mm(3)) provient d'une étude  
25 réalisée par un expert lors de la cause tarifaire

1 deux mille treize (2013)?

2 (11 h 55)

3 R. Oui, en fonction des coûts évités qui ont été  
4 établis de façon historique plutôt que prospective

5 Q. **[111]** Parfait. À la page 5 de votre présentation,  
6 si je comprends bien vous jugez que... bien, en  
7 fait, il y a une complémentarité entre les  
8 différents joueurs du marché pour ce qui est de la  
9 livraison des programmes en efficacité énergétique.  
10 Vous dites notamment que le BEIÉ va... offre un  
11 programme qui est le Rénoclimat et vous avez aussi  
12 des programmes aussi des programmes qui sont  
13 offerts par Gaz Métro et Gazifère du même acabit.  
14 C'est ça?

15 R. Bien, du même acabit, non, mais des programmes,  
16 oui.

17 Q. **[112]** O.K. Est-ce que je dois comprendre, Monsieur  
18 Finet, que votre... la proposition que vous  
19 formulez vise à demander à Gaz Métro d'aller  
20 chercher des pans de marché, si je peux le  
21 qualifier comme ça, en termes de livraison de  
22 programmes en efficacité énergétique, qui sont déjà  
23 offerts par le BEIÉ; donc, de créer une forme de  
24 concurrence entre les...

25 R. Absolument pas. Puis, je vais vous donner un bon

1 exemple. La concurrence, elle se fait plutôt  
2 présentement avec les fenêtres Energy Star qui ne  
3 se font pas dans le cadre de EnerGuide pour les  
4 maison ou du programme Rénoclimat. Tant qu'à moi,  
5 il y a des opportunités de convergence, de  
6 collaboration et qui se fait d'ailleurs... qui se  
7 faisait d'ailleurs avec Hydro-Québec et la  
8 géothermie.

9           Gaz Métro pourrait, de façon générale,  
10 comme le Fonds l'avait fait au début, en offrant un  
11 dollar (1 \$) par mètre cube économisé dans le cadre  
12 d'analyses ÉnerGuide pour les maisons, encourager  
13 toute mesure globale ou, spécifiquement, les  
14 mesures qui ont trait à l'enveloppe du bâtiment  
15 qui, soit dit en passant, en Ontario, vous allez  
16 voir aussi dans les documents que j'ai déposés en  
17 annexe, on parle de plus en plus de « deep  
18 measures ». Là, on s'attaque surtout à des mesures  
19 qui sont des mesures d'équipement qui sont  
20 relativement simples. Mais Gaz Métro, sinon... à  
21 part les fenêtres qui font en dehors de Rénoclimat,  
22 il y a une opportunité d'aider financièrement les  
23 clients à améliorer l'isolation des toits, des murs  
24 de sous-sol, des murs du bâtiment, d'améliorer  
25 l'étanchéité et tout ça. Et avantage par surcroît,

1 c'est déjà évalué, c'est déjà un cadre rigoureux  
2 pour évaluer les économies d'énergie, parce que ça  
3 se fait à partir d'un logiciel. Donc, tant qu'à  
4 moi... puis, donc, ça, c'est d'une part avec les  
5 mesures qui touchent le BEIÉ et les autres mesures  
6 en plus qui sont négligées, elles ne disparaissent  
7 pas du potentiel non plus, celles qui sont ni  
8 visées par le BEIÉ. Donc, il y a une  
9 complémentarité entre les deux. Il n'y a pas de  
10 concurrence.

11 Q. **[113]** À la page 7 de votre présentation, vous  
12 faites, bon, vous demandez à la Régie de prendre en  
13 considération des données qui proviennent notamment  
14 d'Union Gas, vous faites état d'un ratio en dollar  
15 par mètre cube économisé chez Union Gas. Si je vous  
16 suggérais sur la base de la preuve que vous avez  
17 produites, en fait, plus exactement, le document C-  
18 ROÉÉ-0022, qui est... le document est intitulé  
19 « Natural Gas Demand Side Management »...

20 Q. **[114]** Est-ce que vous l'avez en main, Monsieur  
21 Finet, le document?

22 R. Je ne l'ai pas version pas version papier, mais je  
23 peux... c'est celui qui vient de l'Ontario?

24 Q. **[115]** Oui.

25 R. 22?

- 1 Q. **[116]** La Commission de l'Énergie de l'Ontario.  
2 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
3 Quel numéro de pièce?  
4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
5 22. Euh, pardon.  
6 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
7 Le C-022?  
8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
9 28, pardon. 22. Pardon, pardon, 28.  
10 R. O.K. Le « Results », oui.  
11 Q. **[117]** Oui, alors, c'est ça. Je comprends bien  
12 que... et là, je suis à la dernière page du  
13 document. Ça va Maître Gertler?  
14 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
15 Oui. C'est celle-là, c'est ça?  
16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
17 Oui, c'est ça.  
18 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
19 O.K.  
20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
21 Q. **[118]** Alors, vous faites état des résultats pour  
22 Union Gas, mais je veux seulement confirmer avec  
23 vous que si on fait le calcul, le ratio dollar par  
24 mètre cube pour Enbridge, je comprends votre  
25 position à l'égard d'Enbridge, mais...

1 R. Oui.

2 Q. **[119]** ... je veux juste... et que j'arrive à un  
3 résultat de cinquante (50) cents par mètre cube...

4 R. Oui.

5 Q. **[120]** ... ça... est-ce que c'est... vous confirmez  
6 que c'est...

7 R. Oui, oui.

8 Q. **[121]** ... le chiffre auquel on arrive? Parfait. Et  
9 toujours dans cette page-là, vous dites que les  
10 aides financières du PGEÉ et de Gaz Métro sont  
11 généralement plus généreuses que les autres  
12 distributeurs de gaz naturel. N'êtes-vous pas  
13 d'accord pour que chez Gaz Métro, on couvre à peu  
14 près quarante (40) à soixante pour cent (60 %) des  
15 surcoûts, à des mesures avec les aides financières  
16 qu'on offre?

17 R. C'est probable, jusqu'à soixante-quinze pour cent  
18 (75 %) selon les programmes, oui.

19 Q. **[122]** Parfait. À la page 9 de votre présentation,  
20 alors vous suggérez d'améliorer en fait, dans votre  
21 recommandation, d'améliorer la rentabilité du PGEÉ  
22 par une meilleure calibration d'aide financière.  
23 Comment proposez-vous d'améliorer... via quel test  
24 on va juger de cette nouvelle rentabilité-là en  
25 procédant à une meilleur calibration de l'aide

1 financière?

2 R. Par, entre autres, les évaluations de programme que  
3 vous faites. D'ailleurs, vous avez réduit quelques  
4 aides financières de programmes déjà. Et par un  
5 balisage aussi, ça serait possible de le faire. Je  
6 n'ai pas... j'ai dit que je n'avais pas fait une  
7 étude exhaustive mais que, à ma connaissance, en  
8 comparant avec ce que je connais - puis j'ai donné  
9 l'exemple de MultiChoice plus tôt - MultiChoice  
10 offre cinq à dix (10) sous, tandis que Gaz Métro en  
11 offre vingt-cinq (25). Est-ce que Gaz Métro aurait  
12 drastiquement moins de résultat s'il offrait un peu  
13 moins? Je ne suis pas certain. Je pense que loin de  
14 là. Puis, je pense que c'est... le but, c'est  
15 d'aller chercher le maximum de mètres cubes.

16 Q. **[123]** Le test... quand vous dites les tests de chez  
17 Gaz Métro, exécutés par Gaz Métro, est-ce que le  
18 TCTR pourrait être un de ces tests-là?

19 (12 h 05)

20 R. Les tests, je n'ai pas parlé... j'ai parlé  
21 d'évaluation.

22 Q. **[124]** O.K.

23 R. Oui.

24 Q. **[125]** Mais, est-ce qu'un test comme le TCTR  
25 pourrait participer ou parvenir à un tel résultat

- 1 ou nous aider à parvenir à un tel résultat?
- 2 R. Pour évaluer le niveau de l'aide financière?
- 3 Q. **[126]** Oui.
- 4 R. Non.
- 5 Q. **[127]** Non.
- 6 R. L'aide financière n'est pas... ne fait pas  
7 partie...
- 8 Q. **[128]** O.K.
- 9 R. C'est sans égard à l'aide financière, le TCTR.
- 10 Q. **[129]** Quand vous dites - et vous avez confirmé tout  
11 à l'heure dans votre présentation - quand vous  
12 dites que vous reprenez le comparable d'Union Gas  
13 pour juger de la performance du PGEÉ de Gaz Métro,  
14 là, en termes de ratio par... par mètre cube  
15 économisé, vous jugez qu'Union Gas est plus  
16 comparable à Gaz Métro que Enbridge. Pouvez-vous  
17 nous dire, Monsieur... Monsieur Finet, combien de  
18 clients résidentiels dessert Union Gas?
- 19 R. Je ne peux pas vous dire exactement, je pourrais le  
20 trouver, mais c'est... l'important, c'est...  
21 c'était plus le profil industriel de Union que le  
22 profil résidentiel de la clientèle de...
- 23 Q. **[130]** Mais, pourtant dans votre preuve vous êtes  
24 assez affirmatif pour dire que les deux clients ont  
25 des profils similaires.

- 1 R. Similaires, oui, similaires. Je n'ai pas dit  
2 « identique », là, j'ai dit...
- 3 Q. **[131]** Similaire, on en convient.
- 4 R. ... ils sont plus similaires entre Union et Gaz  
5 Métro que Enbridge et Gaz Métro.
- 6 Q. **[132]** O.K. Et ce constat-là, cette affirmation-là  
7 repose sur une connaissance générale du fait que  
8 Union dessert une bonne clientèle industrielle,  
9 c'est ça?
- 10 R. Surtout industrielle, oui.
- 11 Q. **[133]** O.K. Mais, au-delà de ça, vous n'êtes pas  
12 allé plus loin dans votre recherche...
- 13 R. Non.
- 14 Q. **[134]** ... de comparables...
- 15 R. Je n'ai pas...
- 16 Q. **[135]** ... pour vérifier les données exactes pour  
17 comparer les deux marchés.
- 18 R. Non, pas du tout, mais ça pourrait se faire, je  
19 pourrais... Ce n'était pas le but de mon  
20 exercice...
- 21 Q. **[136]** Ah! Mais...
- 22 R. ... non plus.
- 23 Q. **[137]** Parfait. Ça ne sera pas long, Monsieur le  
24 Président, je pense qu'on a fait le tour. Je vous  
25 remercie.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors, Maître Gertler, la Régie n'aura pas de  
3 question pour votre panel. Est-ce que vous avez des  
4 questions en réinterrogatoire?

5 RÉINTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Oui, juste brièvement, Monsieur le Président, deux,  
7 trois petites choses.

8 Q. **[138]** D'abord, Monsieur Finet, on a... on vient  
9 juste de parler de comparaison avec Union Gas.  
10 J'aimerais ça que vous... juste que vous finissiez  
11 votre pensée. Qu'est-ce que ça veut...

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Je m'objecte à la question de mon confrère  
14 « Finissez votre pensée ». Monsieur avait tout le  
15 temps de répondre à ma question. On lui demande en  
16 réinterrogatoire de compléter sa... Moi, je n'ai  
17 pas senti aucune hésitation de la part de monsieur  
18 Finet à la réponse qu'il vient de nous offrir.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Mais, Monsieur le Président, je... en tout cas,  
21 je... il faudrait peut-être me laisser finir ma  
22 question parce que le... mon confrère est très bon  
23 avocat, il fait un interrogatoire extrêmement serré  
24 et il... aussitôt qu'il répond... il reçoit le brin  
25 des réponses qu'il veut avoir. Puis moi, je pense

1 que le client de... que le témoin n'est pas à la  
2 Cour du Québec en matière pénale ici. Il devrait  
3 avoir la chance d'informer pleinement la Régie de  
4 faire bénéficier de sa... de sa réflexion. Alors,  
5 c'est simplement je vais vous poser la question et  
6 vous me direz si vous permettez la question, là.  
7 Ça, c'est...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui. Allez-y avec la question, mais ce que j'avais  
10 compris, si vous voulez que je continue, je  
11 pourrais faire l'analyse, là, mais...

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Oui. Mais, moi...

14 LE PRÉSIDENT :

15 ... ce n'était pas l'intention de...

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Mais, c'est parce qu'on... Excusez-moi. Je vous ai  
18 coupé, Monsieur le Président.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Allez-y.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Q. **[139]** O.K. J'aimerais juste savoir, Monsieur Finet,  
23 pour vous, qu'est-ce que ça signifie pour, par  
24 rapport à Gaz Métro le fait que Gas... Union Gas  
25 soit plus industriel?

1 M. JEAN-PIERRE FINET :

2 R. Comme j'ai mentionné tout à l'heure, les économies  
3 dans le secteur industriel coûtent moins cher que  
4 les économies dans le secteur commercial,  
5 institutionnel, donc... et c'est pour ça que...  
6 sans affirmer hors de tout doute, je crois qu'il  
7 serait intéressant de regarder la rentabilité, la  
8 performance des deux parce que les économies dans  
9 les secteurs commercial, institutionnel et  
10 industriel pourraient être... devraient coûter  
11 moins cher ou pourraient coûter moins cher. C'est  
12 tout.

13 Q. **[140]** Et Monsieur Finet, également je veux juste  
14 comprendre. Tout à l'heure, il a été question du  
15 PCMR, je crois, du PGEÉ. Alors, j'aimerais juste  
16 comprendre de quoi... de quoi il s'agit.

17 R. Bien, c'est... c'est - comment je dirais - un peu  
18 une invention de Gaz Métro, mais moi je m'arrête au  
19 potentiel commercialement... commercial maximum  
20 réalisable. Je pense que le reste, c'est pour  
21 justifier les résultats moindres et un objectif  
22 moindre.

23 Q. **[141]** Merci, je n'ai pas d'autre question, Monsieur  
24 le Président.

25

1 LE PRÉSIDENT :  
2 Merci, Maître Gertler. Donc, ça met donc fin à la  
3 présentation de la preuve du ROEÉ. Monsieur Finet,  
4 Monsieur Figoara, merci pour votre participation à  
5 ces audiences. Bonne fin de journée, vous êtes  
6 libérés. Merci. Donc, la Régie va prendre... va  
7 ajourner l'audience pour la pause lunch. Donc, de  
8 retour à une heure trente (13 h 30). Ça va aller  
9 ça? Oui. C'est beau, une heure trente (13 h 30).  
10 Merci.

11

12 ET LES TÉMOINS NE DISENT RIEN DE PLUS

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15 (13 h 30)

16 LE PRÉSIDENT :

17 Bonjour, Maître Neuman.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Bonjour, Monsieur le Président.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Vous êtes prêt à procéder?

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Oui, nous le sommes.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Allons-y!

1 PREUVE SÉ-AQLPA

2

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Bonjour, Monsieur le Président, madame et monsieur  
5 les régisseurs. Nous avons deux témoins qui sont  
6 prêts à être assermentés.

7

8 L'an deux mille quatorze (2014), ce troisième (3e)  
9 jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

10

11 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une  
12 place d'affaires au 10946, avenue de Rome, Montréal  
13 (Québec);

14

15 BRIGITTE BLAIS, analyste pour Stratégies  
16 énergétiques et l'Association québécoise de lutte  
17 contre la pollution atmosphérique, ayant une place  
18 d'affaires au 484, route 277, Saint-Léon-de-Standon  
19 (Québec);

20

21 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
22 solennelle, déposent et disent :

23

24 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Q. [142] Bonjour, Madame Blais, Monsieur Fontaine. Je

1 vais d'abord vous demander d'identifier deux  
2 documents. Le premier document, c'est la pièce  
3 C-SÉ-AQLPA-0020 (SÉ-AQLPA-2, Document 1) qui est  
4 votre rapport conjoint; et le deuxième document,  
5 c'est la pièce C-SÉ-AQLPA-0023 (SÉ-AQLPA-2,  
6 Document 2) qui est un erratum à ce rapport. Est-ce  
7 que vous reconnaissez ces deux documents comme  
8 ayant été préparés par vous ou sous votre  
9 supervision?

10 M. JACQUES FONTAINE :

11 R. Oui, je reconnais.

12 Mme BRIGITTE BLAIS :

13 R. Oui.

14 Q. **[143]** Mes premières questions portent sur la  
15 prévision de la demande deux mille quatorze-deux  
16 mille dix-huit (2014-2018) dans le cadre du Plan  
17 d'approvisionnement de Gaz Métro. Monsieur  
18 Fontaine, que pensez-vous de la méthode que propose  
19 Gaz Métro pour prévoir la journée de pointe?

20 M. JACQUES FONTAINE :

21 R. D'abord, nous sommes d'accord que Gaz Métro révisé  
22 sa méthode de prévision pour la journée de pointe.  
23 Depuis quatre ans, la méthode actuelle sous-estime  
24 la demande en pointe. Et des trois options que Gaz  
25 Métro met de l'avant, nous préférons l'option 3 qui

1 consiste à considérer hors de la régression les  
2 volumes des clients en combinaison tarifaire ainsi  
3 que ceux des clients aux paliers 4.9 et 4.10 du  
4 tarif dépestable.

5 À notre avis, cette option 3 utilise plus  
6 efficacement l'information disponible et elle se  
7 traduit par un facteur d'ajustement plus faible  
8 pour obtenir le volume de pointe de l'année  
9 considérée. Je vais aussi ajouter qu'elle produit  
10 une pointe un peu plus faible même si elle n'est  
11 pas parfaitement coïncidente. Ça voudrait dire que  
12 la pointe réelle coïncidente, elle, serait  
13 probablement un peu plus faible que la pointe  
14 montrée.

15 D'autre part, je voudrais ajouter que, on a  
16 fait des comparaisons avec la méthode de pointe  
17 puis les journées de référence. Et je sais  
18 qu'Hydro-Québec utilise la moyenne des journées de  
19 pointe. Alors, ça fait une pointe plus faible. Dans  
20 le temps où je travaillais à Hydro, la référence,  
21 c'était le quatorze (14) janvier mil neuf cent  
22 quatre-vingt-huit (1988) qui donnait une pointe  
23 très normale, pas très exceptionnelle, qui avait  
24 une chance sur deux de se produire.

25 Cependant, il faut ajouter qu'Hydro-Québec,

1           contrairement à Gaz Métro, Hydro-Québec a une  
2           réserve, à la fois au niveau du transport de  
3           l'ordre de quatre mille mégawatts (4000 MW) et en  
4           production de l'ordre aussi d'un quatre mille  
5           mégawatts (4000 MW).

6           Q. **[144]** Alors que Gaz Métro?

7           R. Que Gaz Métro n'a pas de telle réserve.

8           Q. **[145]** Monsieur Fontaine, que pensez-vous de la  
9           prévision des volumes annuels des ventes de Gaz  
10          Métro dans son Plan d'approvisionnement?

11          R. Nous sommes satisfaits de la prévision des petits  
12          et moyens débits à l'horizon deux mille dix-huit  
13          (2018). Quant à la prévision du secteur industriel,  
14          on considère que c'est plus délicat. Après que...  
15          Nous avons comparé les prévisions économiques de  
16          Gaz Métro avec celles d'Hydro-Québec au dossier  
17          3905-2014 et au dossier R-3864-2013. Nous sommes  
18          d'opinion que la prévision de Gaz Métro pour la  
19          grande entreprise est raisonnable pour les années  
20          deux mille quatorze-quinze (2014-2015) et deux  
21          mille quinze-seize (2015-2016), mais quelque peu  
22          optimiste pour deux mille seize-deux mille dix-sept  
23          (2016-2017), et probablement trop élevée en deux  
24          mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018) à  
25          cause de l'incertitude de l'implantation du client

1 IFFCO.

2 (13 h 35)

3 Nous croyons qu'une prévision de cette  
4 année-là, deux mille dix-sept-deux mille dix-huit  
5 (2017-2018), sans la réalisation du client IFFCO,  
6 devrait aussi être considérée comme un autre  
7 scénario dans le Plan d'approvisionnement de Gaz  
8 Métro.

9 Q. [146] Merci, Monsieur Fontaine. Je passe maintenant  
10 au PGEÉ de Gaz Métro. Que pensez-vous, Monsieur  
11 Fontaine, de la bonification demandée par Gaz Métro  
12 pour son PGEÉ?

13 R. Bien, après avoir comparé les résultats attendus  
14 des PGEÉ de Gaz Métro et d'Hydro-Québec  
15 Distribution, nous constatons que le PGEÉ de Gaz  
16 Métro pour deux mille quinze (2015) équivaut à  
17 quatre cent quinze gigawattheures (415 GW) contre  
18 cinq cent quarante-six gigawattheures (546 GW) pour  
19 celui d'Hydro-Québec Distribution. Ça  
20 m'impressionne.

21 Nous avons aussi comparé la prévision des  
22 résultats attendus du PGEÉ de Gaz Métro pour les  
23 années deux mille quatorze-deux mille quinze (2014-  
24 2015) à deux mille seize-deux mille dix-sept  
25 (2016-2017). À la moyenne des résultats du PGEÉ,

1 toujours de Gaz Métro, de deux mille sept (2007) à  
2 deux mille treize (2013), pour nous rendre compte  
3 que les prévisions de Gaz Métro sont plus élevées  
4 de plus de trois écarts types de la moyenne  
5 calculée sur cette période-là.

6 Par conséquent, compte tenu du niveau que,  
7 moi, je qualifie d'ambitieux du présent PGEÉ de Gaz  
8 Métro, cette bonification qu'ils demandent ne peut  
9 certainement pas être qualifiée de complaisante.

10 Alors nous sommes donc d'avis que la Régie  
11 devrait accepter la formule de bonification mise de  
12 l'avant par Gaz Métro.

13 Q. **[147]** Que pensez-vous des coûts évités présentés  
14 par Gaz Métro dans le présent dossier pour les fins  
15 de son PGEÉ?

16 R. Oui. Nous sommes satisfaits de la révision apportée  
17 par Gaz Métro à ses coûts évités, en particulier  
18 l'écart accru entre les coûts évités de base et  
19 ceux pour le chauffage des locaux.

20 Cependant, nous devons ajouter que dans  
21 plusieurs programmes Gaz Métro utilise pour établir  
22 les coûts évités un mixte des coûts évités de base  
23 et de chauffage des locaux. Nous croyons que ce  
24 ratio devrait être incorporé dans toutes les fiches  
25 explicatives des programmes du PGEÉ.

1 Q. [148] Merci, Monsieur Fontaine. Je passe maintenant  
2 à madame Blais. Je vous demanderais de résumer vos  
3 recommandations spécifiques à quatre programmes  
4 d'efficacité énergétique, d'une part, le Programme  
5 PE111 de « Chaudière efficace au marché  
6 résidentiel », ensuite les Programmes PE207  
7 d'« Étude de faisabilité du marché CII » et 211,  
8 PE211, des « Études de faisabilité du marché VGE »  
9 et, finalement, le Programme PE225 d'« Aérotherme à  
10 condensation pour le marché CII ».

11 Mme BRIGITTE BLAIS :

12 R. Nous recommandons à la Régie de l'énergie  
13 d'approuver les modifications proposées à ces  
14 quatre programmes.

15 Aux deux Programmes PE207 et 211, qui sont  
16 les études de faisabilité, nous invitons toutefois  
17 Gaz Métro à prévoir un taux de participation plus  
18 élevé que ceux prévus dans son Plan, plus  
19 spécifiquement pour le Programme 207 « Étude de  
20 faisabilité marché CII ».

21 Nous croyons que l'impact du SPEDE devrait  
22 entraîner une hausse des participants à ce  
23 programme et nous suggérons un nombre entre  
24 quarante-sept (47) et cinquante (50) participants  
25 plutôt que quarante-sept (47) à trente-huit (38) en

1 ce moment qui est suggéré par Gaz Métro.

2 Pour le Programme PE211 « Étude de  
3 faisabilité marché VGE », pour les mêmes raisons  
4 nous croyons que la prévision pour ce programme  
5 devrait être portée de vingt (20) participants à  
6 trente-quatre (34) et non l'inverse de trente-  
7 quatre (34) à vingt (20).

8 Q. **[149]** Madame Blais, pourriez-vous résumer vos  
9 recommandations spécifiques au Programme  
10 d'efficacité énergétique PE234 qui sont « Le  
11 préchauffage solaire au marché CII », PE226  
12 « Remise au point des systèmes mécaniques de  
13 bâtiment du marché CII » du PGEÉ de Gaz Métro.

14 R. Nous recommandons à la Régie de l'énergie  
15 d'approuver la levée de la suspension du Programme  
16 PE234 « Préchauffage solaire marché CII » et de  
17 poursuivre le Programme PE226 « Remise au point des  
18 systèmes mécaniques du bâtiment marché CII ».

19 Plus spécifiquement, pour le programme  
20 PE234, donc « Préchauffage scolaire »,  
21 l'introduction d'un...

22 Q. **[150]** Solaire.

23 R. Solaire. Excusez, je ne sais pas ce que j'ai dit.  
24 L'introduction d'un critère de rentabilité de vingt  
25 (20) ans motive notre recommandation.

1                   Pour le Programme PE226 « Remise au point  
2 de systèmes mécaniques du bâtiment », le niveau  
3 élevé du TCTR motive notre recommandation.

4 Q. **[151]** Madame Blais, avez-vous des commentaires  
5 quant au délai d'évaluation de certains programmes  
6 du PGEE de Gaz Métro?

7 R. Oui. Nous recommandons à la Régie de l'énergie  
8 d'inviter Gaz Métro à accélérer les évaluations des  
9 Programmes PE208, PE218 et PE219. Ce sont tous des  
10 encouragements à l'implantation, donc pour le  
11 marché CII, marché industriel et marché  
12 institutionnel tout en réduisant les frais  
13 d'administration de ces programmes. Notre rapport  
14 explique bien pourquoi nous demandons cette  
15 accélération des évaluations et une réduction des  
16 frais d'administration.

17 (13 h 41)

18 Q. **[152]** Oui. C'est-à-dire est-ce que vous pouvez  
19 préciser ce que dit votre rapport là-dessus, pour  
20 motiver votre... votre recommandation  
21 d'accélération des évaluations?

22 R. Bien, ça fait quelques années que c'est reporté  
23 d'une année à l'autre. Et là ça va nous mener, là,  
24 en deux mille seize (2016) ou à la fin deux mille  
25 quinze (2015), début deux mille seize (2016) avant

1 qu'on ait les résultats du rapport dans le rapport  
2 annuel, alors que ça devait être au début, fait en  
3 deux mille douze (2012), deux mille treize (2013),  
4 si mon souvenir est bon.

5 Et en cours de route, bien, il y a des  
6 dollars qui sont dépensés et puis l'année d'après,  
7 bien, il y a encore plus d'argent prévu au suivi et  
8 évaluation. Alors, à un moment donné, on trouve que  
9 ça fait beaucoup d'argent et de retard. Alors,  
10 voilà l'essence de la recommandation.

11 Pour ce qui est du programme PE124 Fenêtre  
12 Energy Star, marché résidentiel, eh! bien, on croit  
13 qu'une évaluation devrait être faite et devancée et  
14 effectuée en deux mille quatorze, deux mille quinze  
15 (2014-2015) plutôt qu'en deux mille quinze, deux  
16 mille seize (2015-2016) vu la transformation  
17 évidente du marché.

18 On n'a pas la prétention de savoir quelle  
19 est la solution, mais on pense que Gaz Métro  
20 devrait s'y pencher parce qu'en ce moment il y a le  
21 programme Rénoclimat qui demande un test  
22 d'infiltrométrie avant et après l'installation des  
23 fenêtres et Gaz Métro ne le demande pas, ce qui  
24 fait que il y a parfois des infiltrations d'air  
25 autour des fenêtres et l'économie d'énergie n'est

1 pas là finalement.

2 Et il y a des gens qui peuvent se prévaloir  
3 à la fois du programme Rénoclimat et du programme  
4 Energy Star de Gaz Métro. Alors, il faudrait  
5 trouver une solution pour que... bien, des  
6 solutions aux problèmes actuels de ce programme-là.

7 Q. [153] Madame Blais, pourriez-vous résumer vos  
8 recommandations spécifiques au programme  
9 d'efficacité énergétique P220 sur les innovations  
10 technologiques du PGEÉ de Gaz Métro?

11 R. Oui. Nous recommandons à la Régie de l'énergie de  
12 demander à Gaz Métro d'améliorer l'information sur  
13 le programme PE220, Innovation technologique, plus  
14 spécifiquement en donnant un ordre de grandeur  
15 d'économies éventuelles possibles par innovation  
16 présentée. Parce qu'en ce moment, on nous présente  
17 des innovations, mais on n'a aucune idée combien ça  
18 pourrait rapporter d'économies d'énergie.

19 De plus, nous notons que le TCTR de ce  
20 programme est négatif puisqu'il s'agit de recherche  
21 et développement. Les frais de suivi et évaluation,  
22 ainsi que les frais d'administration nous semblent  
23 très élevés. Ces frais élevés sont peut-être même  
24 la cause de ce TCTR négatif car les économies  
25 d'énergie comme telles sont importantes.

1 Q. [154] Je vous remercie, Madame Blais. Je retourne à  
2 vous, Monsieur Fontaine, pour vous demander ce que  
3 vous pensez de la coexistence du CASEP et du SPEDE.  
4 M. JACQUES FONTAINE :

5 R. Oui. Nous avons constaté que le CASEP a permis de  
6 remplacer trente-sept millions (37 M) de litres de  
7 mazout et de réduire annuellement les émissions de  
8 gaz à effet de serre de trente-neuf mille six cents  
9 (39 600) tonnes par années.

10 Le CASEP a été maintenu vis-à-vis du Fonds  
11 vert, alors nous croyons que la Régie devrait  
12 continuer de permettre à Gaz Métro d'allouer un  
13 million (1 M\$) par année à ce programme. Et d'après  
14 nous, le SPEDE n'a pas pour effet de supprimer les  
15 autres mesures visant à réduire les émissions de  
16 gaz à effet de serre, mais il est bien placé pour  
17 les compléter.

18 Q. [155] Alors, je vous remercie beaucoup, Madame  
19 Blais et Monsieur Fontaine. Nos témoins sont  
20 maintenant disponibles pour répondre à d'autres  
21 questions.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître Neuman. Est-ce qu'il y a des  
24 intervenants qui veulent contre-interroger? Donc,  
25 la Régie constate qu'il n'y a aucun intervenant qui

1           veut contre-interroger. C'est la même chose... Vous  
2           avez une question? Oui. Maître Rozon.

3           INTERROGÉS PAR Me LOUISE ROZON :

4           Q. **[156]** Bonjour. Louise Rozon pour la formation.  
5           Votre recommandation 2.2, vous nous dites, bon, que  
6           les prévisions en ce qui a trait à la demande de  
7           petits et moyens débits, vous semblent être  
8           adéquates. Par contre, cette prévision-là pour la  
9           grande entreprise semble être optimiste pour deux  
10          mille...

11          M. JACQUES FONTAINE :

12          R. La troisième année.

13          Q. **[157]** ... optimiste et même peut-être surestimée  
14          pour la troisième année. Mais, concrètement,  
15          qu'est-ce que vous recommandez à la Régie par  
16          rapport à ce constat-là au niveau des outils  
17          d'approvisionnement qui sont en lien avec la  
18          demande?

19          R. Bien, en fait, ma recommandation porte davantage  
20          sur la dernière année, avec le nouveau client qui  
21          parle de s'installer. Et il faut peut-être avant de  
22          poser des gestes concrets pour répondre à la  
23          demande qui est dans le plan avec la nouvelle  
24          entreprise, de s'assurer que ce... ce client-là va  
25          vraiment s'implanter. C'est le point pour faire un

1 scénario où le client n'apparaît pas puis faire les  
2 différences puis attendre le plus longtemps  
3 possible avant de s'armer pour rencontrer sa  
4 demande.

5 (13 h 46)

6 Q. **[158]** Vous avez...

7 R. Je dis « s'armer », ça aurait pu être « s'équiper»  
8 ...

9 Q. **[159]** Oui. Vous avez mentionné que, pour Hydro-  
10 Québec Production et Hydro-Québec Transport, il y  
11 avait une réserve qui était prévue, mais que ce  
12 n'était pas le cas pour Gaz Métro. Pouvez-vous  
13 préciser votre pensée à cet égard?

14 R. C'est ça. Gaz Métro n'a pas comme tel une réserve.  
15 Quand ils font leur contrat d'approvisionnement,  
16 ils visent à répondre à la demande telle qu'ils  
17 l'ont établie et puis ils ne mettent pas des  
18 écarts-types par-dessus cette demande-là. Mais dans  
19 le fond, leur seule réserve, elle est sur une  
20 certaine sécurité que la demande qu'ils visent,  
21 elle est relativement élevée.

22 Alors qu'Hydro-Québec ne fait pas ça, là.  
23 Hydro-Québec, ils visent dans le milieu. Mais ils  
24 ont une réserve qui répond au critère de perdre la  
25 charge une journée par dix ans.

1 Q. **[160]** Gaz Métro nous a dit qu'ils... en fait quand  
2 on leur a posé la question en ce qui a trait au  
3 critère de fiabilité, ce n'est pas une notion avec  
4 laquelle ils travaillent. Pour vous, est-ce que ça  
5 prendrait un critère de fiabilité pour la  
6 distribution du gaz?

7 R. J'ai déjà proposé une approche plus probabiliste  
8 pour faire la gestion de pointe et de la demande  
9 reliée à Gaz Métro. Mais il semble que ce ne soit  
10 pas dans les us des entreprises gazières de  
11 procéder comme ça. Alors que dans le monde de  
12 l'électricité, c'est là depuis... quand je suis  
13 entré à Hydro, puis ça fait bien, bien longtemps.

14 Q. **[161]** C'est bon. Merci. Je n'ai pas d'autres  
15 questions.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Maître Neuman, la Régie n'aura donc pas d'autres  
18 questions pour vos témoins. Est-ce que vous avez  
19 des questions en réinterrogatoire?

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Non, je n'ai pas de questions supplémentaires. Je  
22 vous remercie.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci, Maître Neuman. Donc, il nous reste à vous  
25 remercier, Monsieur Fontaine, Madame Blais, pour

1 votre participation à ces audiences. Je vous  
2 souhaite une bonne fin de journée, et vous êtes  
3 libérés. Merci.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
5 Merci.

6 LE PRÉSIDENT :  
7 Merci, Maître Neuman.

8

9 PREUVE UC

10

11 Me HÉLÈNE SICARD :  
12 Bonjour. Pendant que madame de Tilly finit de  
13 s'installer, je vais vous remettre, puis je la  
14 coterai après, la présentation. Ce sera C-UC-0024.  
15 Madame de Tilly est prête à être assermentée.

16

17 C-UC-0024 : Présentation PowerPoint

18

19 L'an deux mille quatorze (2014), ce troisième (3e)  
20 jour du mois de novembre, A COMPARU :

21

22 VIVIANE DE TILLY, analyste d'Union des  
23 consommateurs, ayant une place d'affaires au 6226,  
24 rue Saint-Hubert, Montréal (Québec);

25

1 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation  
2 solennelle, dépose et dit :

3

4 INTERROGÉE PAR Me HÉLÈNE SICARD :

5 Q. **[162]** Bonjour, Madame de Tilly. Vous êtes ici pour  
6 l'Union des consommateurs. Nous avons déposé auprès  
7 de la Régie une preuve, un mémoire qui porte la  
8 cote C-UC-20. Avez-vous préparé ou fait préparer  
9 sous votre contrôle et surveillance cette pièce?

10 R. Oui.

11 Q. **[163]** Est-ce que le contenu de cette pièce  
12 représente la position de l'Union des  
13 consommateurs?

14 R. Oui.

15 Q. **[164]** Nous avons également déposé votre curriculum  
16 vitae sous la pièce C-UC-23. Avez-vous des  
17 modifications à apporter soit à la preuve, soit à  
18 votre curriculum vitae?

19 R. Non.

20 Q. **[165]** Alors, je vous inviterais à débiter avec la  
21 présentation de votre preuve.

22 R. Bonjour, Madame; bonjour, messieurs. Je vais  
23 résumer les points essentiels du mémoire d'UC. Et  
24 c'est surtout après avoir écouté les audiences  
25 depuis mercredi dernier, et en parallèle avec le

1 mémoire qu'on a préparé, je crois qu'il y a deux  
2 enjeux principaux que nous avons abordés, la  
3 question de la nouvelle prévision de la demande de  
4 la clientèle en service continu en pointe qui  
5 apporte un point cinq million de mètres cubes  
6 (1,5 Mm(3)) de demandes supplémentaires pour la  
7 journée de pointe et la problématique de la  
8 saturation sur certains tronçons du réseau de  
9 distribution de Gaz Métropolitain.

10 (13 h 53 )

11 Parmi les solutions envisagées ou envisageables, et  
12 sans que ce soit une liste exhaustive, il y a la  
13 question du service interruptible, il y a  
14 l'augmentation possible de la capacité de  
15 vaporisation à l'usine LSR. Pour la saturation des  
16 réseaux... des tronçons sur réseau, il y a  
17 l'instrumentalisation des clients au tarif D5 et  
18 D4. Il pourrait y avoir des programmes d'efficacité  
19 énergétique ciblés.

20 En fait, l'analyse des solutions envisagées  
21 ou envisageables ont un point en commun, ce sont  
22 les coûts évités ou, avant même que ce soit un coût  
23 évité, peut-être un coût marginal  
24 d'approvisionnement. Gaz Métro nous fournit ces  
25 coûts à la pièce Gaz Métro-9, document 3, à la page

1 22, ils sont reproduits en tout petit ici. En fait,  
2 même depuis... depuis ce matin j'ai entendu  
3 plusieurs intervenants aborder la question du coût,  
4 je vais plutôt dire peut-être, le coût marginal.  
5 Plusieurs intervenants ont abordé la question du  
6 coût marginal de façon directe ou indirecte. Je  
7 pense à l'analyste de l'ACIG, qui parlait de la  
8 tempête parfaite, où il voyait la demande  
9 augmenter, où il parlait de migration des clients  
10 vers le service continu ou, encore, du marché  
11 secondaire du transport, qui amenait... tous ces  
12 éléments-là amenaient un coût d'approvisionnement  
13 plus élevé dans le futur.

14 J'ai entendu aussi le ROEE parler des coûts  
15 évités qui n'étaient prospectifs, qui étaient  
16 plutôt basés sur le passé plutôt que l'avenir. J'ai  
17 aussi entendu le ROEE parler de l'importance de  
18 trouver les nouveaux approvisionnements au meilleur  
19 coût.

20 Et, quelque part, ça m'a rappelé un vieux  
21 principe, à l'époque où je travaillais plutôt dans  
22 le domaine de l'électricité, on appelait ça la  
23 planification intégrée des ressources, et c'est  
24 peut-être un... un concept qui va peut-être  
25 apparaître dans le domaine gazier. En fait, quand

1 j'ai commencé dans le domaine de l'électricité on  
2 disait : « Ne prenez pas le cas des coûts marginaux  
3 du gaz comme exemple parce qu'on est dans un  
4 contexte de coûts marginaux décroissants. » Ce qui  
5 n'était vraiment pas l'univers d'Hydro-Québec. Et  
6 peut-être que c'est une nouvelle réalité pour le  
7 domaine gazier, que les... les coûts marginaux vont  
8 être croissants, il faudra en tenir compte. C'est  
9 peut-être un nouveau paradigme qu'il va falloir  
10 utiliser pour planifier les approvisionnements.

11 Alors, dans le domaine du transport, le  
12 coût... enfin, je devrais plutôt dire, coût  
13 marginal de transport, on sait qu'il y a de grandes  
14 incertitudes quant aux futurs coûts de transport.  
15 Ici, j'ai reproduit un extrait de l'allocution de  
16 madame Brochu devant la Chambre de commerce de  
17 Montréal, le vingt et un (21) octobre dernier, où  
18 elle disait, essentiellement, que les... si on  
19 retirait les capacités de transport entre North Bay  
20 et Ottawa, bien, le coût des approvisionnements  
21 serait à la hausse, autant pour le Québec et pour  
22 l'Ontario. Alors, c'est une nouvelle réalité, ça se  
23 peut que ça ne se produise pas mais une incertitude  
24 pour les futurs approvisionnements. Et peut-être  
25 que ça doit modifier la façon de calculer les

1 coûts... les coûts évités.

2 J'ai trouvé, dans la littérature, une étude  
3 d'une firme qui s'appelle Synapse, qui a calculé  
4 les coûts évités d'approvisionnement pour la  
5 Nouvelle-Angleterre, et j'ai des extraits de cette  
6 étude. Peut-être, Maître Sicard...

7 Q. **[166]** Oui. Avec votre permission, je vais en  
8 remettre deux copies... Ça va être C-UC-0025. Je  
9 vais me permettre, Madame, si vous voulez juste  
10 éteindre deux secondes votre micro pour que je ne  
11 résonne pas trop... pour les oreilles de tout le  
12 monde. Merci.

13 Je vous remets ce document, que j'aurais pu  
14 utiliser en plaidoirie, c'est quand même un  
15 document spécialisé, c'est un document auquel la  
16 Régie pourrait avoir accès sur Internet. Alors,  
17 je... j'essaie de prévenir une objection de la part  
18 de mon confrère, là. Je vous sou mets que ce  
19 document est recevable au niveau de la  
20 présentation. D'autant plus qu'il répond à  
21 certaines des questions, de façon différente, que  
22 j'ai posées en contre-interrogatoire.

23

24 C-UC-0025 : Document de Synapse

25

1 (13 h 59)

2 Me VINCENT REGNAULT :

3 En fait, je n'ai pas d'opinion, je suis simplement  
4 pris par surprise par ce document-là. Alors ce que  
5 je vais faire, c'est que je vais prendre le temps  
6 d'en prendre connaissance. Probablement que j'aurai  
7 une courte contre-preuve. J'avais déjà planifié une  
8 courte contre-preuve, là.

9 Alors je vais en prendre connaissance. Je  
10 trouve ça hautement irrégulier qu'à ce stade-ci du  
11 dossier on rentre de la nouvelle preuve dans le  
12 dossier, bien franchement. Puis je ne veux pas  
13 m'objecter pour m'objecter. J'aurais apprécié à  
14 tout le moins avoir ce document-là, je pense qu'il  
15 aurait très bien pu être inclus dans la preuve qu'a  
16 faite UC, là, Je ne veux pas en faire non plus de  
17 trop grands cas.

18 Alors vous me laisserez le temps d'en  
19 prendre connaissance quand la preuve d'UC sera  
20 terminée puis je vous reviendrai avec notre  
21 position à cet égard-là.

22 Mais je me permets de réitérer que je  
23 trouve ça hautement irrégulier qu'on ait une preuve  
24 qui soit introduite dans le cadre de son panel. Je  
25 ne l'ai même pas eu, je n'ai même pas eu la... Ma

1 consoeur aurait pu avoir la courtoisie à tout le  
2 moins de me le donner avant le début de l'audience  
3 aujourd'hui pour me permettre d'en prendre  
4 connaissance puis qu'on puisse faire aller les  
5 choses un peu plus rondement cet après-midi.

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Alors je vais faire mes excuses à maître Regnault.  
8 Ça a été une décision de la part d'UC de toute  
9 dernière minute de vous communiquer ce document  
10 plutôt que de juste y faire référence pour vous  
11 dire qu'il y a des études qui existent. Je pense  
12 que la Régie est au courant du fait qu'il y a des  
13 études qui existent.

14 Et je prends bonne note de ses commentaires  
15 à l'effet que la prochaine fois, même si je ne suis  
16 pas certaine de m'en servir, je lui remettrai des  
17 documents qui pourraient être éventuellement  
18 déposés.

19 Au moment de la préparation de notre preuve  
20 ça n'a pas été intégré, honnêtement, parce qu'on ne  
21 s'attendait pas à avoir les réponses que nous avons  
22 eues lors du contre-interrogatoire.

23 Avec votre permission.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui allez-y, Maître Sicard.

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Q. [167] J'invite madame de Tilly à continuer.

3 Mme VIVIANE de TILLY :

4 R. Oui. Je fais référence à cette étude, mais je ne  
5 prends pas pour acquis qu'elle... que ça  
6 s'appliquerait au contexte de Gaz Métropolitain. Je  
7 ne prends pas pour acquis que c'est une vérité, là.

8 C'est uniquement que j'ai trouvé qu'il y  
9 avait des questionnements par rapport aux coûts  
10 évités uniquement et que peut-être qu'on pourrait  
11 avoir les mêmes questionnements ici dans le  
12 contexte du Québec étant donné que les choses  
13 changent, les conditions de base de l'industrie  
14 changent.

15 Et j'entends... je ne veux pas non plus  
16 le... en lire des extraits. C'est seulement  
17 quelques pages que j'ai. Parce que c'est un  
18 document volumineux et c'est uniquement pour  
19 présenter une façon différente de calculer les  
20 coûts évités, et surtout peut-être à la page 4.19  
21 où... où on a une préoccupation quant aux calculs  
22 d'un coût évité en période de pointe et ça aussi  
23 c'est différent, c'est nouveau.

24 Peut-être que dans le domaine gazier ça n'a  
25 jamais été utile ou il n'y a jamais eu de

1 questionnements à l'égard d'un coût évité pour la  
2 pointe. Mais c'est... c'est uniquement ça que je  
3 voulais souligner sans... sans... Je ne suis pas  
4 experte en... Je ne suis vraiment pas experte dans  
5 le domaine des coûts, des coûts évités, des coûts  
6 marginaux. Alors c'était uniquement pour dire peut-  
7 être qu'il y a une façon différente de voir les  
8 choses et... et c'est... Voilà!

9           Alors pour ce qui est des coûts de  
10 transport, il y a peut-être une... il y a peut-être  
11 une piste de questionnements quant à la façon de...  
12 de les évaluer et de les attribuer soit pour les  
13 usages de base ou les usages de chauffage.

14           En ce qui concerne les coûts évités du  
15 Distributeur, bon, on a constaté qu'il y avait un  
16 coût uniforme sur le réseau malgré des contextes de  
17 saturation.

18           Cependant, je crois que vendredi le panel  
19 de Gaz Métro s'est dit ouvert à l'idée d'évaluer,  
20 en fait, des coûts en fonction des... des  
21 conditions de saturation. Donc, la réflexion va se  
22 poursuivre vraisemblablement chez Gaz Métro.

23 (14 h 05)

24           L'expert, enfin l'analyste externe de Gaz  
25 Métro, monsieur Kayal, avait fait référence à une

1           décision de la Régie. Dans les notes sténo,  
2           monsieur Kayal parlait de la décision 2006-94, mais  
3           je crois que c'était 2004-96 où la Régie disant  
4           que, pour l'instant, c'était pas nécessaire d'avoir  
5           des coûts évités en fonction des conditions de...  
6           de transport ou de distribution. Donc, elle n'était  
7           pas fermée à cette idée-là mais elle ajoutait que  
8           rien n'empêche le Distributeur d'intenter des  
9           programmes retenus en priorité pour ces régions.  
10          D'autre part, la Régie de l'énergie, dans le cas  
11          des coûts évités en réseaux autonomes, d'elle-même  
12          a demandé d'avoir un coût évité différent par  
13          région compte tenu des conditions  
14          d'approvisionnement différentes.

15                        En conclusion, et c'est la conclusion aussi  
16          que nous avons dans le mémoire d'UC, c'est que nous  
17          demandons à la Régie de reconfirmer que la méthode  
18          utilisée pour évaluer les coûts évités demeure la  
19          bonne méthode dans le nouveau contexte  
20          d'approvisionnement gazier. Et voilà.

21    Q. **[168]** Je vous remercie, Madame de Tilly. Madame de  
22          Tilly est disponible pour contre-interrogatoire.

23          LE PRÉSIDENT :

24          Merci, Maître Sicard. Contre-interrogatoire, est-ce  
25          qu'il y a des intervenants qui voulaient prendre...

1 Me VINCENT REGNAULT :  
2 Moi, j'ai... très, très court avec madame de Tilly.  
3 Ce que je vous demanderais, par contre, c'est  
4 simplement d'avoir peut-être quelques minutes pour  
5 me permettre de parler avec mes gens au sujet du  
6 document que nous venons de revoir, voir s'il y a  
7 des questions à poser, en même temps en prendre  
8 connaissance rapidement. Puis ensuite, comme je  
9 vous disais, quelques questions pour madame de  
10 Tilly, très rapides. Ensuite, une très, très courte  
11 contre-preuve également puis, pour nous, ça va être  
12 tout.

13 LE PRÉSIDENT :

14 D'accord. Donc, de retour à deux heures et quart  
15 (2 h 15), ça va aller?

16 Me VINCENT REGNAULT :

17 Oui.

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19 REPRISE DE L'AUDIENCE

20 Me VINCENT REGNAULT :

21 Alors, Monsieur le Président, Gaz Métro n'aura pas  
22 de commentaire à l'égard du document que la  
23 Régie... qu'UC a utilisé dans le cadre de son  
24 témoignage. Peut-être simplement mentionner  
25 qu'apparemment, il ne s'agirait pas du... c'est un

1 document qui fait l'objet d'éditions régulières et  
2 ce ne serait pas le document le plus à jour,  
3 apparemment il y aurait une édition deux mille  
4 treize (2013) de ce document.

5 Alors, ceci étant dit, je comprends que  
6 c'est plus un élément pour réflexion que d'autre  
7 chose, alors dans ce contexte-là je pense qu'il n'y  
8 a pas besoin d'en faire, grand, grand cas. Ceci  
9 dit, comme je vous ai dit, très brièvement pour  
10 madame de Tilly, quelques questions puisque UC est  
11 une intervenante qui représente des consommateurs  
12 de gaz naturel.

13 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me VINCENT REGNAULT :

14 Q. **[169]** Bonjour, Madame de Tilly, bon après-midi.

15 R. Bonjour.

16 Q. **[170]** Vous avez probablement entendu les quelques  
17 questions que j'ai adressées à monsieur Gosselin,  
18 plus tôt ce matin, à l'égard du niveau auquel les  
19 outils d'approvisionnement de Gaz Métro devraient  
20 être fixés. Nous nous trouvons dans un contexte où  
21 la demande, pour répondre à l'hiver extrême, est  
22 inférieure à la demande pour répondre à la journée  
23 de pointe. Vous êtes au courant de ça. Et je  
24 voulais savoir, de votre perspective, là, d'un  
25 consommateur... des plus petits consommateurs, si,

1       selon vous, Gaz Métro devrait avoir des outils...  
2       les outils que Gaz Métro aura devraient être fixés  
3       à l'hiver extrême, donc à un niveau inférieur, ou  
4       suffisamment élevés pour pouvoir répondre à la  
5       demande de pointe? Et je fais le même cavéat que je  
6       faisais à monsieur Gosselin, c'est-à-dire que je ne  
7       veux pas avoir avec vous le débat cet après-midi  
8       comment on va y répondre. On va-tu acheter de la  
9       capacité sur le marché secondaire ou vaporiser plus  
10      ou avoir un nouveau volet interruptible? Moi, je  
11      suis plus au niveau de la projection de la demande.

12      Me HÉLÈNE SICARD :

13      Je vais me permettre, avant que madame de Tilly ne  
14      réponde, d'indiquer qu'on n'a pas traité ce point-  
15      là directement dans la preuve d'UC. Alors, la  
16      réponse que madame de Tilly va vous faire, à savoir  
17      si on doit retenir une formule ou l'autre de ce qui  
18      a été proposé, là, des trois formules, on en a  
19      discuté, on a pris pour acquis... puis on a  
20      constaté qu'on avait raison, la Régie a posé  
21      énormément de questions, plusieurs intervenants en  
22      ont traité, mais je mets un cavéat, ce n'est pas un  
23      sujet qui est traité et sur lequel UC a fait une  
24      recommandation directe dans sa preuve. Ce point-là  
25      en particulier. Alors, cavéat avant la réponse.

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 La seule chose que je veux ajouter c'est que j'ai  
3 entendu ma consœur référer aux trois méthodes, aux  
4 trois options. Puis ce n'est pas du tout la nature  
5 de ma question. Je ne veux pas que madame de Tilly  
6 m'explique ou prenne position à l'égard d'une des  
7 trois méthodes que Gaz Métro a proposées.

8 (14 h 21)

9 C'est simplement qu'il y a un principe, la Régie a  
10 posé plusieurs questions à savoir qui pourraient  
11 laisser croire qu'on pourrait laisser Gaz Métro  
12 fixer ses outils pour répondre à la demande en  
13 hiver extrême plutôt qu'à la demande en journée de  
14 pointe. Et ce que je demande à madame... à madame  
15 de Tilly, c'est d'une perspective d'un consommateur  
16 de gaz, si c'est quelque chose qui serait  
17 acceptable pour elle ou si elle est plutôt d'avis  
18 que les outils que Gaz Métro devrait pouvoir  
19 contracter sont ceux qui lui permettraient de  
20 répondre à la demande en journée de pointe.

21 Alors, je ne sais pas si c'est clair ma  
22 question. Si vous voulez, je peux toujours la...

23 Mme VIVIANE DE TILLY :

24 R. Oui, je crois que c'est assez clair.

25 Q. **[171]** Bon.

1 R. En fait, c'est quel risque qu'on est prêt... est-ce  
2 qu'on minimise les coûts? Est-ce qu'on réduit le  
3 risque d'être en déficit pendant une période de  
4 pointe? C'est un peu... En fait, comment on coupe  
5 la poire en deux. Est-ce que c'est ça?

6 Q. **[172]** Même pas.

7 R. On va la couper en quatre.

8 Q. **[173]** Parce que quand... Et je vais vous expliquer  
9 pourquoi je pense... ce n'est pas là que je suis.  
10 Parce que quand vous me parlez de coûts et couper  
11 la poire en deux...

12 R. Oui.

13 Q. **[174]** ... je vous parle de comment on va répondre à  
14 la demande.

15 R. Oui. Oui.

16 Q. **[175]** Moi, je suis dans la première étape, l'étape  
17 où est-ce qu'on projette quel va être... quel va  
18 être... quels sont les besoins pour l'année en  
19 cours et la question que je vous pose, c'est...

20 R. Oui.

21 Q. **[176]** ... est-ce qu'on devrait retenir les besoins  
22 qu'on détermine en regardant l'hiver extrême ou on  
23 devrait utiliser les besoins qu'on détermine  
24 lorsqu'on regarde la journée de pointe? C'est  
25 simplement ça ma question.

1 R. Je crois que pour... pour réduire au minimum le  
2 risque d'être en déficit d'approvisionnement, je  
3 crois que c'est ça qui est important, il faut  
4 regarder la demande en journée de pointe et  
5 contracter des approvisionnements pour y répondre  
6 pour qu'il n'y ait pas de... C'est la position, je  
7 crois, d'un point de vue de consommateur. En autant  
8 que le panier d'approvisionnements lui-même aura  
9 été déterminé de façon optimale, basé sur le bon  
10 signal de prix.

11 Q. [177] Je vous remercie. C'est tout.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci, Maître Regnault. Donc, Maître Sicard, la  
14 Régie n'aura pas de question pour votre témoin.  
15 Est-ce que vous avez des questions?

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Non.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Non. Donc, il nous reste qu'à vous remercier,  
20 Madame De Tilly pour votre participation. Bonne fin  
21 de journée et vous êtes libérée. Merci. Maître  
22 Sicard.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Merci.

25 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui. Merci. Ça met fin aux preuves des  
3 intervenants. Vous nous avez parlé ou annoncé  
4 tantôt une contre-preuve, Maître Regnault. Est-ce  
5 que vous êtes prêt à procéder?

6 Me VINCENT REGNAULT :

7 Oui. Et comme j'ai mentionné également, ça va être  
8 très très court. J'ai une question pour madame  
9 Downs, simplement pour venir faire... que madame  
10 Downs puisse revenir sur une chose qu'a dite  
11 monsieur Gosselin ce matin.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Est-ce qu'il faut qu'elle soit réassermentée?

14 Me VINCENT REGNAULT :

15 Oui parce qu'elle a probablement... elle a été  
16 libérée.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Oui, je vais l'assermenter.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui. Oui, oui. O.K.

21

---

22

1 CONTRE-PREUVE

2

3 L'an deux mille quatorze (2014), ce deuxième (2e)  
4 jour du mois de novembre, A COMPARU :

5

6 **MARIE-STELLA DOWNS**, conseillère principale,  
7 approvisionnement gazier, ayant une place  
8 d'affaires au 1717, du Havre, Montréal, province de  
9 Québec;

10 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation  
11 solennelle, dépose et dit :

12

13 INTERROGÉE PAR Me VINCENT REGNAULT :

14 Merci, Madame la Greffière.

15 Q. [178] Bon après-midi, Madame Downs. Donc, très  
16 rapidement, ce matin nous avons entendons monsieur  
17 Gosselin témoigner à titre d'analyste pour la FCEI.  
18 Il a parlé d'une règle du pouce et il a mentionné  
19 qu'il avait été surpris d'entendre que la règle du  
20 pouce que vous utilisez, c'était qu'un degré-jour  
21 représentait cinquante-trois (53) 10(3) m(3) par  
22 jour. Je pense que vous aviez une précision à  
23 apporter à cet égard-là.

24 R. Oui. En fait, il s'agit d'une erreur, bien... de ma  
25 part. En fait, on a retracé l'information dans

1 la... les transcriptions du trente et un (31)  
2 octobre, le vingt-neuf (29)... à la page 29, où  
3 j'avais effectivement mentionné que la règle du  
4 pouce était vingt mille gigajoules (20 000 GJ) et  
5 l'équivalent cinquante-trois (53) 10(3) m(3) par  
6 jour. L'information, en fait, le vrai chiffre,  
7 c'est plutôt cinq cent vingt-huit (528) 10(3) m(3)  
8 par jour.

9 Et d'ailleurs, dans notre réponse à la  
10 question 6.1 de la Régie, dans la demande de  
11 renseignements numéro 6, la pièce Gaz Métro-11,  
12 Document 8, on a l'information du volume projeté à  
13 la page 25 où c'est bien cinq cent vingt-huit (528)  
14 10(3) m(3) par jour qui correspond à la règle du  
15 pouce au niveau des planifications opérationnelles.  
16 C'était la précision qu'on voulait apporter.

17 Q. [179] Alors, c'est tout. Donc, la preuve de Gaz  
18 Métro est close.

19

20 PREUVE CLOSE DE PART ET D'AUTRE

21

22 (14 h 21)

23 LE PRÉSIDENT :

24 D'accord. Un petit instant. Maître Regnault, au  
25 début de l'audience de ce matin, vous nous avez

1           parlé des engagements qui seraient remis par Gaz  
2           Métro, là, déposés à la Régie. Ce n'est pas cet  
3           après-midi, ça va aller d'ici la fin de l'audience  
4           que vous avez dit?

5           Me VINCENT REGNAULT :

6           Bien, en fait, c'est au plus tard demain matin ça  
7           va être fait.

8           LE PRÉSIDENT :

9           Bon. Au plus tard demain matin.

10          Me VINCENT REGNAULT :

11          Oui. Effectivement.

12          LE PRÉSIDENT :

13          D'accord. O.K. Merci.

14          Me VINCENT REGNAULT :

15          Et effectivement vous faites bien de me le  
16          rappeler, en fait, ma... donc la preuve de Gaz  
17          Métro est close sous réserve des deux engagements.

18          LE PRÉSIDENT :

19          O.K. Donc, pour aujourd'hui, ça va mettre fin à  
20          l'audience. On va donc libérer madame Downs. Madame  
21          Downs, vous êtes libérée. Merci encore de votre...  
22          C'est correct. Donc, demain matin on va reprendre  
23          l'audience avec les plaidoiries, neuf heures  
24          (9 h 00) demain matin. Et c'est Gaz Métro qui va  
25          commencer, bien entendu. Merci. Bonne fin de

1 journée.

2

3 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

4

5

6

7 Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et JEAN LAROSE,  
8 sténographes officiels, certifions sous notre  
9 serment d'office que les pages ci-dessus sont et  
10 contiennent la transcription exacte et fidèle de la  
11 preuve en cette cause, le tout conformément à la  
12 Loi;

13

14 Et nous avons signé :

15

16

17

18 \_\_\_\_\_  
19 CLAUDE MORIN

20 Sténographe officiel

21

22

23

24 \_\_\_\_\_  
25 JEAN LAROSE

Sténographe officiel

25